VENDREDI 16 MAI 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1834
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le Préfet de Région dans l'Yonne



Paul Mourier, préfet de Région Bourgogne Franche-Comté et de Côte-d'Or s'est rendu dans l'Yonne. Les motifs de cette visite étaient multiples mais les aspects agricoles et viticoles propres au département ont été largement évoqués. Pour le représentant de l'État, il importe qu'une mobilisation de ses services, de l'enseignement et de la profession agricole dans son ensemble permette d'assurer l'avenir d'un département pour lequel la ruralité est une force.

PAGE 4

Encarts : Catalogue Beiser - Flyer RAGT - Hors-série Salon de l'herbe – Supplément Spécial colza.



P.03

TEMPS FORT

En Haute-Saône // Une visite ministérielle attendue



P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Adventices // Vigilance sur le datura stramoine



P.32

MAGAZINE

Jeux inter JA dans la Nièvre // Un rendez-vous unique





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 VISITE DU PRÉFET DE RÉGION: « C'EST ÇA LA BEAUTÉ D'UN VIGNOBLE, C'EST LA DIVERSITÉ »

.05 BIENVENUE À LA FERME: UNE DÉCOUVERTE PRIVILÉGIÉE

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE: ÉCOUTE ET RESPECT

.07 DRIVE FERMIER DE CÔTE-D'OR: JULIETTE THIÉRY RELÈVE LE DÉFI

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE: OPTIMISER LA BIODIVERSITÉ POUR RAISONNER SES TRAITEMENTS

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE: REMISE DE PRIX DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 FISCALITÉ: DES ÉVOLUTIONS AGRICOLES À PRENDRE EN COMPTE

.11 RENCONTRE: ELLE PLANCHE DEPUIS LA RENTRÉE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 VENTES DE REPRODUCTEURS: MERCI FACEBOOK

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 ADVENTICES: VIGILANCE SUR LE DATURA STRAMOINE

.14 AVERTISOL: DES LEVIERS POUR LE TRAVAIL DU SOL FACE AU TASSEMENT

.16 LUZERNE: FAIRE UN CHOIX ADAPTÉ

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 CERFRANCE ALLIANCE CENTRE: SOLIDITÉ FINANCIÈRE POUR 2024-2025

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 LYCÉE AGRICOLE DE SAULIEU: ILS VONT FÊTER ÇA

.19 COMMERCE: UN AN APRÈS, LA CHARRETTE TRACE SA ROUTE EN CÔTE-D'OR

.20 IS-SUR-TILLE: ÇA SE PRÉCISE

SERVICES

.21 ÉQUIPEMENTS

.22 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.23 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.25 PETITES ANNONCES

.27 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 ANNIVERSAIRE: UN AN ET TOUTES LEURS DENTS!

.31 À DÉCOUVRIR: STREET ART ET HOSPICES DE BEAUNE: LE CHOC DES CULTURES!

.32 JEUX INTER JA: UN RENDEZ-VOUS UNIQUE



// LE DESSIN

// HUMEUR

Les écolos à « Comté » de la plaque

La polémique est née à bas bruit avant de prendre un peu plus d'ampleur. Intervenant sur France Inter le 24 avril dernier, Pierre Rigaux, a expliqué dans l'émission, La Lutte enchantée, en quoi la production du Comté pose de nombreux problèmes liés à l'exploitation animale et à la protection de l'environnement. *« C'est un très bon fromage sur le plan gustatif, mais c'est semble-t-il devenu un mauvais produit sur le plan écologique. Ça fait des années que la filière de production est pointée du doigt pour les dégâts qu'elle cause aux sols et aux rivières »*, a-t-il affirmé. S'appuyant sur une *« étude récente »*, il fustige *« les déjections bovines (qui) chargent les sols en azote et en phosphore »*, *« l'intensification des pratiques depuis plusieurs décennies »* et insiste sur le fait que *« le fromage tue les animaux tout autant que la viande »*. En résumé, le militant qui ne représente que lui-même, incite les consommateurs à arrêter d'acheter du fromage, de la viande et tout autre produit d'origine animale, et donc à végétaliser les assiettes. Ce n'est pas la première fois que le Comté est attaqué de la sorte. Déjà en février 2020, des associations de défense de l'environnement accusaient l'élevage laitier de polluer les rivières de Franche-Comté.



DR

« Restons sérieux »

La polémique lancée par cet écologiste en mal et en quête de notoriété a provoqué un véritable tollé au sein de la profession et des défenseurs du terroir. Les réseaux sociaux ont fleuri de hashtag #TouchePasAuComté. Même le préfet du Jura, Pierre-Édouard Colliex, y est allé de son commentaire sur le compte X officiel de la préfecture: *« Le comté, c'est du Jura, du goût, du calcium, des protéines… et zéro culpabilité. Un savoir-faire, des éleveurs engagés, une filière exemplaire. L'interdire ? Autant interdire les couchers de soleil sur le Jura. Restons sérieux! »*. Pierre Rigaux oublie que depuis 2015 la production laitière est limitée par ha, ce qui est unique dans une AOP et que le cahier des charges[1] intègre plusieurs points sur la qualité de l'eau: limitation de la taille des exploitations, réduction des excès de fertilisation. Comme le rappelle notre confrère Jean-Paul Pelras dans sa chronique du Point[2], la filière Comté ce sont 2400 exploitations familiales ou sociétaires, 140 fromageries de villages ou fruitières, 14 maisons d'affinage et 7000 emplois directs. Il souligne à juste titre que les écologistes, *« Torquemada de nos traditions et de nos saveurs »* cultivent cette propension à *« déconstruire la quasi-totalité des productions agroalimentaires françaises »*. Qui sera le prochain sur la liste ? Et jusqu'où cet incurable et effroyable dénigrement ira-t-il ? Jusqu'à interdire l'agriculture ? Avec ces énergumènes, la bêtise ne semble avoir aucune limite.

Christophe Soulard

(1) www.comte.com/un-cahier-des-charges-exigeant/
(2) www.lepoint.fr/debats/comte-et-maintenant-les-ecolos-s-en-prennent-au-fromage-12-05-2025-2589328_2.php#11

// EN BREF

Eau François Bayrou lance des *« conférences territoriales »*, de juin à octobre

Des *« conférences territoriales sur l'eau »* se dérouleront de juin à octobre, ont annoncé les services du Premier ministre, le 7 mai dans un communiqué. Elles visent à *« créer des espaces de dialogue entre l'ensemble des usagers de l'eau »*, décrit François Bayrou dans sa circulaire du 2 mai aux préfets coordonnateurs de bassin, préfets de région et préfets de département, et à *« identifier les leviers pour une meilleure gestion »* de cette ressource *« au regard des enjeux sanitaires, économiques et d'adaptation au changement climatique »*. Le comité de pilotage, présidé par la ministre de la transition écologique Agnès Pannier-Runacher, préparera les travaux qui auront notamment pour thèmes: *« prévenir et résoudre les conflits d'usages avec une anticipation des tensions qui vont augmenter »*; réduire les pollutions *« en passant d'une logique curative à une démarche préventive dans les suites du lancement de la feuille de route captage »*; la *« gouvernance de la gestion de l'eau »*; financer la politique de l'eau *« en réaffirmant les principes essentiels (pollueur-payeur/ solidarité de bassin) »*; gérer et anticiper les risques (sécheresse, inondation) ou encore *« mobiliser le grand public »*. Pour rappel, en janvier, Bayrou a repris une annonce de son prédécesseur Michel Barnier, en proposant une conférence nationale sur l'eau déclinée dans les régions.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// EN HAUTE-SAÔNE

70 Une visite attendue

Le 9 mai, au Gaec du Pré Charmant, en Haute-Saône, la ministre de l'Agriculture Annie Genevard a échangé avec les responsables agricoles sur plusieurs sujets : désengagement de Lactalis, pression de la prédation, impatiences sur le projet de loi visant à alléger les contraintes en agriculture.



Nicolas Lemercier a symboliquement mis à bas le panneau apposé au fronton de son exploitation qui l'identifiait comme « producteur Lactalis »



Emmanuel Aebischer, le président de la FDSEA70 s'est inquiété de l'avenir de la proposition de loi visant à alléger les contraintes règlementaires qui pèsent sur l'activité agricole.

Annie Genevard était en visite officielle en Haute-Saône, du côté de Fougerolles, au nord de Luxeuil, le 9 mai. Elle a passé une bonne partie de la matinée dans une exploitation laitière du hameau de Communailles, le Gaec du Pré Charmant, où elle a pu longuement échanger avec les deux associés, Nicolas Lemercier et son fils Mathieu. L'élevage, en agriculture biologique, avec une référence de 900 000 litres, n'avait pas été choisi au hasard : il fait partie de ceux dont l'entreprise Lactalis a décidé de se séparer brutalement en septembre dernier, pour optimiser ses coûts de production.

Un reclassement coûteux

Nicolas Lemercier, qui a symboliquement déboulonné le panneau l'identifiant comme « producteur lactalis » sous les yeux de la ministre, a exposé les conséquences concrètes de la défection du numéro un mondial. *« Le tank à lait que nous utilisons appartient à Lactalis : il va falloir investir dans un nouveau tank, c'est 30 000 € … l'achat de parts sociales pour entrer dans la coopérative qui va nous collecter à la place de Lactalis, c'est 50 000 € »*, a-t-il rapidement chiffré pour la représentante de l'État. *« Ce sont de gros investissements qui n'étaient pas prévus et qui vont peser sur nos autres projets, tels que l'installation d'un jeune »*, précise-t-il. *« Nous suivons attentivement ce dossier, a assuré la ministre, qui rencontre régulièrement à ce sujet les dirigeants de la FNPL : je salue le gros travail des producteurs et de leurs organisations syndicales pour trouver des solutions collectives, leur réactivité et leur souci de solidarité pour que personne ne reste sur le carreau. Nous sommes heureusement dans un contexte favorable avec une demande de lait supérieure à l'offre. Même si la dynamique est à l'œuvre, c'est plus compliqué pour des fermes isolées, avec des petites références »*, a-t-elle reconnu. *« Nous sommes dans une zone difficile, montagneuse, avec des coûts de collecte du lait plus élevé… nous voudrions des aides pour conforter les entreprises coopératives qui ont accepté de jouer le jeu et de reprendre les producteurs abandonnés par Lactalis en bloc, sans faire leur marché en ne gardant que les plus intéressants pour eux »*, a insisté Michaël Muhlematter, le président de la Chambre d'agriculture, lui-même producteur de lait et très impliqué dans le volet syndical du dossier. *« La collecte, le renouvellement des tanks à lait qui pour partie ne répondront pas aux prochaines normes, et enfin l'investissement : voilà trois sujets où nous demandons le soutien de l'État. »*



Nicolas Lemercier, éleveur en Gaec à Fougerolles, a expliqué à la ministre de l'Agriculture comment la défection de Lactalis impacte l'avenir de son exploitation.

L'épineux dossier loup

Annie Genevard a semblé sensible à tous ces arguments, et a témoigné de son attachement aux fermes familiales, pratiquant la polyculture-élevage. *« Ici, en faisant pâturer les vaches dans les vergers de cerisiers, vous pratiquez une forme d'agroforesterie vertueuse, favorable à la fois au bien-être animal et à l'environnement. Des cerisiers pour la production du kirsch, ce fleuron de notre gastronomie… c'est la cerise sur le gâteau ! »*, a-t-elle complimenté, après avoir accompagné la sortie du troupeau laitier. Un modèle vertueux, certes, en proie néanmoins à un risque de prédation qui compromet sa pérennité, comme l'a rappelé Emmanuel Aebischer, le président de la FDSEA de Haute-Saône. Il déplore en particulier l'inertie préfectorale face à une vague d'attaques de loup sur les troupeaux ovins et bovins du nord du département, depuis l'automne dernier, et qui reprend ce printemps avec une récente attaque à Fontenois-lès-Montbozon. *« Pourquoi monsieur le Préfet n'a-t-il jamais pris d'arrêté de tirs de défense simple alors qu'il y a eu des attaques répétées ? »* A ce sujet, la ministre de l'Agriculture s'est voulue optimiste, annonçant du nouveau pour les prochaines semaines. *« Attention, je ne remets pas en cause la protection de l'espèce,* a-t-elle pris la précaution de déclarer préalablement : *députée d'un territoire d'élevage qui est confronté à des attaques de loups dévastatrices - qui compromettent l'équilibre économique des exploitations et l'équilibre psychologique des éleveurs et de leurs familles - je suis très sensible à cette question sur laquelle je travaille depuis longtemps, notamment avec l'Association nationale des élus de montagne. Nous élaborons un nouveau plan loup qui permettra une meilleure coexistence, avec un décret actuellement en consultation pour autoriser les tirs de défense simple, même en l'absence d'attaque, dès lors que la démonstration a été faite de la non-protégeabilité des élevages de la zone concernée. Par ailleurs, l'OFB a inauguré dernièrement une nouvelle méthode de comptage, qui va désormais s'appuyer sur l'identification des individus par leur ADN, ce qui, j'espère, sera plus fiable pour quantifier les populations et éliminer les loups problématiques. »*

Contraintes réglementaires

Enfin, les participants à cette rencontre sur le terrain ont pu entrevoir la complexité du processus législatif… à travers le cas de figure de la loi visant à abaisser les contraintes liées à l'exercice du métier d'agriculteur. Alors que la proposition de loi émanant du Sénat répondait en grande partie aux attentes – et aux impatiences – du monde agricole, ses examens successifs par les diverses commissions de l'Assemblée nationale et en séance publique se sont traduits par des amendements qui en affaiblissent la portée, notamment sur la thématique du stockage de l'eau. *« Vous pourriez mobiliser un peu plus les députés,* a fait remarquer le député RN Émeric Salmon à la ministre, *parce qu'autant les sénateurs ont fait le travail […] autant en commission, les députés du Bloc, du socle commun n'étaient pas très mobilisés pour défendre les textes. »* Annie Genevard a insisté sur la nécessité pour chaque électeur de sensibiliser son député à l'intérêt du texte, tandis qu'elle poursuit son travail pour convaincre. *« Moi, je souhaite qu'ils l'adoptent. En tout cas, que le texte ne soit pas obstrué, qu'il puisse véritablement aller à son terme. Donc, c'est tout ce travail que je suis en train de faire, dans la discrétion, en recevant les députés pour leur expliquer les enjeux de souveraineté alimentaire et d'adaptation de l'agriculture au changement climatique. »*

Alexandre Coronel

DÉPARTEMENTS

// VISITE DU PRÉFET DE RÉGION

« C'est ça la beauté d'un vignoble, c'est la diversité »

Ce lundi 12 mai, Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté et préfet de Côte-d'Or s'est rendu dans l'Yonne pour rencontrer les visages du paysage local.

C'est avec une matinée dans le nord du département que Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne Franche-Comté, débute sa journée de découverte du département. *« Ce matin, j'ai été sur le port de Gron, où je visitais à la fois le port et ses infrastructures, où je rencontrais le chef d'entreprise de LogiYonne. J'ai pris également connaissance de toute la logistique fluviale. L'Yonne est une terre rurale, agricole, viticole, mais surtout une terre industrielle »*, déclare le Préfet de Région. Accompagné par Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Paul Mourier, avait pour ambition au cours de cette journée, de découvrir ce qui fait la richesse du département. *« Au cours de mon parcours professionnel, j'ai toujours voulu aller à la rencontre de ceux qui font véritablement la vie du quotidien, qui font le territoire. Le territoire c'est quelque chose qui est vivant, dans toutes ses facettes. J'ai besoin de voir pour comprendre et pour agir bien évidemment »*, ajoute-t-il, ravis de sa journée. C'est après un repas en compagnie du Préfet de l'Yonne et de quelques élus que le Préfet de Région poursuit sa visite en se rendant à la coopérative viticole de Bailly Lapierre. *« J'ai été très heureux d'en apprendre plus. L'histoire du crémant était un aspect que je connaissais moins que d'autres, notamment son redémarrage, la tradition très ancienne de cet alcool et la manière dont les difficultés qu'ils ont rencontrées leur ont permis de rebondir. C'est un succès considérable, avec une commercialisation qui est quasiment dans tous les pays du monde. Je suis très heureux d'avoir visité cette cave, à l'occasion des 50 ans du Crément de Bourgogne! Je suis également content d'avoir rencontré le président et le directeur, qui sont totalement passionnants, ce sont des hommes de l'art, des hommes qui ont une science totalement abouti à la fois du terroir, de la manière dont on élève la vigne et la manière dont on élève un vin, et là donc les vins pétillants comme les vins tranquilles »*, exprime-t-il, devant la cave.



Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Sylvain Martinand, directeur de la coopérative agricole Bailly Lapierre et Pascal Jan, Préfet de l'Yonne.

Démographie et attractivité

Après avoir découvert le paysage icaunais, Paul Mourier, exprime son inquiétude quant aux problématiques majeures du département. *« Les trajectoires démographiques récemment réalisées par l'Insee, en 2070, montre que la région pourrait perdre, et c'est le scénario médian, 400 000 habitants. L'équivalent de deux départements de la région. Nous sommes la région qui perd le plus de populations. Il y en a deux autres qui perdent un peu de populations, mais la Bourgogne est la plus exposée. Cela renvoie à une question d'attractivité et de dynamisme »*, exprime-t-il avec inquiétude. C'est donc avec vigueur qu'il détermine l'impact des nouvelles générations sur le territoire. *« Je considère que pour garder les jeunes, les nouvelles générations, la problématique majeure à résoudre, c'est le manque d'enseignement et de formation »*, détermine Paul Mourier.

C'est en discutant avec plusieurs élus, que Paul Mourier privilégie deux axes majeurs. *« Tout ce qui tourne autour des filières industrielles, au sens large et tout ce qui tourne autour du monde agricole et viticole. Je crois qu'on a cette chance-là, on perd de la population mais on a des points d'appui sur lesquels on peut s'accrocher. La filière automobile connaît quelques difficultés mais d'autres sont en pleine expansion, comme la filière agroalimentaire, ferroviaire, nucléaire, mécanique, on a cette richesse-là. Au moment où l'État, où notre pays veut se réindustrialiser, je crois qu'on est bien placé, effectivement, pour accompagner ce développement »*, exprime-t-il au côté de Pascal Jan.

Focus sur le monde agricole

Quant à la seconde partie de la visite, axée sur le monde agricole et viticole, Paul Mourier a quelques inquiétudes quant à la problématique démographique. *« Dans les dix ans qui viennent, 1/3 des agriculteurs aura la possibilité de partir à la retraite. Donc l'enjeu c'est comment on gère une double problématique majeure, comment je transfère les terres et comment j'implante les jeunes ? C'est un travail qui fait partie de la Loi d'Orientation Agricole, qui vient d'être approuvé. L'État et les Préfets, nous devons, avec les Chambres d'agriculture départementales et régionales mettre des guichets uniques, pour permettre ce renouvellement de générations »*, ajoute-t-il avant de poursuivre sur la problématique du manque d'attractivité du secteur. *« Je l'ai dit très clairement au monde agricole, ils ont des raisons légitimes de nous interpeller, à faire part de leurs difficultés, mais ils ont également le devoir de montrer qu'ils font un métier formidable et certains le disent, comme les viticulteurs, c'est formidable. Il faut également qu'ils aient un discours qui fasse envie »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// PORTES-OUVERTES

Ferm'Inov, pour réfléchir à la durabilité

En Saône-et-Loire, Ferm'inov vous donne rendez-vous le 27 mai pour penser l'élevage herbager de demain.

Le mardi 27 mai, à Jalogny, en Saône-et-Loire, près de Cluny, Ferm'inov ouvre grand ses portes pour une journée nationale dédiée à l'innovation et à la durabilité en élevage herbager. De 9 heures à 18 heures, l'événement réunira éleveurs, techniciens, chercheurs, étudiants et acteurs du monde agricole autour d'une ambition commune : concevoir ensemble des systèmes d'élevage adaptés face aux nombreux enjeux de demain. Cette journée marquera aussi l'inauguration officielle de Ferm'inov ! À cette occasion, plus de 15 ateliers techniques, une table ronde technique, une grande conférence, mais aussi des démonstrations terrain rythmeront la journée ! *« On veut une journée riche techniquement,* précise Adrien Demarbaix, responsable d'exploitation de la ferme expérimentale, *mais aussi conviviale. C'est une journée d'échanges, de partage d'expériences et surtout de solutions réalistes pour répondre aux défis qui s'offrent aux éleveurs. »*

Des ateliers techniques

Tout au long de la journée, 15 ateliers techniques multifilières seront proposés. Ils seront animés par des experts et présenteront les résultats de travaux conduits sur Ferm'inov (Bovin viande), les sites du pôle laitier régional (Bovin lait) et de Charolles (Ovin) mais aussi d'autres sites expérimentaux bovins allaitants. Des thèmes variés seront abordés : résilience des prairies, autonomie protéique, confort de travail, nouvelles technologies, agrivoltaïsme, conduite et engraissement des animaux, valorisation des ressources locales… Autant de sujets concrets pour nourrir la réflexion et l'action.

Deux temps forts pour prendre de la hauteur :

À 11 heures table ronde technique : L'élevage bovin allaitant herbager à l'épreuve de la multi performance : enjeux et perspectives.

À 16 heures : grande conférence de clôture de la journée : Quelle place pour l'élevage herbager face aux enjeux de demain ? Ferm'inov accueillera Sébastien Windsor, président des Chambre d'agriculture de France, Hugues Pichard, président des races de France et Emmanuel Bernard, éleveur nivernais et président de la section Bovins Interbev.

Parce que l'agriculture est aussi une affaire de lien social, les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire tiendront une buvette tout au long de la journée, pour permettre aux visiteurs d'échanger autour d'un verre. Un repas chaud (menu Charolais) sera également proposé sur place à midi. Attention : réservation obligatoire ! Autre temps fort de cette journée : le village des partenaires de Ferm'inov, où vous pourrez retrouver les acteurs clés de l'innovation agricole et de l'élevage. Un espace idéal pour échanger directement avec les entreprises, découvrir du matériel en démonstration ou discuter des projets de terrain.

D'après communiqué



Les portes-ouvertes Ferm'Inov : un rendez-vous d'échanges techniques et l'opportunité de nourrir la réflexion sur l'avenir.

// BIENVENUE À LA FERME

58 Une découverte privilégiée

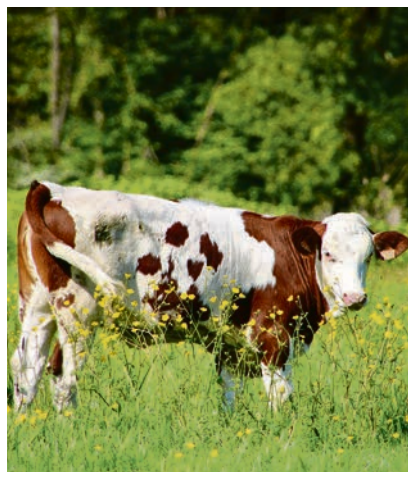
Le 29 avril, l'Earl Fromagerie Berthier (Avril-sur-Loire) accueillait les visiteurs pour un moment de découverte de la ferme. Un rendez-vous s'inscrivant dans les portes ouvertes du réseau « Bienvenue à la Ferme ».



Une partie des producteurs du réseau « Bienvenue à la ferme » participe au cycle de rendez-vous « un printemps et un été à la ferme » organisé par le réseau.



Ici, Nadège Berthier avec les visiteurs dans la stabule.



Nadège Berthier a expliqué la pratique du pâturage tournant aux visiteurs.



Les petits et les grands ont pu déguster du lait de l'exploitation.



Nadège Berthier a prodigué des explications sur la conception des fromages.

Sous un soleil printanier, les visiteurs étaient au rendez-vous le 29 avril à Avril-sur-Loire afin de découvrir l'Earl Fromagerie Berthier, lors d'une visite de l'exploitation et de l'atelier de transformation. Pour mémoire, cet événement fait partie d'un cycle de rencontres du réseau « Bienvenue à la ferme » auquel certains producteurs Nivernais participent.

Ainsi, si la famille Berthier ouvre ses portes aux scolaires depuis de nombreuses années (notamment via le syndicat d'initiative de Decize), c'est la seconde fois qu'elle participe au « Printemps et un été à la ferme » du réseau. Pour Nadège Berthier, ce principe est une belle opportunité pour se faire connaître d'autant plus que l'événement était organisé en partenariat avec l'Office de tourisme de Decize : *« Comme ils rassemblent les inscriptions, nous n'avons pas du tout à nous en occuper ce qui nous facilite grandement la tâche »*. Après une présentation de la ferme à la dizaine de visiteurs présents pour le rendez-vous, la visite démarre : *« C'est agréable car, que ce soit les grands, voire très grands, ou les petits, tous posent des questions. Nous essayons de répondre au mieux afin d'expliquer nos pratiques et nos contraintes. C'est un moment de partage privilégié »*. Parmi les visiteurs, Amandine Lutsen, 30 ans (Saint-Parize-le-Châtel) est venue avec sa fille Laly, 3 ans : *« Je me suis dit que cela pouvait être une belle découverte pour elle, notamment pour voir les vaches. Même si nous habitons à la campagne et qu'elle en voit régulièrement, c'était l'occasion de les admirer de plus près et de voir comment le fromage était réalisé. Elle semble apprécier cette petite excursion »* - un point confirmé très rapidement par Laly par un grand hochement de tête enjoué.

En situation

Durant la visite, Nadège Berthier détaille son quotidien et bien évidemment celui des résidentes et résidents ongulés : *« Certaines vaches ont des caractères très différents, et des habitudes aussi assez rigolotes. Par exemple, nous en avons une qui est toujours la dernière arrivée… »*. Après quelques anecdotes d'échappées belles de certaines génisses - au détriment des clôtures du domaine - Nadège Berthier propose aux visiteurs de voir le lâcher matinal. Un peu comme un moment suspendu, les visiteurs admirent les belles demoiselles partir à la pâture d'un pas, certes lent, mais bien décidé à profiter de l'herbe avant la traite du soir. Nadège Berthier détaille d'ailleurs le système de pâturage tournant, soulevant quelques interrogations de la part des visiteurs notamment sur la gestion de cette pratique, finalement peu connue du grand public. Suite à ces éclairages, l'assemblée prend la direction de la salle de traite. Nadège Berthier indique : *« nous devons être très rigoureux, notamment pour séparer le lait des vaches pouvant être sous traitement. De plus, nous avons des contrôles tous les trois jours de la laiterie. Si une bactérie est détectée dans le tank à lait, nous sommes dans l'obligation de tout jeter, et bien sûr nous ne sommes pas payés »*. Là, les réactions ne se font pas attendre : *« ah oui quand même… »*. Les discussions s'enchaînent alors sur les charges de la structure avec une facture d'électricité s'élevant à 2 000 euros par mois, suite aux hausses tarifaires. Nadège Berthier insiste : *« Cela devient de plus en plus compliqué, comme pour tout le monde »*. Le public s'exclame : *« c'est scandaleux, vous travaillez dur tous les jours, vous ne devriez pas payer autant… »*. Nadège Berthier rebondit sur un ton quelque peu résigné : *« que voulez-vous c'est comme ça »*. Les regards de soutien s'échangent alors pudiquement, accompagnés d'un sourire doux, avant de se diriger vers l'atelier de transformation. Nadège Berthier réalise alors un tutoriel chantilly / beurre, et rappelle la particularité de la maison : *« Nous ne faisons pas le fromage nivernais, car ce dernier à la crème en son centre. Nous, nous le recouvrons totalement de crème »*. Une singularité de confection reconnue gustativement par certains qui réagissent : *« c'est pour ça que votre fromage est différent ! »*. Suite aux mises en lumière diverses et variées, la dégustation de lait, beurre et fromage s'est déroulée dans la cour de l'exploitation entre ombre et soleil dans une ambiance très intimiste avec toujours les sourires fendant les lèvres. Sur des au revoir chaleureux, les visiteurs reprennent alors leurs véhicules, avec la promesse de certains de revenir se fournir chez les Berthier...

Les autres dates

L'Earl Fromagerie Berthier (Les Feuillets à Avril-sur-Loire) propose d'autres rendez-vous les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45). Outre cette exploitation, d'autres fermes du réseau participent aux portes ouvertes : 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h) chez Marie-Dominique Commaille (Decize) ; 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne) ; 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour). Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet - CA 58)

Chloé Monget

Pour en savoir plus : https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgognefranchecomte/nievre/avril-sur-loire/ferme/earl-fromagerie-berthier/519186



Le beurre doux de l'Earl Berthier fut très apprécié par tous les visiteurs.



Certains visiteurs ont profité pleinement du contact avec les animaux.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

Écoute et respect

Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre était convié à l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Nièvre, le 26 avril à Magny-Cours ; l'occasion de prendre position.

Comme à l'accoutumée, le mois d'avril est synonyme d'assemblée générale pour la Fédération des Chasseurs de la Nièvre (FDC 58). Pour cette année, le rendez-vous était fixé le 26 avril à l'Agropôle du Marault à Magny-Cours, avec l'approbation du budget de l'exercice 2025/2026 ou les votes des montants des cotisations pour la même période.

L'événement fut aussi l'occasion pour les officiels de prendre la parole à l'image de Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre: *« je vais commencer par les points positifs de la collaboration entre la FDC 58 et la profession car ils sont nombreux et méritent d'être salués, et je passerai ensuite aux éléments négatifs et fâcheux, car il y en a beaucoup »*. Il s'est attardé en premier lieu sur la prédation : *« Bravo et merci au Lieutenant de Louveterie pour sa persévérance ayant permis l'abattage d'un loup à Bazolles. D'ailleurs, je le réaffirme : notre territoire et nos pratiques d'élevage ne sont pas compatibles avec la présence du prédateur lupin »*. Il a remercié la FDC 58 de l'organisation de la formation « Tirs de défense loup » suite à la demande des Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, ayant eu lieu le 21 avril, ou encore la création de la « Brigade corbeaux » : *« cette initiative répond à un véritable besoin face aux dégâts considérables que ces prédateurs occasionnent sur nos cultures. D'ailleurs, la formation des étudiants du Legta du Morvan pour devenir piégeurs agréés est également une excellente démarche ! En parallèle, j'applaudis votre réactivité face à l'organisation d'une session supplémentaire de permis de chasse fin septembre 2024, sur demande des JA 58, car elle prend en compte les contraintes agricoles saisonnières »*. Après ces éléments, il a souligné : *« Aujourd'hui marque le départ d'une nouvelle collaboration claire et respectueuse, car il existe des divergences que je ne peux passer sous silence et je me dois de les pointer ici afin que nous trouvions ensemble des solutions »*.

Paroles et (in)actions...

« Sur l'indemnisation des dégâts et la facturation des frais d'expertise, a-t-il développé, *notre département remonte curieusement le plus de dossiers en Commission Nationale d'Indemnisations, preuve manifeste d'un dysfonctionnement local… De plus, je demande solennellement, pour la première et dernière fois, la suppression des noms des agriculteurs sanctionnés pour « déclaration de dégâts abusive » dans la publication du « Chasseur Nivernais ». Où est le respect du règlement général de protection des données ? Je ne peux pas non plus rester sans réaction face à l'éditorial de votre président dans le dernier numéro de « La Chasse en Nivernais » qui tient, pour moi, des propos injustes et inadmissibles envers la profession agricole. Je pense notamment au fait de rendre responsable les exploitants de – je cite - « la disparition du petit gibier et de l'effondrement de la biodiversité » à cause – je cite - « d'un certain modèle agricole qui s'acharne à niveler, drainer, arracher et forer, tout en abusant de sa chimie toute puissante ». Les exploitants sont aussi des habitants, soucieux de leur santé et de celle de leurs familles. Ils sont soumis à de nombreuses réglementations sur les épandages, sans compter l'approche économique avec l'inflation des matières premières sans réelle compensation des prix. Quand tous ces efforts sont réduits à néant par une surpopulation de corbeaux ou de sangliers, la colère me semble légitime. D'autant plus lorsque les interrogations en matière de gestion de population sont pléthores : pourquoi la FDC n'a-t-elle pas demandé d'elle-même, comme dans le Cher, la prise d'un arrêté de tir de nuit pour les sangliers ? Pourquoi les communes « points noirs » le sont années après années ? S'agit-il d'un agriculteur qui exagère dans ses déclarations ou d'une équipe de chasse insuffisamment active ? »*. Il a conclu : *« les exploitants agricoles ne sont pas les ennemis des chasseurs et ma porte reste grande ouverte à la discussion afin d'avancer tous ensemble vers une certaine harmonie, mais pour y arriver il faudra que les agriculteurs se sentent écoutés et respectés… Vive l'agriculture, vive la chasse, vive la ruralité ! »*.



CA 58

Cyrille Forest à la tribune lors de l'assemblée générale de la FDC 58 à Magny-Cours.

Chloé Monget d'après communiqué



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
Groupe Méthivier	58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
	89 Toucy	03 86 44 01 08
	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09
NODIMAT GROUPE OUVRARD	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Beaune	03 80 22 28 53

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Une enquête sur la charge administrative dans les exploitations

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose aux agriculteurs du département de participer à une enquête sur un aspect qui cristallise les mécontentements depuis longtemps : la charge administrative.

La charge administrative des exploitations agricoles a augmenté progressivement durant ces vingt dernières années. Face à ce constat, les agricultrices et agriculteurs nouvellement élus à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or souhaitent réaliser un état des lieux concret afin de pouvoir orienter les actions de la Chambre dans le sens de la simplification et du support aux exploitations lorsqu'il est pertinent.

La Chambre vous propose de répondre à une courte enquête en ligne afin d'identifier précisément les charges génératrices de stress, mais aussi la façon dont vous y faites face, et la possibilité de simplifier ou de sous-traiter les tâches liées. Les services de la Chambre reviendront vers vous afin de partager l'analyse qui en découlera et les axes de travail identifiés. N'hésitez pas à consacrer un peu de temps à cette adresse accessible en ligne via le lien suivant : https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=l5GK4XsCCkis6wvl_bQpIAYqeZQRLZ9AlU7QI6h4QbRUNTVHMjdZT0xHUFY3TjJPNFdQMDZR-MU1MSy4u&route=shorturl

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se tient à votre disposition pour tout besoin, dans le souci d'accompagner au mieux toutes les agricultures du territoire.

// DRIVE FERMIER DE CÔTE-D'OR

21

Juliette Thiéry relève le défi

L'éleveuse de brebis laitières domiciliée à Saulieu prend les rênes du drive fermier de Côte-d'Or.

Au revoir, au revoir président : Ludovic Maret, éleveur de poulets fermiers à Saulon-la-Chapelle, passe la main à la tête du drive fermier de Côte-d'Or qu'il présidait depuis sa création il y a près de neuf ans. Juliette Thiéry, elle aussi dans l'aventure depuis les débuts, a pris la relève depuis plusieurs semaines. L'éleveuse de 200 brebis de race Lacaune était l'une des cinq membres du bureau depuis 2020 : *« Notre belle dynamique de groupe et l'offre très étoffée de nos produits m'ont motivée ! Ludovic souhaitait lever le pied après toutes ces années d'implication et nous le comprenons. Il reste malgré tout parmi nous, au sein du bureau »*. Le bureau, justement, compte désormais quatre membres supplémentaires avec Jean-Noël Simard (Chevigny-en-Valière), Isabelle Olivier (Concoeur), Véronique Laville (Tanay) et Isabelle Jounot (Leuglay). *« Ces quatre personnes rejoignent Frédéric Marcouyoux (Vernot), Céline Marin (Fenay), Florence Molé (Chemin d'Aisey), Ludovic et moi-même. Nous sommes désormais plus nombreux à prendre des décisions et faire avancer notre beau projet qui réunit, en tout, une quarantaine de producteurs de toute la Côte-d'Or ! »*, souligne Juliette Thiéry.

Un fonctionnement bien ficelé

Environ 80 paniers sont vendus chaque semaine sur le site du drive basé à Dijon, à côté de la brasserie du marché de l'Agro, près d'Ikéa. *« Cette activité est tout à fait correcte mais nous visons les 100 unités ! »*, indique la nouvelle présidente, en rappelant que des pics à 300 commandes avaient été atteints durant la crise sanitaire. Cet article est aussi l'occasion de rappeler les principes du drive : *« les clients passent commande sur internet avant mercredi minuit. Nous avons ensuite jusqu'au vendredi midi pour livrer nos produits à Dijon. Trois locaux sont à disposition, dont une chambre froide pour les légumes et une autre pour les viandes et les fromages. La distribution des paniers, autrefois assurée par un duo de producteurs avec des roulements chaque semaine, est désormais réalisée par Annabelle Marcouyoux, salariée et elle aussi productrice au sein du drive fermier. Un autre membre l'accompagne à chaque fois. Le fait d'avoir tout le temps la même personne sur place permet un meilleur suivi, c'est aussi plus agréable pour la clientèle. La distribution se fait de 12h30 à 19h00 »*.

Téléchargez l'application

Une autre nouveauté de ces dernières semaines est le lancement d'une application sur laquelle il est possible de passer commande : *« c'est un atout commercial supplémentaire, en plus de notre site internet. Cette application nous permettra aussi de communiquer davantage et de relancer la clientèle ! Les débuts sont prometteurs, espérons que cela continue ainsi »*.



La compagne de Didier Loison succède à Ludovic Maret.

Juliette Thiéry vend pour sa part une cinquantaine de produits laitiers bio chaque semaine avec son compagnon Didier Loison : *« nous avons 130 brebis à la traite et proposons des yaourts, différents types de fromages et de la faisselle. Le produit qui rencontre le plus grand succès ? Je dirais le yaourt ! »*. Le drive fermier propose bien d'autres produits fermiers 100 % Côte d'Or avec du pain, des fruits et légumes, des pâtes, des viandes et de la charcuterie, des volailles et des oeufs, des glaces, des poissons, des escargots...

AG

Rendez-vous sur drivefermier21.fr !

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Le renouvellement des générations

Lundi 5 mai, la Chambre d'agriculture de l'Yonne tenait son Comité d'orientation transmission-installation (Coti).



Canva

Les exploitants agricoles doivent prendre l'habitude de penser à leur transmission tout au long de leur carrière.

Le Comité d'orientation transmission installation s'est tenu, lundi 5 mai, avec pour objectif de réaliser un retour sur les actions réalisées par la Chambre d'agriculture pour assurer la bonne transmission et installation des jeunes générations d'agriculteurs. Cette action intervient dans un contexte où près de 36 % des exploitants dans l'Yonne ont entre 56 et 65 ans. Pour assurer une bonne transmission, le pack carrière a été mis en place. L'objectif est *« de parler de la transmission tout au long de la carrière du chef d'exploitation avec trois rendez-vous importants : un premier dix ans après l'installation, un à mi-carrière et un dernier 10 ans avant la cessation de l'activité »*, déclare Cyrille Fournier. Le Point d'accueil transmission (PAT), suit également de près les dossiers. Il propose donc cinq réunions en partenariat avec la MSA sur la retraite : les informations juridiques, des points d'attention, calendriers et échéances.

Après la transmission, l'installation

C'est à travers ce nouveau thème, que Sylvain Menu, chargé de mission installation à la Chambre régionale, a présenté l'enquête Agrinovo. Cette enquête avait pour objectif de dresser un portrait des nouveaux actifs agricoles. *« Le constat général portait sur des installations plus tardives, des enfants d'agriculteurs connaissant des détours professionnels ainsi qu'une croissance des reconversions professionnelles vers l'agriculture »*, rapporte-t-il.

Après une enquête statistique détaillée, les résultats sont tombés. *« Nous assistons à dix trajectoires pré-installations identifiées, celle majoritaire étant la bifurcation depuis le salariat non agricole avec 32 % »*, ajoute-t-il. Il poursuit en présentant les profils. *« Nous avons cinq catégories, les héritiers bien préparés, ils sont près de 34 %, ils sont souvent issus du milieu agricole, poursuivent une formation agricole et ont déjà des expériences professionnelles diversifiées. Ensuite nous avons les héritiers sans vocation, à 22 %, issus d'un milieu agricole mais sans formation agricole. Nous avons aussi les classes populaires rurales, en hors cadre familial, avec une formation agricole. Les reconvertis des classes moyennes sont, eux, près de 20 % en hors cadre familial. Ils ont exercé pour la plupart deux métiers avant de se tourner vers l'agriculture. La dernière catégorie, quant à elle, est issue des classes supérieures urbaines, majoritairement ex-cadres, très diplômés et avec une volonté de reconversion »*, conclut-il.

La Chambre d'agriculture termine par aborder son dispositif installation. *« Le point accueil et installation est une porte d'entrée unique pour accueillir les porteurs de projet qui envisagent de s'installer en agriculture. Il a pour mission : l'accueil, l'information, l'orientation et la remise d'un autodiagnostic. 163 porteurs de projet ont déjà été accompagnés en 2024. Pour dresser un profil du porteur de projet, selon les chiffres de l'année 2024 : il a en moyenne 31 ans, il est à 60 % un homme, et est souvent hors cadre familial, 85 d'entre eux étaient dans cette situation-là en 2024 »*, conclut Marc Abonnet.

Charlotte Sauvignac



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Optimiser la biodiversité pour raisonner ses traitements

Le 26 mai, la Chambre d'Agriculture organise une deuxième session de la formation « Reconnaître les auxiliaires de culture ».

« Les auxiliaires de culture ce sont les insectes qui vont être utiles pour la protection des plantes et des cultures, donc ils vont manger les bioagresseurs que l'on peut trouver sur cultures : pucerons, acariens, etc. », explique Johanna Villenave-Chassier, docteure en entomologie et écologie du paysage. Intervenante de la formation « Reconnaître les auxiliaires de culture » de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, elle souhaite mettre en avant les améliorations que ces auxiliaires ont pu générer sur les exploitations de ceux qui ont suivi la formation. *« L'objectif, c'est d'essayer de reconnaître les auxiliaires à différents stades. J'en parlerai un peu le matin mais la reconnaissance se fera surtout sur le terrain, l'après-midi »*, complète-t-elle, car le but est bien de voir les effets sur le terrain. Mais pour les voir, il faut savoir comprendre quel rôle ils jouent. *« Quand je présente les auxiliaires c'est surtout leur bio écologie, c'est-à-dire leur rôle, ce qu'ils vont manger comme type de proie, à quel stade, et puis ce dont ils ont besoin pour se maintenir dans les fermes, comment on peut les élever sur son exploitation »*, détaille-t-elle. Présentée dans l'Yonne, tout comme en Côte-d'Or, le 27 mai, cette formation a pour ambition de permettre aux agriculteurs de réduire l'usage des produits phytosanitaires et d'améliorer la santé des cultures, favoriser la biodiversité et la durabilité des exploitations agricoles.

Améliorer la santé des cultures en faisant jouer la biodiversité

La biodiversité n'est pourtant pas facile à comprendre, Johanna Villenave-Chassier est donc là pour expliquer et accompagner les agriculteurs. *« On voit que les auxiliaires de culture ont besoin de gîtes et de couverts assez variés. Je montre ensuite que la plupart des adultes d'auxiliaires ont besoin de pollen et de nectar contrairement aux larves qui sont prédatrices, floricoles. Par exemple, une femelle de chrysope, plus elle va manger de pollen qui apporte des protéines, plus elle va pondre, ce qui va donner des larves qui vont être prédatrices. Donc on va voir les différentes plantes qu'ils faudraient avoir dans son exploitation, les haies, les outils qu'on peut utiliser, notamment à travers un site d'information créé par les Chambres d'agriculture qui permet de choisir les essences adaptées aux auxiliaires et aux départements. Après on parlera des plantes herbacées, donc les plantes de service, qu'on peut mettre en place et de quelle manière »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

Cette formation est accessible, uniquement sur inscription, en contactant Njaka Ralaizafisoloarivony : n.ralaizafisoloarivony@chambagri.fr.



Pexels

Se former sur les auxiliaires de culture de vient de plus en plus important.

// PARTENARIAT

21 La Chambre d'agriculture et le département sur la même ligne

Le président du Conseil départemental de Côte-d'Or, François Sauvadet et son homologue de la Chambre d'agriculture, Jacques de Loisy, ont défini les contours d'un nouvel accord-cadre 2026-2030, avec un soutien du Département à hauteur de 15,5 millions d'euros.

Dans un contexte géopolitique marqué par des tensions internationales, impactant le commerce mondial, la Chambre d'agriculture et le Département de la Côte-d'Or réaffirment leur engagement en soutien aux agriculteurs et viticulteurs locaux, pour une agriculture rentable et durable. *« L'accompagnement d'une collectivité, telle que le Département, est crucial pour soutenir notre agriculture en zone intermédiaire. Il est essentiel de continuer à accompagner tous types et modes de production. Chaque agriculture a ses spécificités et ses besoins particuliers. Les aménagements fonciers jouent un rôle important pour assurer la pérennité des exploitations agricoles, tant au niveau sanitaire que pour la gestion de l'eau »* explique le président de la Chambre Jacques de Loisy. Ce travail s'inscrit dans la continuité du précédent accord-cadre par lequel le Département et la Chambre d'agriculture se sont fixés des défis communs avec une alimentation locale et saine 100 % Côte-d'Or, le renouvellement des générations et le changement climatique avec, notamment, la gestion de l'eau. L'engagement du Département, maintenu à 15,5 millions d'euros et soumis au vote lors d'une prochaine session, marque l'importance accordée à l'agriculture. *« Si nous voulons atteindre la souveraineté alimentaire, nous avons besoin de nos éleveurs et de nos producteurs. Malgré le contexte financier tendu, nous resterons solidement à leur côté, et l'ensemble des crédits consacrés à l'agriculture sera maintenu jusqu'à la fin du mandat. J'en ai pris l'engagement. C'est indispensable pour faire face aux grands défis qui se dressent devant nous, et notamment celui du renouvellement des générations »* conclut François Sauvadet.

D'après communiqué



Jacques de Loisy, président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, et François Sauvadet, président du Département.





// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Remise de prix du Concours général agricole

Ce lundi 12 mai, la préfecture a accueilli la cérémonie officielle de remise des prix du Concours général agricole, sous l'égide de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Ensemble des lauréats du Concours Général Agricole

« Je souhaitais rappeler que ce concours général agricole est né en 1870, et il est attendu par les professionnels comme par le grand public, en France comme à l'étranger. C'est un concours qui est un rendez-vous annuel incontournable pour la viticulture icaunaise, qui permet de valoriser vos productions et de faire référence sur un marché de haute qualité », confie Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne à l'ouverture de la Cérémonie de Remise de Prix du Concours général agricole (CGA). C'est aux côtés de Pascal Jan, préfet de l'Yonne, Grégory Dorte, président du Conseil départemental ainsi qu'Isabelle Poifol-Perreira, conseillère régionale.

C'est dans la salle des celliers, que près d'une cinquantaine de personnes est réuni ce soir pour célébrer l'excellence agricole. Arnaud Delestre, en profite pour remercier et récompenser les nombreux lauréats du concours. *« C'est une occasion unique de célébrer les talents, le savoir-faire, et la culture. Comme chaque année, la Chambre d'agriculture de l'Yonne est présente, aux côtés de nos partenaires »,* ajoute-t-il. Avant de récompenser les heureux lauréats, Pascal Jan, préfet de l'Yonne, en a profité pour dire quelques mots. *« Derrière ces hommes et ces femmes, c'est également l'actualité de nos villages, imaginons un village ou une commune sans agriculteur, que deviennent ces collectivités ? Que devient l'aménagement du territoire ? »,* distingue-t-il à son tour.
Au total : 65 médailles dans la catégorie vin, 11 médailles dans la catégorie produits ainsi que 20 récompenses que pour la filière animale.

Le moment de remise de prix

Avec près de 62 candidats et 252 échantillons, 26 médailles d'or, 24 médailles d'argent et 15 médailles de bronze ont été remises aux lauréats dans la catégorie vin. C'est la cave de Bailly-Lapierre qui s'impose avec six médailles à son actif, trois en or, deux en argent et une en bronze, pour ses crémants.

Côté produit, entre bières, miel, jus de fruits et produits laitiers, près de 15 candidats et 35 échantillons ont été décomptés. On compte au total 4 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 4 médailles de bronze ont été remises aux lauréats.

Côté Animaux, nous comptons près de 20 récompenses, dont 16 pour Lilian Rameau, avec son élevage de brebis.

Charlotte Sauvignac



// FISCALITÉ

21 Des évolutions agricoles à prendre en compte

Alors que nous sommes en plein remplissage de nos déclarations de revenus, nous vous proposons de faire un focus sur des évolutions récentes concernant la fiscalité agricole. Pour cela, le regard de Guillaume Rigollot, expert-comptable dijonnais, est précieux.

La fiscalité agricole connaît des évolutions importantes, en écho au mouvement de protestation nationale de début 2024, à travers lequel de nombreuses revendications s'étaient exprimées sur ce thème. La loi de finances et loi de financement de 2025 a acté l'adoption définitive de mesures fiscales et sociales en faveur de l'agriculture, défendues par la FNSEA. Concernant les promesses fiscales, afin que les exploitants agricoles ne soient pas pénalisés par le contexte politique et législatif instable que traverse notre pays, certaines nouvelles mesures se révèlent applicables dès l'année 2024. C'est le cas pour la provision sociale et fiscale de soutien à l'élevage bovin, l'exonération de 30 % en cas de réintégration de la Dotation pour épargne de précaution (DEP), le rehaussement du seuil micro-BA pour les Gaec ou encore les mesures fiscales sur les régimes d'exonération des plus-values professionnelles en cas de cession ou de départ en retraite. Pour comprendre de quoi il s'agit précisément, nous avons fait appel à Guillaume Rigollot, expert-comptable et commissaire aux comptes indépendant à Dijon (Cabine SECC) et spécialistes des questions agricoles et viticoles. Pour chacun des points soulevés ici, il importe un éclairage précieux :

Provision sociale et fiscale de soutien à l'élevage bovin :

« Ce n'est pas un système inédit. La loi de finances 2024 avait déjà instauré un système similaire mais moins intéressant parce qu'il comportait plus de conditions. Il fallait que la valeur du stock ait augmenté d'au moins 10 % entre le début et la fin de l'exercice pour pouvoir activer la provision. La provision était également plafonnée à 150 euros par vache laitière ou allaitante. Cela ne concernait que la partie fiscale mais n'avait pas d'impact à la baisse sur les cotisations MSA. Ce dispositif, au final, n'a pas été très utilisé par les exploitations et n'a pas eu les effets escomptés. C'est pourquoi la loi de finances 2025 est porteuse d'un nouveau système. Sa principale innovation, c'est qu'il n'y a plus de minimum d'augmentation du stock pour activer la provision. À partir du moment où ce stock augmente, dans n'importe quelle proportion, on peut l'activer. De plus, la provision fait baisser le résultat fiscal mais aussi le résultat social, ce qui a un impact sur la MSA. Il y a, néanmoins, un plafond à 15 000 euros maximum de provision. Ce plafond baissera en 2025, 2026 et 2027 pour les exploitations qui ne sont pas engagées dans une démarche de contractualisation pluriannuelle. Le but est d'encourager à la contractualisation mais cela ajoute une complexité dans le dispositif puisque ce sont deux notions qui, de mon point de vue, n'ont rien à voir. Le système, plus généralement est déjà assez compliqué, il réclame un suivi extra-comptable sur plusieurs années, avec un suivi du cheptel. Dans la pratique, je crains que cette complexité freine la capacité des exploitants à utiliser ce système, plus que le précédent. Cette provision peut néanmoins s'appliquer avec effet rétroactif à compter des exercices clos au 1er janvier 2024, un caractère rétroactif suffisamment rare pour être souligné, mais cela implique de refaire, potentiellement, certaines liasses fiscales déjà posées, afin de tenir compte de cette provision et faire ça dans les jours qui viennent puisque la limite pour les déclarations fiscales intervient fin mai… »

Exonération de 30 % en cas de réintégration de la DEP :

« Jusqu'à présent, ce mécanisme d'exonération n'existait pas lorsqu'on réintégrait, alors qu'il existait auparavant avec la Déduction fiscale pour investissement (DPI). Cet ancien système, très intéressant, avait été perdu avec la DEP. Là, on revient à un système plus hybride où l'on peut réintégrer, dans certains cas, des pertes de récoltes pour les céréaliers ou les viticulteurs, ou, pour les éleveurs, des pertes d'animaux en raison de maladie, par exemple. Avec ces cas qui deviennent de moins en moins exceptionnels, on va pouvoir réintégrer la DEP et être exonéré à hauteur de 30 %. De mon point de vue, c'est l'une des nouveautés les plus intéressantes dans la fiscalité agricole cette année. »

Rehaussement du seuil micro-BA pour les Gaec :

« En 2024 déjà les seuils du micro-BA classiques (hors Gaec) avaient déjà été augmentés. La nouveauté, ici, c'est qu'on aligne les Gaec sur les formes d'entreprises individuelles, c'est une injustice qui a été résorbée. Pour deux associés, on peut avoir jusqu'à 240 000 euros de chiffre d'affaires et rester au micro-BA, pour trois associés c'est 360 000 euros et à partir de quatre associés, c'est 480 000 euros. »

Mesures fiscales sur les régimes d'exonération des plus-values professionnelles en cas de cession ou de départ en retraite :

« Pour les agriculteurs qui sont au bénéfice agricole, il y a l'exonération de plus-value qui ressort de l'art 151 septies du Code général des impôts. C'est une exonération de plus-value calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'exploitation. Cette exonération, ainsi que quelques autres, voit leur seuil majoré lorsqu'on est dans la situation où un exploitant veut vendre sa ferme à un ou plusieurs jeunes agriculteurs. C'est une mesure destinée à atténuer le coût fiscal de la vente de l'exploitation. C'est évidemment intéressant pour les exploitants vendeurs, mais j'estime qu'en l'espèce, on ne prend pas le problème par le bon bout : l'agriculteur qui vend sa ferme a les liquidités, même s'il est soumis à un peu de fiscalité, il la paiera, en revanche, le jeune agriculteur n'est pas directement concerné par ce dispositif fiscal favorable au vendeur. Au bout du compte, on peut s'interroger sur le fait que ce dispositif favorise vraiment l'installation de personne surtout si elles ne viennent pas du milieu agricole. C'est une mesure évidemment positive pour les vendeurs, mais qui, sur le fond, ne résout pas le problème des transmissions d'exploitations. »

Propos recueillis par Berty Robert

// PRODUITS LOCAUX

21 Dynamisme et engagement pour les produits gourmands de BFC

C'est à la fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux, en Côte-d'Or, que s'est tenue l'assemblée générale de Gastronomie et promotion des produits régionaux (GPPR) de Bourgogne-Franche-Comté). Une rencontre placée sous le signe du collectif, de l'innovation et de la valorisation des produits gourmands qui font la fierté de notre territoire.

« Nous partageons bien plus qu'un simple engagement professionnel, nous partageons une vision : celle d'une promotion collective toujours plus innovante, plus performante et plus ancrée dans les réalités du terrain », a souligné le président du GPPR lors de son rapport moral. L'association s'attache à conjuguer savoir-faire et audace pour accompagner les filières et faire rayonner leurs produits. Le GPPR est une structure associative fédératrice engagée dans la valorisation des filières agroalimentaires et des savoir-faire régionaux. Il rassemble producteurs, transformateurs et acteurs du territoire L'année écoulée a été marquée par une activité soutenue et des actions d'envergure :

- 48 événements et actions en France et à l'international, avec une présence au Salon International de l'Agriculture, moment clé pour la mise en avant des filières.
- 50 000 dégustations organisées, représentant 1 400 kg de produits savourés par le public.
- Plus de 1 200 bouteilles servies pour accompagner ces découvertes gourmandes.
- Une présence affirmée en région BFC, à Paris, à Lyon et même jusqu'à Mayence en Allemagne. 9 500 kilomètres parcourus par la remorque food truck du GPPR, véritable ambassade mobile des saveurs régionales. L'assemblée générale a également été l'occasion de renouveler l'équipe dirigeante, qui poursuivra cette mission avec enthousiasme : Stéphane Sauce, nouveau président de la FRSEA, renouvelle son mandat à la présidence du GPPR. Paul Roizot, vice-président, représentant de la filière café. Philippe Delin, trésorier et gérant de la fromagerie Delin. Alain Mathieu, trésorier adjoint et président du syndicat du Comté. Marc Désarménien, secrétaire, président de l'association Moutarde de Bourgogne et de Vive la Bourgogne-Franche-Comté. Patrick Franchini, secrétaire adjoint, président du Week-end Gourmand du Chat Perché et membre de l'UMIH. Le GPPR ne compte pas s'arrêter là. Avec le travail engagé aux côtés du collectif « Ne soyons pas raisonnables », de nouvelles pistes stratégiques se dessinent pour positionner encore mieux les produits régionaux sur la scène nationale et internationale.

D'après communiqué



GPPR

Un nouveau bureau pour le GPPR Bourgogne-Franche-Comté.



// RENCONTRE

21 Elle planche depuis la rentrée

Une étudiante dijonnaise s'occupe de l'organisation et de la logistique autour du congrès national des Cuma depuis plusieurs mois.



Manon Aubert, 23 ans, travaille dans les bureaux de la FRcuma à Bretenière.

Accueillir entre 280 et 350 congressistes de toute la France ne s'improvise pas ! Pour réussir on ne peut mieux ce grand rendez-vous des 3, 4 et 5 juin à Beaune, la FRcuma a recruté une étudiante en Master 2 *« management et marketing »* dès le mois de septembre. *« Mes principales missions consistent à trouver des partenaires régionaux et organiser toute la logistique autour de l'évènement »*, présente la jeune Dijonnaise, rencontrée il y a quelques jours dans son bureau à la Maison de l'agriculture. La deuxième des trois journées du congrès est notamment dédiée à des visites de Cuma : *« il y en a une dans chaque département de Bourgogne-Franche-Comté, les congressistes pourront prendre la direction de leur choix, au moment des inscriptions qui se termineront fin mai. Les déplacements se feront en bus, spécialement loués pour l'occasion. En Côte-d'Or, le rendez-vous sera donné à la Cuma de la Plaine et Montagne, à Ruffey-lès-Beaune. Son président Sylvain Nicolet et le conseiller Matthieu Fort accueilleront une délégation »*. Cette Cuma créée en 1996 s'est considérablement étoffée au fil du temps, aussi bien en nombre d'adhérents qu'en matériels. Son très grand parc implique une organisation et une communication sans faille qui seront présentées lors de la visite du 4 juin.

80 ans, ça se fête

Manon Aubert annonce la tenue de plusieurs rendez-vous festifs à l'occasion du 80è anniversaire des Cuma en 2025: *« oui, cela fait 80 ans que les Cuma existent, cela sera rappelé à maintes reprises lors de notre rendez-vous. La première soirée du congrès sera dédiée à la présentation de notre région, une grande soirée de gala sera au programme de la seconde journée, celle-ci se tiendra aux Hospices de Beaune! Après des tables rondes thématiques organisées lors de la matinée du 5 juin, nous procéderons à une remise de récompenses du concours des 80 ans des Cuma. Les coopératives participantes seront invitées à raconter leur histoire, des anecdotes, des histoires d'hommes et de femmes... »*. Ce concours est doté de quatre très beaux lots, le premier prix étant une centrale photovoltaïque de 3 kWc !

L'étudiante dijonnaise et toute l'équipe de la FRcuma espèrent la réussite de ce congrès, événement organisé tous les trois ans, qui n'a jamais eu lieu en Bourgogne-Franche-Comté.

AG

// CUMA

89 Se rassembler pour mieux lutter contre le gel

À l'occasion du Congrès national des Cuma à Beaune, la Cuma de Maligny ouvre ses portes aux congressistes pour mettre en avant ses spécificités. Retour sur une Cuma pas comme les autres.

C'est après plusieurs épisodes de gel dans la commune de Maligny, en 2021, que plusieurs vignerons décident de former une Cuma pour gérer collectivement l'impact du gel sur les cultures. *« Nous avons pour ambition de nous diviser par secteur, de répartir les adhérents sur près de 300 hectares de vignes. Lorsque nous avons appris que le plan de relance proposé par l'État permettait de subventionner les méthodes de protection de gel de printemps, nous avons sauté sur l'occasion »*, se remémore Pierrick Laroche, président de la Cuma des Pierrettes de Maligny. C'est avec quatre autres vignerons, Bruno Di Blas, président de la Cuma des Chaumes, Laurent Vocoret, président de la Cuma de Morennes, Denis Loret, président de la Cuma des Garennes ainsi que Jean-François Bordet, que Pierrick Laroche s'est donc associé en diversifiant les méthodes de protection contre le gel. *« Nous utilisons des tours de brassage pour protéger nos vignes contre le gel »*, détaille-t-il, dans son bureau à Maligny. *« Les tours de brassage sont la solution la moins chère et la moins efficace, mais celle qui est la plus facile à mettre en œuvre. Pour des gels violents, la tour de brassage n'aura pas une protection à 100 %. Elles réchauffent l'air, grâce aux hélices, sauf quand l'air au niveau des hélices est trop froid. Dans ce sens-là, ça produit l'effet inverse. Les chaudières à granulés permettent d'améliorer cette situation, mais ça n'est pas forcément très efficace. Par contre, face à des gels moins forts, nos vignes sont quasiment protégées à 100 % »*, ajoute-t-il. Un peu plus loin sur la commune, la Cuma des Folles Pensées a décidé de rester sur l'aspersion et les câbles chauffants.

« Ne mettre personne de côté »

Ce projet a débuté en 2021, mais n'a été opérationnel qu'en 2024. *« Nous avions des soucis de conception. En 2021, une tour de brassage a pris feu mais nous avons été indemnisés. Certaines de nos tours comportaient également des soucis, quant à l'équilibre des hélices qui se cassaient à cause des vibrations générées. Nous n'avions donc que 40 hectares sur 50 de protégés, jusqu'à la semaine dernière, période à laquelle nous avons reçu les hélices »*, explique-t-il. *« Nous apprenons encore à utiliser correctement les méthodes de protection »*, rajoute-t-il. Producteurs de petit chablis et de chablis premiers crus, les quatre viticulteurs et présidents de Cuma sont fiers de présenter et de mettre en avant leur installation devant les congressistes de Beaune. *« Nous allons leur montrer comment on travaille, nos installations. L'atout principal c'est le collectif, le fait que nous nous soyons regroupés car nous avons des intérêts communs »*, conclut Pierrick Laroche.

Charlotte Sauvignac



De gauche à droite : Pierrick Laroche, Jean-François Bordet, Denis Lorot, Laurent Vocoret, Bruno Di Blas

// PRÉSENTATION

58 Cuma des Jonquilles

La Cuma des Jonquilles, à Saint-Agnan, dans l'est de la Nièvre, fait partie des structures qui recevront la visite de participants au congrès national des Cuma, du 3 au 5 juin.

La Cuma des Jonquilles a été créée en 1998 à Saint-Agnan (Nièvre). Elle est composée de 12 adhérents et regroupe 35 matériels. Elle dispose de deux salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 193 253 euros. Depuis juin 2022, une partie des adhérents fait partie du GIEE des Jonquilles qui est ciblé sur le circuit court et le séchage en grange afin de travailler sur la résilience des exploitations dans le Morvan.

Pour Gilles Lemée, président de cette Cuma, sa création se justifiait avant tout pour *« faciliter l'accès à une certaine gamme et type de matériels afin d'avoir plus de performances au travail ; des investissements impossibles à financer seuls. Et pour le GIEE, nous voulions diversifier nos activités, notamment autour de la qualité des fourrages et la valorisation de la viande, il nous semblait donc pertinent de monter ce groupement axé sur l'exploration technique »*. Il développe les autres atouts de la Cuma : *« La mutualisation de matériels permet de limiter les coûts de reprise des exploitations, ce qui est un point facilitateur pour les jeunes qui s'installent. En parallèle, l'adhésion à une Cuma permet d'avoir des échanges avec ses pairs ; toujours dans l'optique de s'améliorer»*.

D'ailleurs, concernant ces discussions nourries, il rappelle que : *« depuis l'embauche de notre second salarié, il y a environ 18 mois, nous tenons une réunion de 30 minutes tous les lundis matin afin d'organiser la semaine et la répartition des tâches ou matériels dans les exploitations des adhérents. Cela offre une nouvelle fluidité aux missions de notre Cuma, et nous en sommes tous très satisfaits »*. Il conclut : *« La Cuma des Jonquilles pourrait se résumer à l'importance du collectif, car force est de constater que seuls nous avançons toujours moins »*.

Chloé Monget



Les adhérents de la Cuma des Jonquilles se réunissent régulièrement.

Cuma des Jonquilles.



ÉLEVAGE

// VENTES DE REPRODUCTEURS

Merci Facebook

Nicolas Chauve, éleveur de Blondes d'Aquitaine dans le Châtillonnais, vend la quasi-totalité de ses reproducteurs grâce à internet.

Efficace et pas cher, c'est Facebook qu'il préfère. Comme un nombre grandissant d'éleveurs, Nicolas Chauve vend beaucoup d'animaux par le biais des réseaux sociaux. *« Cela concerne ma partie reproducteurs, je vends effectivement tous mes bovins ou presque grâce à Facebook. Les petites annonces payantes par-ci par-là, c'est terminé pour moi »*, confie l'homme de 44 ans, rencontré le 26 avril à Créancey dans un tout autre registre, celui des animaux de boucherie.

Le temps où Denis, son père, s'étonnait de voir son fils passer une partie de ses journées à prendre des photos et surfer sur le web est lui aussi terminé : *« il a vite arrêté de me charrier en comprenant que le résultat était au bout ! Alors oui, il faut y consacrer du temps mais cela vaut vraiment le coup »*, enchaîne le sélectionneur spécialisé en Blonde d'Aquitaine. Celui-ci approche désormais la centaine de transactions validées grâce à Facebook : *« je suis uniquement sur ce réseau social, mais les autres sites pourraient peut-être aussi marcher. Je publie des informations sur mon cheptel depuis environ cinq ans. Cela représente entre 15 et 20 bêtes vendues chaque année, selon les disponibilités. Je n'ai pas de page dédiée à l'exploitation, mais juste un profil personnel : cela me suffit, d'autant que je fais partie de plusieurs groupes dédiés à la Blonde d'Aquitaine, les informations sont donc ciblées. En plus d'une publicité gratuite, je touche beaucoup plus d'acheteurs potentiels qu'avant. Les échanges avec les clients sont instantanés, c'est un autre avantage. Sans faire de publicité, cela va sans dire, on ne vend rien, surtout quand nous sommes loin du berceau de la race ».*

Un schéma bien ficelé

Un veau d'un an a été récemment vendu au prix de 6 000 euros dans la Loire : un record pour l'éleveur du Châtillonnais : *« ce cas reste bien sûr exceptionnel… Mais la démarche reste la même à chaque fois : les personnes intéressées me contactent sur Messenger après avoir vu mes annonces. J'envoie d'autres photos si besoin, notamment grâce à Whatsapp qui permet de transférer des dossiers plus lourds et en meilleure qualité. Il faut réaliser de petites vidéos en cas de demandes supplémentaires. Effectivement, avec de seules photos, on peut montrer presque n'importe quoi : mettez-vous par exemple devant l'animal et celui-ci paraîtra petit, mettez vous derrière et la bête paraîtra énorme ! Si le reproducteur a une certaine valeur, le potentiel acheteur se déplace et cela est bien normal… Je souhaite également sa venue pour que les deux parties soient pleinement d'accord sur tout, qu'il n'y ait pas le moindre problème. Bien entendu, l'éleveur de la Loire est venu voir l'animal. Internet permet de vendre à des personnes plus éloignées. Il n'est pas sûr que cette même personne aurait vu mon annonce si celle-ci avait été publiée sur un support non numérique. Pour l'anecdote, j'ai également vendu un autre bovin il y a peu de temps, dans les Vosges ».*



L'éleveur de Puits, rencontré il y a quelques jours à la Fête du Bœuf.

Installé depuis 2011 à Puits, Nicolas Chauve élève 80 Blondes d'Aquitaine: *« cette race est présente depuis près de 30 ans sur la ferme. Mon père l'avait choisie de par ses qualités de race, ses facilités de naissance et la valorisation de la viande. Les animaux gras, pendant longtemps, ont affiché plus d'un euro supplémentaire par rapport à leurs homologues charolais. Un tassement s'est amorcé depuis un petit moment mais il y a encore un écart. Le rendement de la Blonde d'Aquitaine est intéressant. En 2024, nous avons fait abattre 12 animaux de boucherie à 600 kg de carcasse, pour un prix de 6,12 euros/kg. Un déplacement comme celui d'aujourd'hui à la Fête du Boeuf reste assez rare pour moi car je travaille en direct avec Bigard pour la grande majorité des animaux gras ».*

AG

// SANITAIRE

FCO 8 : une aide FMSE pour les foyers bovins

Le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) vient d'ouvrir le dispositif d'aide destiné aux éleveurs bovins touchés par le sérotype 8 en 2024. Les élevages éligibles ont jusqu'au 1er juin pour déposer leur demande sur la plateforme de télédéclaration du FMSE.

En septembre 2024 et janvier derniers, l'État avait ouvert un dispositif d'aide d'urgence, notamment pour les élevages bovins officiellement reconnus foyer du sérotype 3 de la FCO en 2024. Pour les élevages bovins concernés par le sérotype 8 en 2024, c'est le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) qui vient d'ouvrir son dispositif d'aide. Pour les foyers officiellement déclarés entre le 1er juin et le 31 décembre 2024, les pertes sont estimées sur la base de la surmortalité des animaux de plus d'1 an calculée comparativement à une mortalité de référence définie à l'échelle nationale. Pour prétendre à une indemnisation, l'éleveur doit notamment respecter les conditions d'éligibilité suivantes :

– Être à jour de sa cotisation à la section Ruminants du FMSE, de ses cotisations MSA et donc de la cotisation au tronc commun du FMSE.

– Détenir un cheptel bovin confirmé foyer FCO-8 entre le 01/06/24 et le 31/12/2024, c'est-à-dire dont les animaux ont fait l'objet d'une suspicion clinique posée par le vétérinaire de l'élevage et confirmée par un résultat d'analyse PCR positif à la FCO-8.

– Avoir subi de la surmortalité ou euthanasie pour des animaux de plus d'1 an liée à la FCO-8. Justifier des pertes qui totalisent un niveau minimum d'indemnisation de 200 euros sur la base des calculs du FMSE.

Si vous remplissez toutes les conditions ci-dessus, nous vous invitons à déposer votre demande sur le site de télédéclaration du FMSE sans tarder. La date limite est au 1er juin. Le dossier de demande d'indemnisation et les documents annexes sont téléchargeables sur le site du FMSE : https://www.fmse.fr/les-programmes/programme-fco-2024/. Comme pour la mesure M23 du Feader, le GDS ne fixe pas les aides et n'est pas le décisionnaire final.

GDS21 et GDS 58

// CHRONIQUE OVINE

La couleur de la muqueuse, un indicateur de santé

Pour repérer un animal malade, s'exercer à l'observation des paupières ou des gencives peut être un geste précieux.

Avant de soigner une brebis ou un agneau qui semble malade, la prise de température reste le premier geste à réaliser. Au-delà de 40 °C, l'animal est en hyperthermie. Le second examen consiste à examiner ses muqueuses. Il y a alors deux endroits possibles : à l'œil ou sur la gencive. Dans le premier cas, il suffit d'écarter les paupières et d'appuyer légèrement de part et d'autre de l'œil pour faire ressortir la troisième paupière. Dans le second, les lèvres de la brebis ou de l'agneau sont écartées pour regarder le bourrelet gingival.

La couleur de la muqueuse d'un animal en bonne santé est rose. Si elle est pâle, il s'agit d'une anémie qui peut être la conséquence d'une infestation parasitaire, d'une carence alimentaire ou de certaines intoxications. Les muqueuses jaunes sont le signe d'un ictère qui peut être dû à une intoxication au cuivre ou bien à certaines plantes toxiques.

Une infestation chronique de grande douve peut également être suspectée. Enfin, si les muqueuses sont rouges, il s'agit d'une congestion et ce signe se retrouve dans de nombreuses affections. Demandez conseil à votre vétérinaire.

Laurence Sagot, Institut de l'Elevage / Ciirpo



Ciirpo

Une muqueuse rosée n'est pas un signe de mauvaise santé.

// ADVENTICES

Vigilance sur le datura stramoine

Le datura stramoine est en extension depuis plusieurs années sur le territoire national : cette adventice des cultures de printemps telles que le maïs, le soja, le tournesol ou encore les productions maraîchères, pose de sérieux problèmes sanitaires, liés à sa toxicité élevée pour l'homme et le bétail, comme le rappelle une récente note de la DGAL-SDSPV.

Une note de la Direction générale de l'alimentation (ministère de l'Agriculture) / Sous-direction de la santé des plantes et du végétal (DGAL-SDSPV), publiée en février, tire une nouvelle fois la sonnette d'alarme vis-à-vis du datura stramoine. La toxicité élevée de cette plante adventice compromet gravement l'alimentation animale et les filières agroalimentaires, avec une recrudescence des cas d'intoxication depuis 2021. Comme le souligne avec insistance la DGAL, cette solanacée produit des alcaloïdes tropaniques – atropine et scopolamine – à des concentrations particulièrement dangereuses. Ainsi, la présence d'un seul pied de datura pour vingt-cinq mètres carrés dans un maïs ensilage peut suffire à provoquer une intoxication mortelle chez les bovins. Par ailleurs, la réglementation européenne fixe des seuils extrêmement stricts : un gramme de graines de datura par kilogramme de céréales rend impropre à la consommation tout lot destiné à l'alimentation animale. Quant aux denrées pour nourrissons et enfants en bas âge, la limite tolérée est d'un microgramme par kilogramme, comme le stipule le règlement européen 2016/239.



Un pied de datura dans l'inter-rang d'une culture de maïs.

Attention aux contaminations croisées

« La valeur ARfD de 0,016 µg/kg de poids corporel confirme sans équivoque le risque aigu », rappelait déjà Béatrice Orlando, chef de projet chez Arvalis. La DGAL met en garde contre les contaminations croisées, notamment via les tourteaux importés ou les ensilages, responsables d'intoxications récurrentes chez les ruminants et les chevaux. Les dernières données du réseau de surveillance phytosanitaire (DGAL-SDSPV, 2025) font apparaître une inquiétante augmentation des contaminations. Ainsi le nombre de parcelles de maïs fourrage concernées par la présence de stramoine fait un bond de 38 % entre 2021 et 2024 (passant de 12 % à 16,5 % des surfaces contrôlées). Selon le réseau d'épidémiosurveillance en santé animale, un cas sur cinq d'intoxication du bétail serait lié à la présence de datura dans les ensilages. Le rapport révèle en outre que le seuil toxicologique critique est fréquemment dépassé : 23 % des analyses d'ensilages présentent des taux d'alcaloïdes tropaniques excédant 1 µg/kg (contre 15 % en 2020).

Nouvelles mesures prophylactiques

L'analyse de 1 500 échantillons par les laboratoires agréés en 2024, montre que sept lots de tourteaux de soja importés ont été retirés du marché pour contamination (>10 graines/kg), 12 alertes sanitaires concernant des ensilages bovins (dont 3 mortelles) ont été enregistrées en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Rappelons aussi le préjudice concurrentiel de cette adventice, puisqu'une plante adulte pour 10 m² réduit le rendement du maïs de 8 %, selon une synthèse d'essais Arvalis parue en 2023. Face à la longévité exceptionnelle des graines – elles peuvent survivre plus de quatre-vingts ans dans le sol –, la DGAL-SDSPV préconise une série de mesures préventives. Tout d'abord, une surveillance accrue des abords de parcelles et des chantiers de récolte s'impose, car ces zones constituent souvent des foyers de dissémination. Ensuite, le nettoyage systématique du matériel agricole est indispensable pour limiter la propagation des graines lors des transferts entre parcelles. Enfin, l'introduction de cultures d'hiver dans la rotation permet de réduire significativement les levées, le datura ayant besoin de sols réchauffés pour germer, et de lumière pour pousser, comme d'ailleurs l'ambroisie à feuilles d'armoise.

Stratégie de lutte intégrée

Les moyens de lutte doivent combiner plusieurs approches. L'arrachage manuel, effectué avec des gants pour éviter tout contact cutané, reste une solution efficace si réalisé avant la montée à graines. De même, le broyage précoce des passages d'enrouleurs permet d'éliminer les plants avant qu'ils ne produisent des semences. Enfin, les traitements herbicides doivent être appliqués en prélevée, puis en complément foliaire sur des jeunes plants au stade deux à quatre feuilles, moment où ils sont les plus vulnérables. *« La traçabilité des lots contaminés et la formation des agriculteurs sont désormais des priorités »*, conclut la note ministérielle, appelant à une mobilisation collective face à ce danger sanitaire persistant.

Alexandre Coronel



Au stade plantule, le datura stramoine est aisément reconnaissable avec ses deux cotylédons de forme caractéristique.

// BETTERAVE

« *Ambition, courage et fil rouge* »

Cyril Cognard, planteur de betteraves et président de la CGB Champagne Bourgogne, a fait le point sur la situation des betteraves en France à travers une tribune que nous reprenons.

« Ambition, courage et fil rouge » : Voilà résumé le cadre du projet de loi visant à lever les contraintes de l'exercice du métier d'agriculteur débattu, après de multiples reports, fin mai à l'Assemblée nationale. Un projet de loi qui, certes, ne répond pas à tous les maux de l'agriculture mais qui a l'ambition de s'atteler à lever enfin un certain nombre de surtranspositions distorsives dont la France est championne européenne.
Pour notre filière betteraves, associée dans l'adversité à de multiples autres (noisettes, pommes, poires, semences, plants de pommes de terre, légumes…), il s'agit « juste » d'arrêter cette exception française et de retrouver la possibilité d'utiliser deux matières actives autorisées en UE jusqu'en 2033 (interdites en France par la loi biodiversité de 2016 et 2018).

Une proposition de loi très attendue

Ce sont deux solutions très attendues et complémentaires aux matières actives actuellement utilisables contre nos pucerons ; le tout en attendant d'autres moyens, techniquement efficaces et économiquement viables qui, malgré des travaux engagés à travers le Plan national de recherche et innovation (PNRI) betteraves, n'existent pas aujourd'hui. L'examen à l'Assemblée nationale va mobiliser nos députés. Ils vont devoir faire preuve de pragmatisme et de courage politique, par leur présence aux débats, leurs soutiens à ces articles et leurs votes favorables. Les sénateurs ont déjà montré le chemin à suivre. Après les mobilisations agricoles sans précédent de 2024, la crise de la jaunisse betteraves en 2020 et le risque de récidive, l'expression des votes aux Chambres d'agriculture, la guerre en Ukraine et les décisions de Trump, il faut agir.
Souveraineté européenne, réarmement de l'agriculture, adaptations pragmatiques aux changements, arrêt des distorsions, production, productivité et revenus doivent être intégrés naturellement et collectivement à notre fil rouge pour l'agriculture. Cette proposition de loi s'inscrit pleinement dans ce sens.

CGB Champagne Bourgogne

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

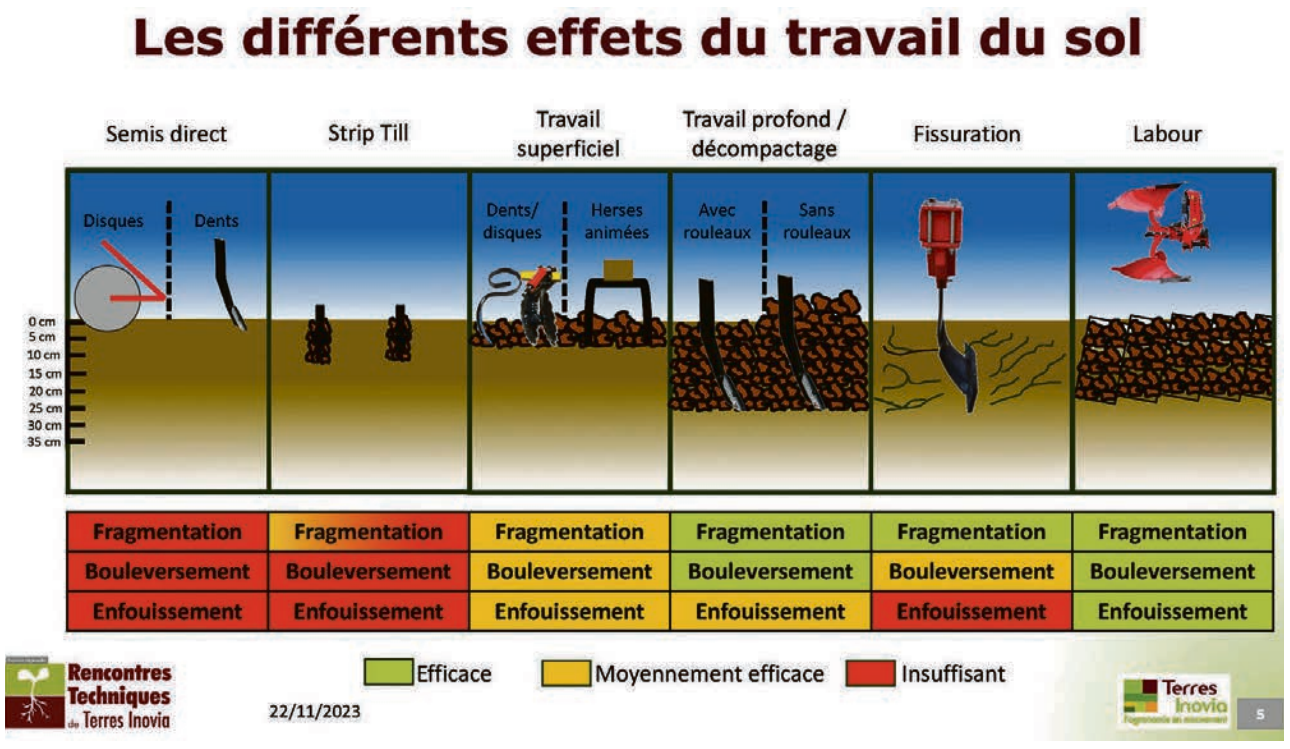
// AVERTISOL

Des leviers pour le travail du sol

Afin d'assurer un développement optimal des cultures il est nécessaire d'obtenir un sol fertile. Après avoir exploré, dans le cadre d'Avertisol, les outils d'amélioration de la fertilité chimique, place maintenant aux leviers qui permettront de corriger la fertilité physique.



Observation de la structure du sol	Observation de l'activité biologique dans les mottes	
	Peu de traces d'activité biologique	Présence d'activité biologique
Profil continu, structure monobloc	Intervention nécessaire	-
Structure en grosses mottes peu poreuses		Intervention recommandée, mais restructuration naturelle envisageable
Structure en mottes moyennes	Intervention recommandée, mais restructuration naturelle envisageable	Intervention possible pour restructuration rapide
Structure friable	Pas de restructuration nécessaire	
Beaucoup de terre fine		



La fertilité physique d'un sol est particulièrement impactée en cas de compactage ou de défaut de structure du sol. Ce nouveau chapitre d'Avertisol va vous guider à travers différentes étapes: en partant de l'évaluation de la structure du sol, pour passer par les règles de décision d'intervention, jusqu'au différents outils de correction ainsi que leurs effets. Une attention particulière sera portée à la fissuration du sol. Ce chapitre est illustré par l'étude d'un profil de sol.

Observer et évaluer avant d'intervenir

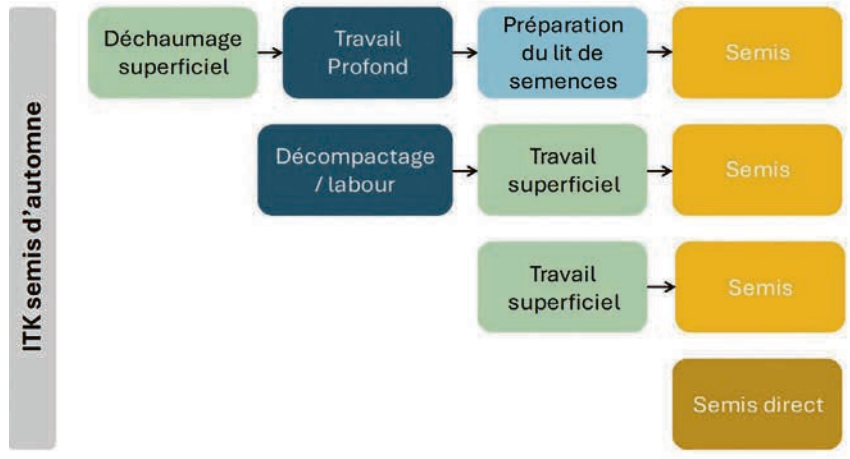
La fertilité physique se caractérise essentiellement par une bonne structure du sol assurant une porosité suffisante. Cette dernière est indispensable à la progression des racines, à l'infiltration de l'eau dans les différents horizons, ainsi qu'aux échanges gazeux nécessaires à toute forme de vie dans le sol. Cette porosité est diminuée par les passages d'engins et par une tendance naturelle à la compaction de certains sols, sous l'effet des conditions climatiques. Au contraire, la vie du sol a tendance à restaurer cette porosité et à la maintenir, mais son travail est assez lent et ne s'effectue que sur un pas de temps de plusieurs années. Par ailleurs, elle est impactée par les tassements qui diminuent notablement son activité. Ainsi, il est primordial de conserver et d'entretenir la fertilité physique, car les autres composantes de la fertilité du sol lui sont étroitement liées. De plus, les mesures correctives sont coûteuses en énergie, fortement émettrices de gaz à effet de serre et représentent des charges de mécanisation importantes. Bref : mieux vaut prévenir que guérir. Le travail du sol a donc pour but de créer un milieu favorable à la croissance et au démarrage des cultures afin d'assurer une production optimale. Cela passe notamment par l'enfouissement des résidus, la lutte contre les adventices et la préparation du lit de semence. Les éventuels défauts de structure doivent être identifiés avant toute intervention corrective.

Règles de décision

L'évaluation de l'état de structure du sol passe principalement par l'observation des mottes, notamment leur taille, leur porosité et leur résistance mécanique. L'observation de l'activité biologique permet d'affiner le diagnostic et renseigne sur l'évolution naturelle possible de la structure. Les indicateurs à suivre pour réaliser un diagnostic sont consignés dans une fiche téléchargeable issue d'Agro-Transfert (illustration 1).
Si les mottes sont poreuses et de petite taille, ou de taille moyenne avec des traces d'activité biologique, aucune restructuration n'est nécessaire. Il est possible de réaliser un semis direct, mais un travail pourra tout de même être envisagé si l'on souhaite enfouir des pailles, préparer le lit de semences ou encore générer des levées d'adventices.

Le saviez-vous ?
Les interventions mécaniques représentent une grande partie de la consommation de carburant dans les exploitations agricoles : environ 100 L/ha en céréales-oléoprotéagineux (source : Solagro). Réduire leur fréquence permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, cette diminution ne doit pas impacter l'économie de la ferme.

En présence de zones avec une structure compacte ou peu poreuse, une intervention pourra être nécessaire:
-Si des défauts de structure sont observés en surface (0-10 cm) un travail léger sera suffisant pour restructurer.
-Si les défauts observés se situent entre 10 et 20 cm, il faudra envisager un travail plus profond.



-Si les défauts sont à une profondeur supérieure à 20 cm, une intervention de fissuration (décompactage) sera nécessaire.
-Au-delà de 30 cm, les interventions mécaniques deviendront très compliquées. Seules les actions de la vie du sol, des couverts végétaux et du temps permettront de rétablir la situation.

Conditions d'intervention

Le sol doit être bien ressuyé à la profondeur où l'on souhaite travailler, sans quoi le résultat sera moins bon. L'intervention pourrait même dégrader encore plus la situation (lissage, remontée de blocs…). Pour une bonne efficacité de l'intervention, la terre doit être friable, pas plastique ni trop dure (illustration 2). Un test bêche permet une évaluation rapide de l'état du sol.

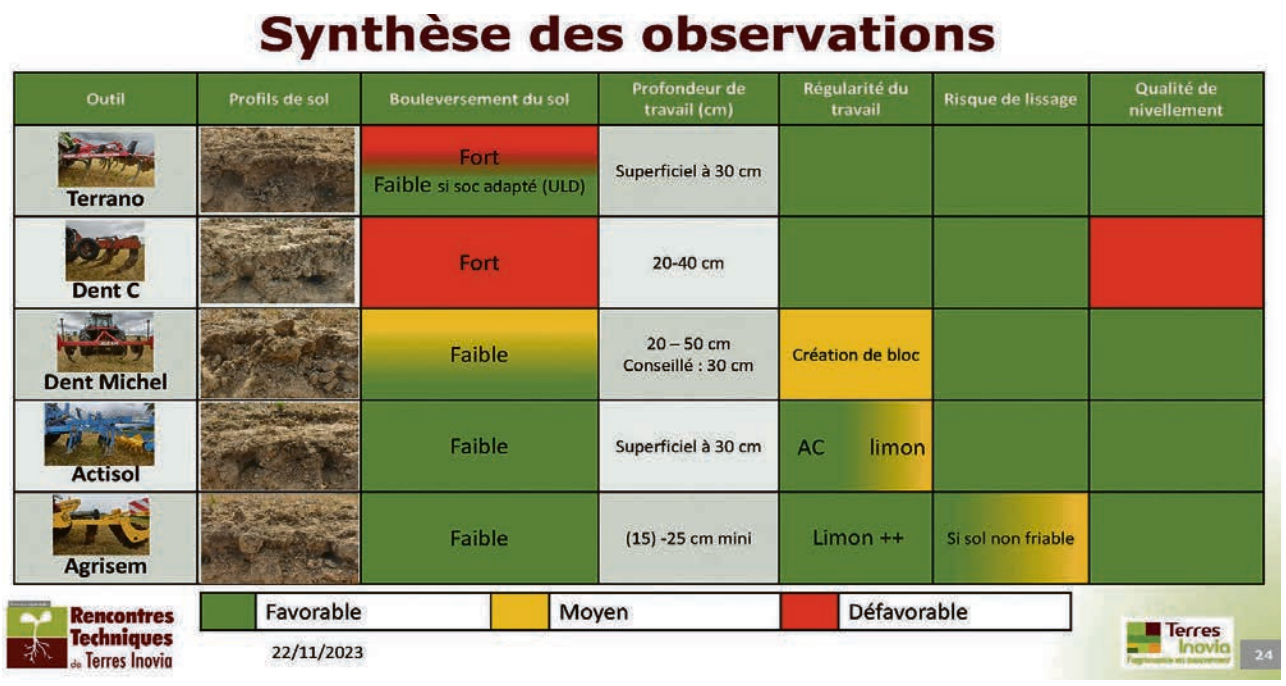
Travail du sol classique L'exigence des cultures

Après avoir évalué l'état du sol, il est temps de choisir l'outil adapté à l'intervention nécessaire. Avant de rentrer dans le détail des différents types d'outils, il est important d'avoir en tête les schémas décisionnels d'intervention classiques (source Arvalis) (illustration 3).

Dans le cadre d'une préparation de semis « classique », le travail peut commencer par un déchaumage superficiel après récolte. Par la suite, les interventions iront de la plus profonde à la moins profonde et finiront par l'affinage du lit de semence et enfin le semis. Si un tassement est présent, il est nécessaire de travailler au-delà du problème constaté. De nombreux outils sont envisageables. Le choix se fait en fonction du degré de compaction du sol, de la présence d'adventices vivaces ou encore du besoin d'enfouir des résidus. Le nombre d'étapes avant le semis sera donc conditionné par l'état structural du sol, le matériel disponible, par la stratégie de gestion globale ainsi que l'exigence de la culture vis-à-vis de la structure du sol (blé tendre d'hiver contre tournesol, par exemple).
Les outils à dents sont couramment utilisés pour des interventions jusqu'à 20 cm de profondeur. Ils ont l'avantage de réduire la fragmentation des racines de vivaces, limitant ainsi leur propagation. Les dents peuvent être munies de socs droits ou à pattes d'oie. Les socs droits sont moins tirants et bouleversent moins le sol que les pattes d'oie qui sont très utilisés pour extirper les adventices. Attention toutefois au risque de « lissage » du sol en conditions humides. Ces outils permettront d'enfouir les pailles et de décompacter le sol plus ou moins efficacement selon la nature de la dent.
Les outils à disques type cover-crop ou disques indépendants, sont également utilisables pour un travail en profondeur. Ils permettent d'intervenir en présence d'une quantité importante de résidus et par temps plus sec. L'utilisation des disques est peu pertinente sur les adventices vivaces et risque même d'accroître leur multiplication.
La charrue est un outil différent dans son fonctionnement, n'étant ni à disques, ni à dents. Elle peut travailler à des profondeurs allant de 15 à 30 cm, et elle



face au tassement



exerce une très forte action sur le sol par le retournement effectué. Ce retournement a l'avantage d'enfouir les résidus en une seule étape et de restructurer tout l'horizon travaillé. Cependant, si les conditions ne sont pas bonnes lors de l'intervention, la décomposition des résidus enfouis peut être ralentie et la formation d'une semelle en fond de raie peut être préjudiciable à la culture suivante. Par ailleurs, le bouleversement important qu'elle produit est perturbant pour les organismes du sol, notamment les vers de terre. Enfin, son utilisation permet d'enfouir les graines d'adventices profondément, ce qui en fait un outil de désherbage efficace. Attention, une utilisation trop fréquente du labour peut aussi remonter des graines viables. L'illustration 4 montre les effets de divers outils de travail du sol sur trois paramètres : fragmentation de la structure, bouleversement des horizons et enfouissement des résidus (source : Terres Inovia).

Les interventions à moins de 10 cm s'effectuent pour les déchaumages après moisson et/ou pour la préparation du lit semences / faux semis. Certains outils seront donc plus adaptés que d'autres en fonction de l'action recherchée :

-Si l'objectif est d'enfouir des pailles superficiellement (cas des déchaumages après moisson, par exemple), il sera préférable d'utiliser des outils à disques.

-Si l'objectif est uniquement d'affiner le lit de semences et de favoriser des levées d'adventices, alors il faut utiliser des outils permettant une bonne fragmentation et un rappui du sol type vibroculteur, herse rotative, etc.

Ces outils sont en général peu impactant pour la vie du sol.

Le saviez-vous ?

Un labour dit « agronomique » s'effectue tous les 3 à 4 ans, à profondeur d'environ 20 cm, afin de gérer les graines des graminées adventices (brome, vulpin, ray-grass). En effet, ces graines ont une durée de vie dans le sol de maximum 4 ans et germent dans les premiers centimètres du sol.

Et les couverts ?

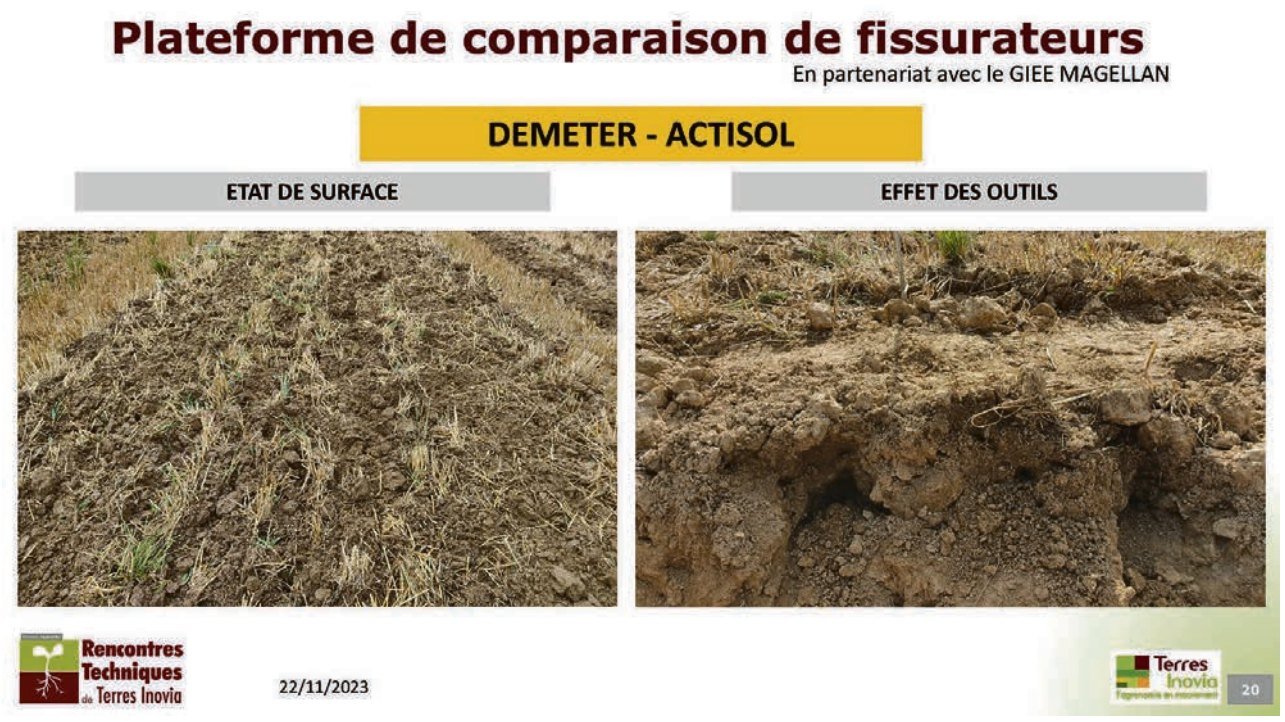
Les couverts d'interculture sont parfois évoqués pour décompacter les sols tassés. Cependant, leur action est très lente et il faut plusieurs années de couverture sans travail du sol pour voir une amélioration. En revanche, l'implantation de couverts après correction d'un tassement permet de maintenir la structure obtenue.

La fissuration, un levier intéressant pour le tassement

En cas de tassement profond (20 – 30 cm), les outils classiques de travail du sol ne sont plus suffisants, il est nécessaire d'envisager une fissuration. Cependant, cette technique peut également être utilisée pour corriger des tassements plus superficiels (10 – 20 cm). On peut également parler de décompactage, mais dans ce cas, l'opération peut s'accompagner d'un brassage des horizons. La fissuration s'efforce de ne pas mélanger les différentes couches de sol.

Type de matériel

Les fissurateurs sont tous des outils à dents. Selon la profondeur d'intervention nécessaire, il est possible d'utiliser des outils polyvalents (ex. type Terrano équipé de dents fissuratrices ou Actisol…) ou des outils spécifiques (ex. dent C, Agrisem…). Les outils plus polyvalents peuvent travailler à la fois superficiellement et jusqu'à des profondeurs de 30 cm. Les outils spécifiques (fissurateurs/décompacteurs à proprement parler) travaillent à une profondeur d'au moins 20 cm. Une comparaison des outils est faite dans l'illustration 5 (source Terres inovia). Vous avez également un exemple détaillé Actisol-Demeter avec les illustrations 6 et 7 (sources Terres Inovia, Actisol, GIEE Magellan).



Exemple pratique

Profil d'un sol drainé (luvisol rédoxique) argilo-limoneux dans l'Auxois. (Illustrations 8 et 9)

Ce profil a été creusé dans une parcelle de Saint-Prix-les-Arnay. Il s'agit d'une parcelle profonde (au-delà de 80 cm), avec une tendance hydromorphe. Elle est labourée presque chaque année. Dans la zone 0 – 28 cm (horizon labouré), le sol est bien structuré et présente des mottes polyédriques (forme de losanges en 3D). De nombreuses traces d'activités biologique sont présentes. Après 28 cm, la taille des mottes augmente et elles deviennent cubiques. Ces signes expriment un début de compaction. Cependant, la porosité reste présente à l'intérieur des mottes et de nombreuses galeries de vers de terre perforent cette couche tassée. On observe également la présence de nombreuses racines dans cette zone. Le tassement est donc en voie de régénération naturelle. De plus, ce sol est composé d'une argile très gonflante. Deux semaines après l'observation de cette fosse, la fissuration naturelle due au dessèchement superficiel du sol a provoqué des fissures allant jusqu'à 40 cm. Ce sol montre donc un tassement modéré ne nécessitant pas de décompactage autre que l'action des éléments sur l'argile et celle de la vie du sol. En dessous de la zone tassée (après les 40 cm) l'état structural est optimum pour l'exploration racinaire des cultures.







// LUZERNE

58 Faire un choix adapté

Le 17 avril à Corbigny, sur l'impulsion du GIEE Bio Logic 58, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une formation sur la luzerne.



La formation dédiée à la luzerne s'est déroulée à Corbigny le 17 avril.



Stéphane David, formateur SEMAE et animant la rencontre, accompagna les exploitants pour répondre au quizz via application.



Un quizz pour reconnaître les semences et les particularités a été effectué durant la formation.

Durant l'assemblée générale du GIEE Bio Logic 58 (1), les membres avaient émis le besoin d'obtenir des informations dédiées à l'implantation de la luzerne. Suite à cela, la Chambre d'agriculture de la Nièvre – accompagnant le GIEE Bio Logic 58 – a proposé une formation sur le thème *« la luzerne sous toutes les coutures »* à Corbigny, le 17 avril. Animé par Stéphane David, formateur chez Semae, le déroulé de la formation fut interactif, avec l'utilisation de questionnaires sur application mobile notamment sur les attentes des agriculteurs et leurs problématiques spécifiques. Les échanges furent également nourris tout au long de la journée, avec de nombreuses questions exprimées par les participants ; manifestant un véritable désir d'en savoir plus.

Plus précisément, les objectifs de la formation étaient d'être capable de choisir les espèces de légumineuses adaptées aux besoins et spécifiquement pour la luzerne de raisonner les itinéraires techniques à mettre en œuvre du semis à la récolte ainsi que d'identifier et caractériser les bénéfices attendus de la luzerne au niveau agronomique et économique. Entre la recherche de qualité ou encore le pouvoir couvrant de la luzerne, les agriculteurs ont donc pointé leurs objectifs avant de préciser que l'implantation pouvait être complexe dans certains secteurs. Stéphane David stipule alors : *« certaines espèces et variétés seront plus propices aux terrains hydromorphes (trèfle hybride, trèfle de micheli), et d'autres résisteront mieux aux sécheresses et stress hydriques (sainfoin, minette, luzerne) »*. Il ajoute : *« Dans tous les cas, chacun à sa référence d'un semis bien fait, il faut donc remettre votre réalité de terrain au centre du problème »*.

Cibler, anticiper, décider

Pour la luzerne, Stéphane David alerte : *« Vous pouvez laisser la luzernière 3 à 5 ans avant sa destruction, mais prenez garde à bien attendre 6 ans dans votre rotation avant de réimplanter de la luzerne sur la parcelle afin de limiter la pression des maladies. De plus, la luzerne a des propriétés allélopathiques pour elle – même qui empêche sa germination »*. Dans l'optique de réussir les semis, Stéphane David pointe : *« une certaine profondeur de sol est nécessaire au développement du système racinaire de la plante. Effectivement, plus son chevelu racinaire peut s'enfoncer dans le sol, plus elle sera résistante à la sécheresse. Pour rappel, son chevelu peut s'enraciner jusqu'à 4 m sous terre. Pour que cet enracinement profond soit possible, il faut de la porosité ; dépendant donc de la compaction de votre sol. Connaître vos horizons pédologiques de vos parcelles peut donc être un levier intéressant afin de cibler la parcelle la plus favorable à cette culture, et avoir une idée de comment elle s'implantera »*. Il poursuit : *« L'association d'automne méteil-luzerne peut être une piste, car le méteil sera systématiquement fauché tôt, permettant donc à la luzerne d'avoir un bon accès à la lumière. Par contre, il faut avoir l'utilité de faire un méteil et aussi d'avoir comme but la bonne implantation de la luzerne… l'architecture de votre couvert doit donc se réfléchir, toujours en fonction de vos objectifs »*. En ce qui concerne la fertilisation, François Bonal, conseiller productions végétales référent Bio à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, détaille : *« l'apport de matière organique compostée avant l'implantation permet de mettre toutes les chances de votre côté pour une bonne levée, car la luzerne a de gros besoins en phosphore et surtout en potassium ; autant les anticiper. Toutefois, durant la culture de la luzerne, il est inutile d'apporter des engrais organiques azotés sur la luzerne au risque d'empêcher les nodosités d'être efficaces. En revanche, les apports de soufre en sortie d'hiver sous formes de kieserite ou de patentkali renforcent la photosynthèse et la synthèse des protéines, une augmentation du rendement et de la teneur en matière azotée totale est souvent observée dans les essais »*. La gestion des ravageurs fut également abordée avec un focus sur les limaces. Pour cette problématique, il détaille : *« un passage de herse étrille avant le semis détruit les œufs et perturbe les chemins des limaces »*.

D'autres sujets furent abordés comme les chardons ou encore le rumex. Enfin, Stéphane David conclut : *« Pour réussir, il faut cibler vos priorités en alliant cela avec les possibilités autorisées par votre sol et en ajustant le tout en fonction des conditions climatiques, seulement ensuite vous pouvez vous lancer »*.

Chloé Monget

1. Voir notre édition 1829 du 11 avril dernier.

// EN BREF

Écophyto L'Inrae propose d'améliorer le HRI-1 en indicateur « agrégé »

Dans un rapport de saisine publié le 13 mai, l'Inrae présente deux propositions pour améliorer l'indicateur européen HRI-1 (volumes vendus de substances actives pondérés par des coefficients de risque), ce dernier étant le nouvel indicateur de suivi du plan Écophyto en remplacement du Nodu (dose/ha). La première proposition est une évolution « a minima » du HRI-1 actuel, qui évite les « principaux biais » sans en corriger « les défauts intrinsèques » (classes larges et hétérogènes de substances actives, coefficient de pondération arbitraires). Concrètement, le rapport propose de rapporter les quantités de substances actives « à la médiane de leurs doses homologuées au niveau européen », avant d'effectuer la pondération par groupe de risque. La deuxième proposition est une « refonte en profondeur » du HRI-1. L'idée est de construire « un indicateur de risque agrégé » inspiré de l'indicateur allemand TAT (total applied toxicity), en mobilisant les données d'écotoxicité par groupe taxonomique (pex : mammifères terrestres, poissons, abeilles…). L'Inrae préconise par ailleurs de conserver des indicateurs complémentaires tels le Nodu, entre autres recommandations.



// EN BREF

Séparation vente/conseil Vers une facturation séparée et un conseil stratégique obligatoire

À l'occasion de l'examen de la proposition de loi Entraves le 13 mai, les députés de la commission des affaires économiques ont commencé à examiner l'article premier visant à mettre fin à la séparation de la vente et du conseil. Ils ont rejeté les amendements de suppression de cet article, émanant de la gauche, et adopté de premières modifications. Proposé par Stéphane Travert (Renaissance), le premier amendement adopté propose une facturation différenciée pour les activités de conseil et de vente, comme proposé par le CGAAER. Objectif : permettre aux agriculteurs de pouvoir comparer les tarifs de conseil des distributeurs avec ceux des conseillers indépendants. Ce faisant, le texte supprime le caractère obligatoirement onéreux des conseils, prévu par le texte du Sénat. Les députés ont aussi adopté l'amendement de Stéphane Travert visant à rendre le conseil stratégique obligatoire, sans toutefois préciser de périodicité, ont regretté les socialistes, qui proposaient de le rendre bisannuel. Son cadrage est renvoyé à un décret du Conseil d'État. Prévu par la loi Egalim, le conseil stratégique aurait du être réalisé deux fois tous les cinq ans, mais un moratoire a été annoncé avant les dates butoir, par Gabriel Attal en février 2024. Au printemps 2024, la ministre déléguée de l'agriculture Agnès Pannier Runacher avait émis le souhait que le conseil stratégique devienne « facultatif ».

// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

Solidité financière pour 2024-2025

Récemment, à Saint-Satur (18), Cerfrance Alliance Centre faisait le bilan des performances du secteur viticole pour la campagne 2023-2024, et esquissait les tendances à venir.

Comme tous les ans, les experts de Cerfrance Alliance Centre ont présenté les résultats de leur étude annuelle dédiée à l'analyse économique des exploitations viticoles du Centre-Loire. Ce rendez-vous, à Saint-Satur (18), reposait sur l'analyse des données comptables, financières et techniques de la campagne 2023-2024, de 73 entreprises viticoles, dont la moitié située à Sancerre et un quart à Pouilly.

La récolte 2023 s'est révélée particulièrement favorable en termes de volumes, surpassant même celle de 2022, déjà très bonne. Les rendements dépassent les 60 hectolitres par hectare dans l'ensemble des vignobles analysés. Les quantités disponibles sont utilisées pour conforter les stocks, en prévision d'une récolte 2024 bien moins favorable. En effet, la pluviométrie importante a pénalisé les rendements, qui s'élèvent à 49 hl / ha pour le Sancerre, 45 hl / ha pour le Pouilly et jusqu'à 21 hl / ha pour le Giennois. Châteaumeillant fait figure d'exception, avec des rendements très faibles depuis plusieurs années, résultat d'aléas climatiques à répétition et de maladies.



Cerfrance Alliance Centre a présenté son étude annuelle dédiée à l'analyse économique des exploitations viticoles du Centre-Loire le 14 avril à Saint-Satur (18).

Un marché en mutation

Les évolutions des habitudes de consommation entraînent un recul des ventes en France, tandis que les volumes se maintiennent à l'export. Cette tendance s'inscrit dans un contexte global de baisse de la consommation mondiale de vin. Néanmoins, des opportunités de croissance se dessinent, notamment sur les marchés émergents. Déjà fortement tourné vers l'international, le vignoble du Centre-Loire exporte 50 % de ses volumes, principalement vers les États-Unis (44 %), mais aussi vers l'Europe, notamment le Royaume-Uni (13 %), la Belgique (8 %) et les Pays-Bas (4 %). Les autres destinations représentent moins de 15 % des exportations. Pour le Sancerre, dont près de 70 % de la production est exportée, la diversification des débouchés devient un enjeu stratégique dans un contexte géopolitique incertain. Les prix de vente restent sur une dynamique historiquement favorable ; ceux du vrac se maintiennent entre 2022 et 2023, tandis que ceux des bouteilles poursuivent leur progression. La part des volumes écoulés en vrac augmente également sur cette période. Portés par ces niveaux de prix et de volumes, les produits enregistrent une hausse. Les charges, elles aussi, augmentent, portées par la situation géopolitique, les aléas climatiques de la récolte 2024, mais également par la hausse des cotisations sociales, conséquence directe des bons résultats des campagnes précédentes. Les emballages, dont le prix a progressé de 25 % en 4 ans, sont stables mais restent élevés.

Avec les produits et les charges qui augmentent, on assiste à un resserrement des résultats, qui restent toutefois supérieurs aux moyennes quinquennales. Comme chaque année, une grande diversité de situations est observée entre les exploitations. Les EBE (trésorerie dégagée) permettent de couvrir les besoins financiers (prélèvements privés, annuités, autofinancement des investissements). Les annuités ont été plus importantes cette année en lien avec les niveaux d'investissements élevés réalisés en 2022. La trésorerie disponible a permis de financer une partie des investissements de 2023 mais aussi de solidifier les structures financières. Aujourd'hui, 80 % des entreprises viticoles présentent une solidité financière qui leur permettra d'aborder la campagne 2024-2025 avec confiance.

D'après communiqué

// VINS DU CENTRE LOIRE

Intégration dans le parcours « Via Sensoria » de la Cité du vin (33)

Le Sauvignon blanc est à l'honneur jusqu'en novembre au sein du parcours « Via Sensoria » de la Cité du vin à Bordeaux. Pour mémoire, les Vins du Centre Loire sont partenaires de la Cité du vin depuis quatre ans. Ainsi, pour cette mise en exergue du Sauvignon blanc, les visiteurs seront guidés par un animateur-sommelier pour découvrir ce cépage en images, sons, lumières, senteurs et textures... L'expérience mettra aussi en avant les différents terroirs et appellations phares du Centre Loire : Sancerre, Pouilly-Fumé, Coteaux du Giennois, Menetou-Salon, Quincy et Reuilly. Le tout sera complété par un atelier dédié et axé sur la salivation et la diversité des sols.

D'après communiqué

Réservation : https://ticket.laciteduvin.com/fr-FR/accueil



Cité du vin 2 - Anaka – Cite du vin – XTU architects.

La Cité du vin se trouve à l'Esplanade de Pontac, 143 quai de Bacalan à Bordeaux.

// INSOLITE

Ils font « groover » le vin

Un groupe de vignerons musiciens vient de sortir son premier album. Parmi eux on trouve le Côte-d'Orien Jean-Charles Fagot.



Capture d'écran Youtube

Jean-Charles Fagot, viticulteur à Corpeau, en Côte-d'Or (deuxième en partant de la gauche) en compagnie d'une partie du groupe lors des enregistrements.

Il s'intitule « Accords majeurs » et c'est le premier album réalisé par quatre vignerons, qui vient de sortir. C'est la concrétisation d'une aventure humaine et artistique portée par des professionnels venus de toute la France. Parmi eux, on trouve un Bourguignon : Jean-Charles Fagot, vigneron à Corpeau, dans le sud de la Côte-d'Or et, pour les besoins de l'album, batteur et chanteur. Ses acolytes sont Paul Amsellem (Domaine Georges Vernay, à Condrieu, dans le Rhône) Frédéric Chauffray (Domaine de la réserve d'O, à Arboras, dans l'Hérault) et Gavin Crisfield (Domaine La Traversée, à Saint-Privat, dans l'Hérault). À l'origine de cette histoire musicale et viticole, on trouve, en 2019, Frédéric Durand-Bazin, journaliste au Figaro et chroniqueur vin, qui sillonne les routes de France à la rencontre de vignerons musiciens. Il en a tiré un livre éponyme, Accords Majeurs. Mais de ces échanges est aussi née une idée : et si ces vignerons devenaient, le temps d'un projet, un véritable groupe de musique ? Ainsi, en 2022, nos quatre vignerons, rejoints ponctuellement par d'autres artistes du vin (Stéphane Derenoncourt, Pascal Doquet, Pierre-Jean Villa) ont décidé de prolonger l'aventure sur scène et en studio. Leur premier album, qui a doucement mûri, comme un bon vin, est maintenant sur les plateformes de streaming et en disque vinyle. À l'image de leur travail à la vigne ou en cave, tout a été réalisé dans un esprit artisanal : enregistrement, mixage, production… tout s'est fait « à la maison ». Un choix assumé, fidèle à leurs valeurs et à leur approche du vin comme de la musique : sincère, vivante, enracinée.

Berty Robert, avec communiqué

Découvrez « Sur mon balcon », un des titres de leur album en suivant ce lien sur Youtube : https://www.youtube.com/watch?v=7UbyO6Mdc-w

// LYCÉE AGRICOLE DE SAULIEU

21

Ils vont fêter ça

Le personnel et les jeunes du lycée Saint-Dominique de Saulieu célèbrent le 70e anniversaire de leur établissement ce samedi.

Pas de cours ce samedi 17 mai au lycée agricole privé de Saulieu. La journée sera festive et placée sous le signe de la convivialité, à l'occasion des 70 ans de l'établissement. Toutes les personnes qui côtoient ou qui ont côtoyé Saint-Dominique sont les bienvenues. *« Pour certains, ce 17 mai sera l'occasion de se remémorer de très bons souvenirs ! »*, lance Johan Fèvre, le directeur du lycée, *« nos 26 jeunes de bac pro attendent cet événement avec impatience, ils le préparent depuis un petit moment et seront même évalués pour ce travail. Les portes seront également ouvertes à toutes celles et ceux qui voudraient découvrir notre enceinte »*. D'anciens élèves et parents d'élèves, mais aussi d'anciens administrateurs et salariés, sans oublier les maîtres de stage et tous les partenaires — actuels ou non — sont attendus ce samedi. Un accueil café sera proposé dès 9 heures, une messe sera ensuite célébrée à la basilique Saint-Andoche à 10 heures. *« Nous reviendrons ensuite au lycée, différentes activités seront proposées »*, poursuit Johan Fèvre, *« différents officiels interviendront, une visite du site sera au programme. L'anniversaire continuera l'après-midi, jusqu'à 17 heures, avec des temps de retrouvailles, des discussions pour se rappeler le passé… À noter l'organisation, sur place, d'un mini-marché de producteurs, la présence de deux food-trucks pour se restaurer et l'organisation d'activités pour les enfants »*.



Les classes de Bac pro et le directeur Johan Fèvre accueilleront les visiteurs de 9 heures à 17 heures.

Deux spécialités

Le lycée Saint-Dominique accueille 80 et 120 jeunes chaque année, de la classe de Quatrième au Bac pro, comme le présente le directeur : *« nos apprenants sont âgés de 13 à 20 ans, certains sont apprentis. Ils viennent principalement du secteur, entre Montbard et Avallon, un peu de Dijon puis jusqu'à Autun. Environ 80 % d'entre eux sont internes, une grande majorité de nos effectifs est féminine. Le lycée compte 25 salariés dont une dizaine d'enseignants et quatre formateurs »*. Les formations sont principalement axées sur le service à la personne et à la vente en espace rural : *« ce sont nos deux spécialités. Les diplômes débouchent sur une grande palette de métiers, au service de notre territoire. Nombre de professionnels ont été formés ici ces 70 dernières années ! »*. Saint-Dominique appartient à la fédération du Cneap, le Conseil national de l'enseignement agricole privé, comme une petite dizaine d'autres établissements de Bourgogne-Franche-Comté. Ses homologues de Varzy (58), Saint-Martin-en-Bresse et Louhans (71) sont les plus proches géographiquement. *« Nous sommes sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Certes, nous n'avons pas de cultures ni d'animaux ou encore d'engins agricoles, mais nous sommes au service du monde rural, avec des formations spécifiques importantes pour subvenir au besoin de nos campagnes ! »*, ajoute Johan Fèvre.

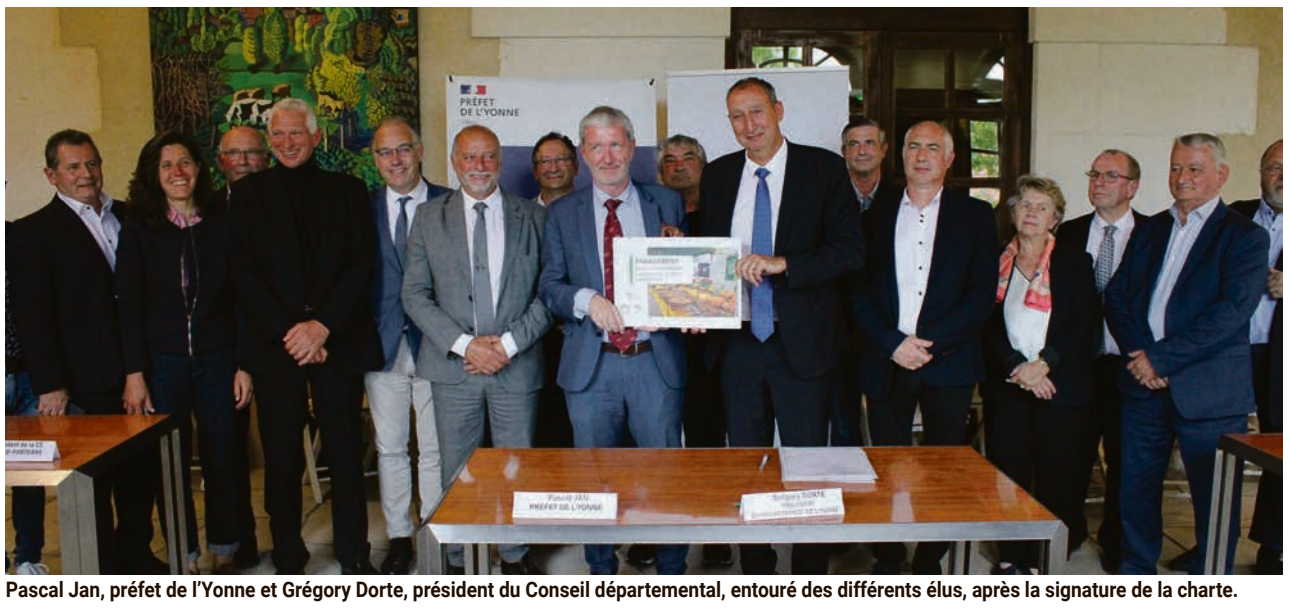
AG

// PRODUCTION LOCALE

89

« Pour que les enfants aient des repas équilibrés tous les jours »

Ce lundi 12 mai, le préfet de l'Yonne, le président du Conseil départemental, le président de la Chambre d'agriculture ainsi que huit EPCI étaient présents pour signer une charte d'engagement pour une alimentation durable et de qualité.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Grégory Dorte, président du Conseil départemental, entouré des différents élus, après la signature de la charte.

C'est entouré par Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, que Grégory Dorte commence son discours d'annonce, dans la salle de la préfecture. *« Toutes les démarches ont été engagées conjointement avec l'État et le Département, qui connaissaient tous ces sujets, sur une alimentation durable, essentielle, pour favoriser les circuits courts. Nous avons la chance dans l'Yonne, un département rural, d'avoir quasiment 70 % du territoire dans l'agriculture »*, déclare-t-il. Entouré par les principaux élus et huit présidents d'EPCI, Grégory Dorte se réjouit de la signature de cette charte, qui permet de sensibiliser les établissements scolaires de l'ensemble du département à une alimentation locale, variée et équilibrée. *« On passe du terme de cantines à celui de restauration scolaires, donc cela veut dire que la qualité s'est améliorée et ça, c'est grâce à nous tous, à nos agriculteurs, à nos producteurs locaux, c'est très important ! »*, ajoute-t-il. En plus de sensibiliser dès le plus jeune âge, cette charte permet de créer un réel lien avec les agriculteurs du territoire pour promouvoir leurs produits. *« Depuis trois ans ou presque, l'État, les collectivités et le département, nous nous sommes engagés dans une politique de développement d'une économie circulaire, avec une attention toute particulière pour les filières agricoles et les agriculteurs en particulier »*, déclare à son tour, Pascal Jan, Préfet de l'Yonne. Pour intégrer les agriculteurs à cette chaîne, Pascal Jan souhaite donc miser sur l'avenir. *« Il faut se mettre en perspective sur a minima cinq ans. Car les agriculteurs ne s'engagent pas s'il n'y a pas de perspectives. On se fait plaisir. On renforce ou on développe une filière »*, détaille-t-il. Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture, est du même avis. L'objectif est de proposer des objectifs atteignables. *« Nous, ce que l'on veut aujourd'hui, c'est de passer à des choses concrètes, des choses atteignables sur des filières et sur l'agriculture locale et ça demande un accompagnement et du temps »*, ajoute-t-il à son tour.

Un problème de santé publique

Au-delà d'une coopération entre les acteurs du territoire pour promouvoir l'alimentation locale, c'est aussi un enjeu de santé publique. L'important pour le Préfet de l'Yonne est de : *« lutter contre le gaspillage alimentaire, c'est aussi éduquer les citoyens qui vont arriver ensuite sur le marché »*. Pascal Jan met en avant la problématique du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Les enfants gaspillent énormément au quotidien, il souhaite donc : *« mettre à disposition des produits de qualité en quantité moindre que des produits en plus grande quantité mais de qualité moindre »*. Dans cette volonté-là, Arnaud Delestre est donc prêt à aller au plus proche du terrain, de l'autre côté de la barrière. *« On veut aller sur le terrain, accompagner des agriculteurs, parce que c'est quand même assez complexe de rentrer dans ce procédé, alors il y a la plateforme Agrilocale gérée par le département qui est bien »*, ajoute le président de la Chambre d'agriculture. Pour que cette charte ait un impact sur le département entier, les élus et l'État ont encore de la route à faire. *« De nombreuses EPCI manquent à l'appel, donc tout le monde n'est pas convaincu par cette démarche. C'est une réalité. Il nous revient donc de convaincre ceux qui ne le sont pas. Nous ne pouvons les convaincre que par une démarche »*, conclut-il en signant la charte.

Charlotte Sauvignac



Pascal Jan, préfet de l'Yonne et Grégory Dorte, président du Conseil départemental signant la charte.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture signant la charte d'engagement.

// COMMERCE

21

Un an après, La Charrette trace sa route en Côte-d'Or

Il y a un an, le Département de la Côte-d'Or décidait de contractualiser avec La Charrette, un réseau national de la logistique locale, dans le but de renforcer les dynamiques de distribution des productions agricoles locales, en lien avec le Projet alimentaire territorial.

« Un réseau social de la logistique et de l'alimentation locales »: c'est ainsi qu'Anne-Claire Ollivier, en charge du déploiement du plan d'action des logistiques alimentaires au Conseil départemental de Côte-d'Or, définissait La Charrette, dans un premier article que Terres de Bourgogne avait consacré au sujet *(voir TDB n° 1791)*, il y a un an. La Charrette répond au besoin d'une meilleure connaissance entre les acteurs agricoles qui se posent des questions sur l'organisation de leur logistique, traditionnel « talon d'Achille » des volontés de promotion et de distribution des produits agricoles locaux. Il œuvre ainsi à favoriser l'essor des flux alimentaires locaux. En mars 2024 le Département de la Côte-d'Or a fait le choix de s'appuyer sur ce réseau, y voyant un outil performant et adapté à la logique de son Projet alimentaire territorial (PAT). À sa création, en 2017, La Charrette mettait en lien des producteurs agricoles afin de mutualiser des transports.

Une cartographie des acteurs

Au fil du temps, le réseau a évolué en intégrant des transporteurs professionnels dans ses mécanismes. Il cible aujourd'hui les producteurs-transformateurs, les acteurs de la logistique et les acheteurs et permet à ses utilisateurs d'accéder aux profils des acteurs inscrits, de les contacter directement, de visualiser les flux, d'émettre et répondre aux offres et demandes logistiques et commerciales. Deux niveaux de fonctionnement sont possibles pour les adhérents :

- une inscription gratuite qui permet d'être identifié géographiquement (la seule condition étant de disposer d'un numéro de Siret et donc d'être un professionnel) ;
- une adhésion payante (50 euros), qui permet de disposer de différentes fonctionnalités afin de communiquer et entrer en relation avec tous les acteurs inscrits.

En 2024, le Département de Côte-d'Or a financé les 300 premières adhésions, qu'il s'agisse de producteurs, de transformateurs ou de logisticiens. Quel bilan peut-on aujourd'hui tirer de l'installation de La Charrette sur notre territoire ? Alors qu'on ne comptait que 90 inscrits en juin 2024, ils sont aujourd'hui 330, répartis sur l'ensemble du département, dont 60 % de producteurs/transformateurs, 25 % d'acheteurs (restaurations commerciales, GMS, commerces de proximité) et 15 % de logisticiens (transporteurs, grossistes). Fin mars, plus de 200 conversations différentes avaient été menées sur le réseau et 95 % des inscrits avaient envoyé ou reçu un message.



Assurer une connexion réelle et adaptée aux besoins des producteurs locaux, c'est ce que propose La Charrette en Côte-d'Or.

100 nouvelles adhésions financées

« Ces premiers échanges, souligne Anne-Claire Ollivier, *ont pu mettre en avant l'importance de la recherche de nouvelles relations commerciales, venant compléter la recherche et mutualisation des transports. D'après les retours des utilisateurs, 80 % souhaitent se développer en local et utilisent le réseau pour trouver plus de clients ou de fournisseurs. »* Au global, près de 30 % des interactions ainsi générées ont pu aboutir à une nouvelle relation professionnelle (nouveaux prospects ou nouveaux fournisseurs, mutualisation ou délégation de transport). Afin de poursuivre dans sa logique d'encouragement à l'utilisation du réseau, le Conseil départemental de Côte-d'Or a décidé, pour 2025, de financer 100 nouvelles adhésions (pour des acteurs n'ayant encore jamais été inscrits).

Berty Robert

// SERVICE DE REMPLACEMENT

89

Après une douleur à l'épaule, Marie-Noëlle fait appel au SR

Marie-Noëlle Robert, éleveuse de vaches laitières, a choisi de se faire remplacer le temps de se remettre de sa douleur à l'épaule. Pour cela elle a fait appel au Service de Remplacement.

Suite à une blessure à l'épaule, Marie-Noëlle fait appel au Service de remplacement en 2024, le temps de se remettre de sa blessure. Propriétaire d'une exploitation agricole en vache laitière depuis 1992, il n'était plus possible pour elle d'assurer les traites journalières de ses 45 vaches. *« J'ai fait appel au SR car je ne souhaitais pas embaucher quelqu'un pour un remplacement sur du court terme »* explique-t-elle. *« J'ai été agréablement surprise par la rapidité du service. J'ai eu un agent de remplacement 48 heures après ma demande. Il n'y avait pas le temps pour une rencontre en amont, la salariée est directement venue sur l'exploitation pour commencer à travailler »*, raconte l'exploitante. La blessure à l'épaule de l'exploitante nécessitant une opération, elle refait appel au service en 2025 afin de reprendre Ophélie, l'agent intervenu la première fois sur son exploitation. *« Je suis assurée d'avoir de la main-d'œuvre tous les jours. Ophélie est ponctuelle, et se débrouille très bien. C'est rassurant de laisser son exploitation à une personne comme ça »*, confie-t-elle. Un service qui lui convient pour du remplacement occasionnel. *« Je conseillerai le SR à des personnes qui se font opérer ou occasionnellement mais pas durablement. C'est facile à comprendre, il n'y a aucune fiche de paie à faire ou de déclaration à la MSA. Mais, je ne pourrais pas embaucher Ophélie, à ce tarif-là, ça me reviendrait trop cher »* nous confie Marie-Noëlle.

Le remplacement pour maladie

Lorsqu'un exploitant est en arrêt de travail, il peut bénéficier d'aide au remplacement. Pour cela, il faut faire une demande auprès du Service de remplacement de son département, en fournissant un justificatif (arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation). Dans le cadre d'un remplacement pour maladie, la MSA prend en charge le coût du remplacement à hauteur de 5 € de l'heure, dans la limite de 120 heures/an. De plus, toujours dans le cadre d'un remplacement pour maladie, les exploitants en élevage peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts à hauteur de 80 % dans la limite de 17 jours par an.

Charlotte Sauvignac



Ophélie Bordet et Marie-Noëlle Robert

// IS-SUR-TILLE

21

La course de C15 se précise

Il ne reste plus que huit jours à attendre avant d'assister à la grande course de C15 organisée par les Jeunes Agriculteurs d'Is-sur-Tille.

Ça s'active dans les rangs des JA issois. Les organisateurs de la fête départementale 2024 sont dans les starting-blocks pour proposer une nouvelle course de C15 sur le circuit Nicolas-Klein.

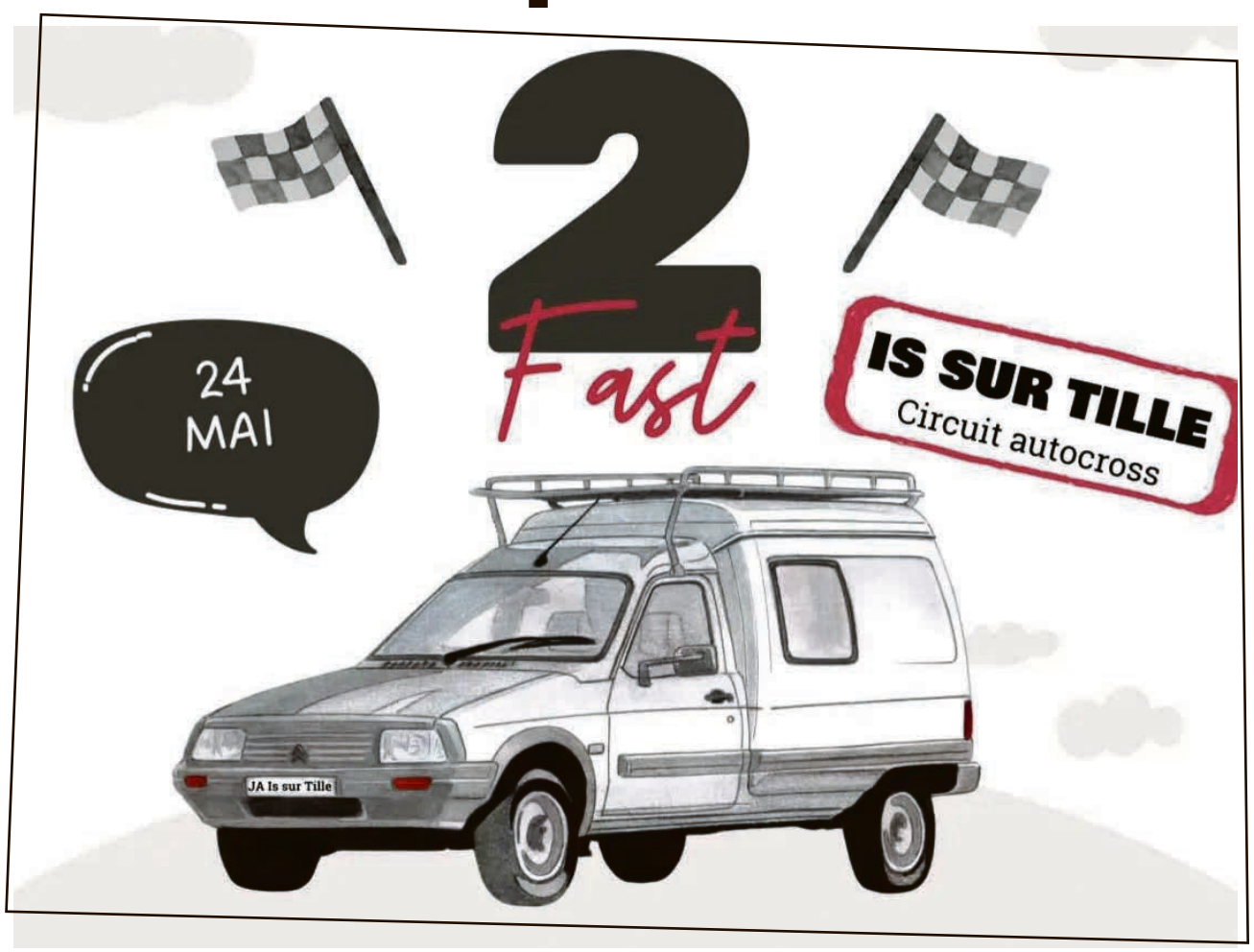
Les préparatifs ont débuté il y a déjà plusieurs mois, comme l'indique Antoine Fouchet, agriculteur à Le Meix et président de l'équipe cantonale. *« Le rendez-vous est donné samedi 24 mai de 9 heures à 2 heures du matin. Et oui, une belle et grande journée se prépare, d'autant que nous avons convié le soleil pour que tout soit réussi ! Nous sommes complets : quarante bolides seront de la partie. Les cantons JA de la Côte-d'Or sont presque tous représentés, des équipes cantonales de départements voisins et même plus éloignés seront aussi présentes ».*

Agri en Fol'Is, nom donné à l'évènement, proposera bien d'autres animations. *« Une bonne vingtaine d'autres C15 seront en exposition. Nous aurons un marché de producteurs avec beaucoup d'inscrits. Il y aura tout ce qu'il faut côté buvette et restauration ! Diverses animations seront effectivement proposées. Un concert viendra clôturer la soirée, avec un DJ et le chanteur auvergnat Beni Cash »*, poursuit Antoine Fouchet.

AG

Contact : jadeis21120@gmail.com, 06 42 03 46 25, 07 70 65 02 36, 06 69 58 21 01.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



// Parmi les participants

Joël et Ben sont prêts



Le doyen de la course est un ancien agriculteur de 74 ans.

Ils étaient spectateurs il y a un an, lors de la toute première course à Is-sur-Tille. Ils seront pilotes cette fois-ci. *« Les épreuves étaient tellement bien et l'ambiance tellement bonne que nous avons eu l'envie d'être au volant, nous aussi ! »*, **lancent Benoît et Joël Rougy. C'est même le père de famille de 74 ans, ancien agriculteur, qui a lancé l'idée à son fils il y a quelques semaines. Soudeur de profession, Ben s'est pris au jeu en préparant méticuleusement un C15 :** *« notre inscription a été relativement tardive, il ne restait plus beaucoup de temps pour tout préparer ! Nous avons récupéré trois véhicules pour en faire un, avec certaines options bien sympathiques et bien sûr, tout ce qu'il faut en termes de sécurité, notamment un arceau conséquent. Merci à nos amis passionnés de mécanique de nous avoir aidés à dénicher certaines pièces qui étaient essentielles. Aujourd'hui, il ne reste plus que la peinture à mettre, notre C15 sera orange ! »*. **Un budget de près de 3 000 euros et une centaine d'heures de travail ont été nécessaires pour le Côte-d'orien de 43 ans :** *« quand on est dedans, on est dedans ! Mais c'est vrai, ça chiffre vite. Rien qu'une pompe à eau, il y en a pour 360 euros »*. **Joël et Ben Rougy conduiront chacun leur tour leur véhicule, avec l'idée de passer un très bon moment, vivre une belle expérience entre père et fils et, pourquoi pas, viser un beau classement :** *« le tracé fait plus d'un kilomètre, c'est sympa, il y a moyen de se faire plaisir. Il faudra croiser les doigts pour ne pas avoir de casses matérielles car l'an passé, il y en a eu beaucoup autour des moteurs, des joints de culasse, des cardans, des leviers de vitesse… Si notre C15 survit à cette course et que les sensations sont là, c'est sûr, nous serons sur la ligne de départ à Hauteroche, fin août »*.

Et après…

Une troisième course dans les tuyaux

Les courses de C15 ont le vent en poupe en Côte-d'Or. Une seconde organisation de ce type sera proposée le week-end des 23 et 24 août à Hauteroche, dans le cadre de la fête départementale de l'agriculture orchestrée par les JA de Montbard/Venarey. Une troisième course devrait rapidement s'inscrire sur l'agenda côte-d'orien, comme l'indique Loïc Dumont, exploitant à Ouges et membre de l'équipe des Jeunes agriculteurs de la Côte. *« L'idée est de donner rendez-vous au terrain de cross-car de Quincey, près de Nuits-Saint-Georges, au printemps 2026 ! La date exacte n'est pas encore calée, le projet est actuellement en réflexion. Nous avions envisagé de faire cette course dès septembre, mais celle-ci aurait sans doute été trop rapprochée de celle d'Hauteroche. Ce n'est que partie remise ! »*.



Loïc Dumont évoque le projet d'une épreuve au printemps prochain, sur la commune de Quincey.

Le producteur céréalier de 32 ans, qui a repris l'exploitation de Vincent Garnier l'été dernier, annonce la tenue d'une autre manifestation organisée par les membres de son canton : *« il y aura bien quelque chose en septembre, un loto ! Ce sera le premier rendez-vous proposé par notre canton relancé il y a un peu plus d'un an maintenant. D'ici là, nous serons nous aussi le 24 mai à Is, avec un C15 qui sera piloté par Elsa Guillemard, Marc Détain, Clément Stoenel et Quentin Cuvillier. D'autres JA de notre effectif feront le déplacement pour être bénévoles et donner un coup de main à nos homologues issois, sur qui nous compterons au printemps 2026 ! »*. **Les JA de la Cote seront également présents à Hauteroche :** *« non pas avec un, mais avec deux C15 ! En effet, la Fromagerie Delin nous finance à 100 % un véhicule, celui-ci ne sera pas prêt pour Is-sur-Tille mais il le sera pour la fête départementale. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de vous le présenter ! »*.

ÉQUIPEMENT

// PRÉVENTION

Photovoltaïque : bien pensé, bien entretenu, bien assuré

Groupama Grand Est a organisé récemment en Côte-d'Or une réunion visant à informer les agriculteurs sur le photovoltaïsme selon différents aspects : rentabilité d'un projet, qualité des panneaux, normes à respecter et assurances de ces installations.



À la ferme du Chairon, à Barges, la réunion Groupama a attiré de nombreux curieux.



Alexandre Pelszko (au centre) préventeur Groupama, intervient pour informer les agriculteurs qui souhaitent s'impliquer dans le photovoltaïsme, des aspects à prendre en compte.

Quoi de mieux qu'un bâtiment agricole récent et équipé de panneaux photovoltaïques pour tenir une réunion sur l'importance économique ou énergétique de ces installations, mais aussi sur la nécessité de bien les assurer ? C'est ce qu'a choisi de faire l'agence de Nuits-Saint-Georges de Groupama Grand Est, en Côte-d'Or, le 24 avril. Un bâtiment de la ferme du Chairon, à Barges, accueillait un public nombreux et désireux d'en savoir plus, à la fois sur la rentabilité d'une installation photovoltaïque, sur la nécessité de la faire installer et entretenir dans les règles de l'art par des professionnels reconnus, et sur l'importance de penser à tout en matière d'assurances dans ce domaine. L'évènement, initié par Damien Cépéda, conseiller commercial Groupama, était organisé en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de la Côte, présidés par Clément Stoenel, et avec les participations d'Amandine Perrot-Marchizet (CerFrance BFC), Bastien Lassagne (Clef Énergies) et Alexandre Peleszko (Groupama). Pour partir sur de bonnes bases, il importait de reposer le contexte dans lequel s'inscrit le photovoltaïsme : une stratégie nationale bas carbone qui fixe des objectifs de neutralité carbone d'ici 25 ans. Dans ce cadre, la production d'électricité par panneaux sur bâtiments a tout pour séduire, sauf que, comme souvent, rien n'est simple !

Redimensionnement à l'œuvre

En 2021, rappelait Amandine Perrot-Marchizet, une évolution législative avait facilité les installations photovoltaïques en agissant sur le prix de rachat, pour des installations dont la puissance était comprise entre 100 et 500 kW et sans appel d'offres. Mais cette période se referme : *« L'État,* précisait la représentante de CerFrance, *veut cibler le solaire sur de l'autoconsommation. Il y a également la volonté de favoriser la production là où il y a des besoins de consommation, pour limiter les frais de réseau. »* Un décret en ce sens, paru le 28 mars, fait bouger les lignes et un second, pour les puissances installées de 100 à 500 kW, est attendu pour cet été. Face à cela, il importe de bien réfléchir son installation. Bastien Lassagne rappelait à ce sujet que ce n'est pas tant la chaleur qui favorise la production d'énergie d'un panneau solaire, que la lumière. *« Une orientation est-ouest des panneaux peut être très rentable*, précisait-il. *Vous devez aussi prendre en compte l'inclinaison de la pente de la toiture. L'optimum c'est autour de 30° d'inclinaison. Si la pente est trop raide il y a une perte de potentiel de production. »* La question de l'entretien des panneaux est aussi importante que celle de leur installation : Groupama exige qu'un contrat de maintenance soit conclu pour assurer l'installation photovoltaïque.

Attention aux pertes d'exploitation !

Autre aspect auquel il faut songer : s'assurer contre les éventuelles pertes d'exploitation. L'épisode de grêle dévastateur qui avait touché la Côte-d'Or il y a trois ans est encore dans tous les esprits et face à l'ampleur des dégâts, le remplacement de certains panneaux avait réclamé du temps, alors qu'ils ne produisaient plus… À Liernais, par exemple, à la suite de cet aléa climatique, certains ont dû attendre 18 mois pour remplacer leurs panneaux : or, il faut garder à l'esprit que si votre installation reste plus de 24 mois sans produire, le contrat d'achats d'EDF tombe ! L'évolution des technologies est aussi porteuse d'aspects positifs : les panneaux solaires sont de plus en plus performants. On peut produire la même quantité d'électricité sur une surface plus réduite. Une réalité à prendre en compte lors du dimensionnement de son projet.

Berty Robert

// MACHINISME

Agence rénovée et nouvelle identité pour Nodimat à Chaumont

Après 18 mois de travaux l'agence Nodimat de Chaumont, en Haute-Marne, a été inaugurée en présence de 650 invités. La société va désormais se nommer Ouvrard et arborer un nouveau logo.

Lors de la récente soirée d'inauguration à Chaumont, les équipes Nodimat et du groupe Ouvrard avaient organisé un parcours de visite fléché à destination des invités pour leur faire découvrir l'intégralité de l'agence rénovée : magasin, atelier et espaces extérieurs. Cette visite était ponctuée d'interventions théâtrales improvisées par 4 comédiens qui parodiaient les métiers de la concession.

Cette touche d'humour a été très appréciée par les 650 invités et a donné le ton pour la suite de la soirée placée sous le signe de la convivialité. Pascal Vauthier, directeur Nodimat-Granday, a retracé les grandes étapes du groupe Ouvrard qui a repris les activités de Nodimat en 2016, de Granday (concessionnaire viticole à Beaune, en Côte-d'Or) en 2018, de Méca Vignes (réparation de matériel agricole à Polisot, dans l'Aube) en 2022 et du garage Couturier (atelier de réparation de tracteurs à Villegusien-le-Lac, en Haute-Marne) en 2024. Le groupe Ouvrard, qui a comme partenaires historiques New Holland et Promodis, regroupe 520 collaborateurs et 31 agences sur 10 départements.

Pousser les murs

« L'agence Nodimat de Chaumont était de moins en moins adaptée à la configuration du matériel de nos clients. En 2017 on a dû agrandir la porte de l'atelier car certains tracteurs ne passaient plus du fait de leur gabarit », explique Pascal Vauthier. Il est alors décidé de rénover les locaux et de créer une extension. Aujourd'hui le site dispose d'un bâtiment de 3 300 m², d'un atelier de 1 800 m², d'un magasin libre-service de 250 m², d'un magasin technique de 430 m², de locaux administratifs de 560 m² et d'un auvent atelier avec une toiture photovoltaïque de 1 290 m². Le public présent lors de l'inauguration a eu la primeur de deux annonces importantes car le groupe Ouvrard fait évoluer son identité. Les différentes sociétés du groupe vont désormais porter le nom « Ouvrard ». *« Une seule identité pour plus de synergie afin de mieux servir les clients »*, explique Gwenaëlle Ouvrard, directrice générale du groupe Ouvrard, qui a ensuite dévoilé un nouveau logo. Les collaborateurs se sont réunis devant la scène pour couper le ruban inaugural en présence du président du groupe, Claude Ouvrard. La soirée s'est poursuivie dans un esprit champêtre/guinguette.

Thibaut Morillon



Pour cette inauguration le groupe Ouvrard a voulu fédérer les clients, fournisseurs et collaborateurs autour d'un temps convivial.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Transmettre son exploitation, ça se prépare

• 22 mai

À Bretenière.

Thomas Michaut, CA21 - 06 30 82 31 13 thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Bio-solutions, comment choisir ?

• 22 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Comment favoriser les auxiliaires sur mon exploitation ?

• 27 mai

À Bretenière.

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Régler ma moissonneuse-batteuse en conventionnel

• 3 juin

À Châtillon-sur-Seine

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Régler ma moissonneuse-batteuse en agriculture biologique

• 4 juin

À Baigneux-les-Juifs

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Assemblée générale de la Fédération Charolaise

vendredi 16 mai

L'assemblée générale de la Fédération Charolaise de Côte-d'Or aura lieu vendredi 16 mai à partir de 17 heures à la salle polyvalente de Villargoix. La soirée se clôturera par un apéritif dînatoire sous réserve d'une inscription avant mercredi 14 mai. Tous les éleveurs charolais du département sont invités.

Renseignements : 03 80 90 68 80. https://www.agribourgogne.fr/ruche/content/pages/articles/16-05-la-federation-charolaise-en-assemblee/

// Rencontre sur le désherbage des céréales à Étalante

• Vendredi 23 mai

Une rencontre sur le désherbage des céréales, avec les solutions et alternatives ou encore la gestion des vulpins va se tenir avec la participation de Bruno Chauvel, de l'Inrae. Elle est organisée dans le cadre du programme « Cultivons la résilience » de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Inscription par QR Code.

NIÈVRE

// S'installer en...

• 22 mai, 13 juin et 17 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières aux porteurs de projet ou agriculteurs en quête de diversification. Ainsi le 22 mai, au au CFPPA du Morvan à Château-Chinon, le matin uniquement, ce sera la lombriculture qui sera au centre des échanges. Le 13 juin, c'est au tour des Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorer (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Enfin, le cycle se clôturera le 17 octobre par la culture de la myrtille (en salle à Moulins-Engilbert le matin et visite l'après-midi – lieu à confirmer). Ces journées sont gratuites et sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Rencontre agronomique

• 27 mai

Comme tous les ans Axéréal propose des rencontres agronomiques. Pour la région Loire-Nivernais, le rendez-vous est fixé le 27 mai à Donzy à Blanc Gâteau (inscription avant le 16 mai). Pour rappel, l'accès aux rencontres agronomiques est réservé aux agriculteurs adhérents ou clients Axéréal, Alliance Négoce et Agrinégoce – Inscription directement via les extranets agriculteurs. La journée à Donzy sera articulée autour de 4 pôles et deux ateliers à visiter avec des thèmes divers :pulvérisation, travail du sol, choix variétal, gestion des ravageurs, stratégie de désherbage, etc.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	**122,55**	**+5,23%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

13/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 415 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,82	6,38	6,19	- 0,15
		250-300	6,14	6,26	6,20	+ 0,05
		300-350	5,62	6,01	5,85	- 0,11
		350-400	5,49	6,19	5,86	+ 0,47
		400-450	5,36	5,59	5,47	+ 0,16
		450-500	5,08	5,21	5,14	
	R	250-300	5,93	5,93	5,93	+ 0,22
		300-350	5,28	5,72	5,56	+ 0,27
		350-400	5,25	5,45	5,35	+ 0,26
F	U	200-250	4,88	5,75	5,48	+ 0,05
		250-300	4,82	5,09	4,98	- 0,04
		300-350	4,64	4,94	4,76	+ 0,07
		350-400	4,63	4,73	4,70	+ 0,16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 249 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,53	5,53	5,53	+ 0,20
		400-450	5,38	5,40	5,38	+ 0,12
		450-500	5,00	5,36	5,19	+ 0,04
	R	350-400	5,30	5,39	5,33	
		400-450	5,05	5,29	5,27	
F	U	300-350	4,72	4,73	4,73	+ 0,17
		350-400	4,65	4,73	4,72	+ 0,20

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 278 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,34	3,72	3,51	+ 0,16
	R	+ 500 kg	2,94	3,25	3,07	- 0,06
F	E	24 à 36 mois	4,45	5,53	5,09	+ 0,38
		- 5 ans	5,19	5,40	5,32	+ 1,00
	U	24 à 36 mois	3,63	4,26	3,95	+ 0,06
		- 5 ans	3,63	4,26	3,95	+ 0,17
		5 à 10 ans	3,56	4,32	3,83	+ 0,13
		+ 10 ans	3,24	3,88	3,50	+ 0,05
	R	5 à 10 ans	3,40	3,66	3,52	+ 0,13
		+ 10 ans	2,90	3,08	2,99	- 0,15

OBSERVATIONS

Effectif global : 942 - Taux de vente : 99 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : L'offre se réduit dans les mâles mais reste à un bon niveau dans les femelles. On observe une nouvelle hausse généralisée des tarifs résultant d'un très fort déséquilibre entre l'offre et la demande.

Vaches / génisses 30 mois : Offre de saison avec une qualité assez bonne. La tendance est toujours la même, la demande est supérieure à l'offre et les cours continuent d'augmenter légèrement. Vente rapide et cours fermes.

Taureaux : Vente rapide avec des cours à haussiers.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

12/05/2025

Effectif : 165

Broutards:	(160 - 350 kg)	960 - 2050	5,40 - 6,21
Broutards:	(435 - 475 kg)	2320 - 2360	4,95 - 5,40
Laitonnes :	(190 - 270 kg)	800 - 1370	4,21 - 5,04
Génisses 24 - 36 mois :	(290 - 690 kg)	1160 - 2490	3,50 - 4,39
Taureaux :	(700 - 1135 kg)	2700 - 3930	3,47 - 3,85
Vaches légères :		1560 - 2080	
Vaches entre deux :		2110 - 2370	
Vaches lourdes :		2440 - 3020	

Vente rapide et globale en mâles et femelles à des cours plus fermes dans l'ensemble des catégories. Fortes demande en génisses et vaches. Cours en hausse en sujets herbés. Pas de relève.

DIVERS :

1 vache limousine de 2022 pesant 584 kg vendue 2690 € soit 4,61 € du kg vif.

1 vache limousine de 2021 pesant 680 kg vendue 3470 € soit 5,10 € du kg vif.

Bovins gras : 21

Vaches de viande :	6,28 € à 6,50 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,34 € à 6,52 € kg de viande.

Commerce actif. Cours très fermes. Pas d'invendu.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

28/04/2025

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	2,25	2,52	2,47	
		+ de 60 kg	2,03	2,35	2,24	- 0,04
	R	+ de 60 kg	1,82	2,05	1,95	- 0,14

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 183 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	de 32 à 38 kg	5,38	6,00	5,75	+ 0,39
		de 38 à 44 kg	5,53	5,99	5,83	+ 0,25
		+ de 44 kg	5,21	5,56	5,43	- 0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 305 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : L'offre est très réduite pour la saison, mais les laitons présentés sont de très bonne qualité et se négocient à des tarifs en hausse.

Brebis : Forte demande mais les cours plafonnent à un niveau qui reste très satisfaisant.

Béliers / Caprins : Belle vente.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 223 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,44	5,92	5,62	+ 0,03
		de 38 à 44 kg	5,15	6,05	5,59	+ 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 111 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,66	2,19	2,16	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 42 - Vente : 76 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		22	88	64	

OBSERVATIONS

Effectif global : 410 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les cours prennent encore quelques centimes cette semaine et ne devraient pas faiblir à l'approche de la fête musulmane. Pas assez de volumes pour contenter la demande forte.

Brebis : Cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

07/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 58 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,52	5,98	5,85	
		350-400	5,20	5,26	5,22	+ 0,01
Limousins M	R	400-450	5,22	5,22	5,22	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,33	4,02	3,85	+ 0,30
		5 à 10 ans	3,32	4,00	3,75	+ 0,24
		+ 10 ans	3,35	3,50	3,44	+ 0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 208 - Taux de vente : 100 %

Broutard : Les cours s'affolent cette semaine dans les sujets légers charolais, à vérifier dans les prochaines semaines. Les lourds trouvent preneurs rapidement à des cours reconduits à haussiers.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : les cours s'affolent cette semaine, la présence de nombreux acheteurs dopent les cours vers le haut, la demande ne faiblit pas et les volumes présentés ne permettent pas de contenter cette demande.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

12 Mai 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Fermeté des cours, manque de disponibilité.

Bovins maigres : Forte demande dans les légers, reconduction dans les autres catégories.

POLITIQUES

« L'élevage, une chance pour l'Europe ». C'est le document de propositions publié par Farm Europe (un think tank européen) qui souligne les enjeux d'équilibre nutritionnel, d'économie et d'environnement liés à son maintien. Le document, diffusé le 8 mai, fait écho à l'ambition pour l'Elevage annoncée par le Commissaire Hansen. Farm Europe y liste des mesures concrètes à faire adopter pour la future PAC et dans les politiques communautaires (relancer la production, valoriser les atouts sociétaux de l'élevage, mettre fin à la frénésie réglementaire, aider à investir et renouveler les générations, ..)

BIEN-ETRE ANIMAL

Les eurodéputés des commissions de l'Agriculture et des Transport débuteront ce 15 mai l'examen des quelques 2500 amendements qui ont été déposés par les différents groupes politiques sur le projet controversé de réglementation concernant les conditions de transport des animaux. Plusieurs amendements portés par la droite, les conservateurs et l'extrême-droite demandent le rejet dans sa globalité. Beaucoup d'eurodéputés, en particulier de droite, souhaitent – si le texte n'est pas tout simplement abandonné, le maintien des règles actuelles.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les discussions sur la modification de l'OCM au niveau européen avançant, la FNB a porté des amendements sur la contractualisation afin, d'une part, de sécuriser le dispositif français actuellement en vigueur, et d'autre part de sanctuariser l'indicateur de coût de production interprofessionnel. Concrètement, cela se traduit par la possibilité pour un Etat membre de définir, au niveau national, un mécanisme de détermination du prix pour un secteur donné (en référence au tunnel de prix appliqué au secteur bovin), mais également par la prise en compte effective de l'indicateur interprofessionnel dans le contrat. Le processus législatif au niveau européen est à ses débuts. Après les discussions au sein de la commission Agriculture du Parlement européen, le projet de texte sera débattu en séance plénière, ainsi qu'au niveau du Conseil.

FAIT DE LA SEMAINE

Vision sur l'agriculture, la future PAC, et lacement d'un chantier sur l'élevage, tels étaient les sujets principaux à l'ordre du jour de la Conférence organisée par la Commission européenne le 8 mai. Le commissaire HANSEN y a notamment souligné le calendrier qu'il entendait tenir sur 2025, avec des propositions à l'été sur la PAC, et aussi une série de groupes de travail sur l'enjeu de redresser l'élevage. En parallèle, le Parlement européen a adopté le 7 mai des positions pour un budget PAC fort et autonome sur la période post-2027.

CARTON ROUGE

Dans le cadre de l'examen à l'Assemblée nationale de la proposition de loi « Contraintes » initiée par les sénateurs Duplomb et Menonville , un ensemble de députés ont commencé à mettre des bâtons dans les roues aux articles soumis à l'avis de la commission Développement durable. Il s'agit des améliorations attendues notamment sur les réserves d'eau et la gestion de l'OFB. L'allègement des normes sur ICPE apparait aussi aussi contesté. La FNSEA a appelé le réseau syndical à se mobiliser activement !

CHIFFRE A RETENIR

14 mai

C'est la date à laquelle la Commission européenne doit présenter un « nouveau paquet » de proposition de simplification réglementaire. Il doit donc compléter les mesures adoptées en 2024, et concernerait notamment des allégements de normes sur les BCAE touchant aux prairies permanentes (définition, ratio, …) . Bruxelles indique vouloir poursuivre la simplification en écho aux grandes manifestations de l'an dernier.

EN REGION

Alors que ces dernières semaines, des attaques de loup en série ont eu lieu sur le plateau de Millevaches et dans le massif jurassien. Le Parlement européen a validé, à son tour, le 8 mai le changement de statut de protection du loup. La directive Habitats rétrograde le grand prédateur d'espèce de faune «strictement protégée» à «protégée». Il devrait donc être définitivement adopté. Les États membres disposeront ensuite de 18 mois pour le transposer dans leur législation nationale.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

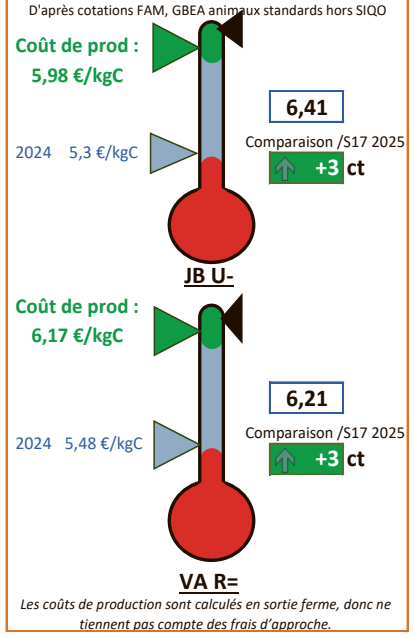
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 18 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

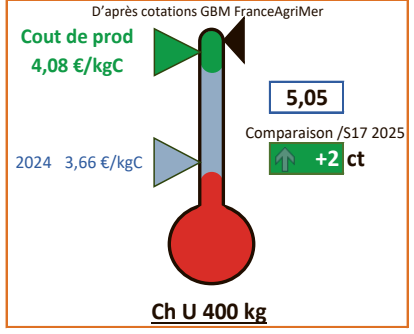
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

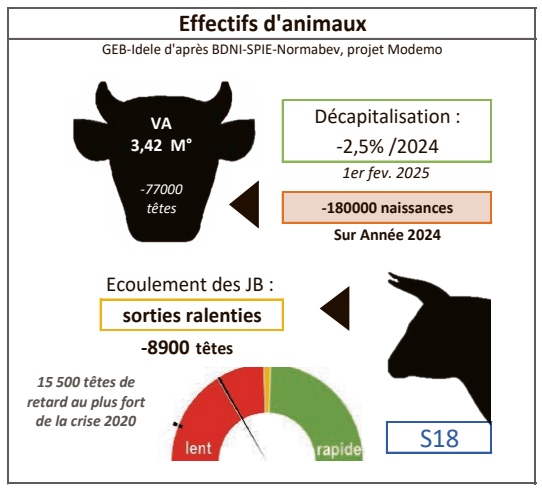
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

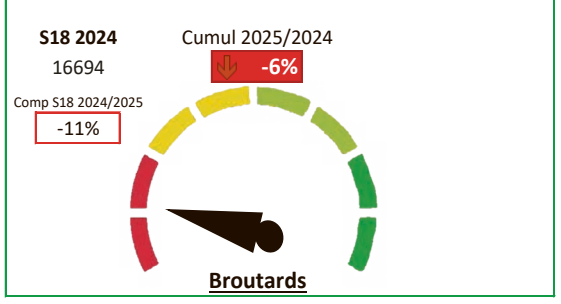
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

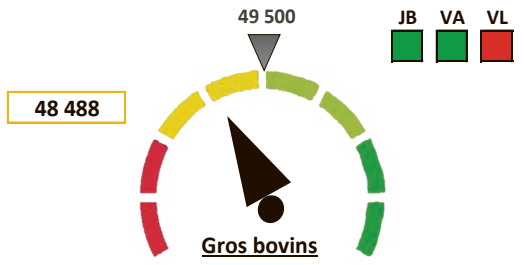
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 19
du 3 au 9 mai

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** la demande reste forte sur l'ensemble du territoire, en particulier pour l'export. L'offre est à la baisse ; les prix sont généralement fermes à haussiers, avec des envolées ponctuelles dans certains secteurs. L'ambiance commerciale est globalement très positive, les ventes sont rapides et les cours bien soutenus. En femelles, le marché montre une bonne stabilité, avec une demande toujours présente, bien que moins pressante qu'en début de saison. Les cours sont globalement reconduits, avec des hausses modérées sur les animaux de qualité. L'équilibre entre l'offre et la demande permet une fluidité commerciale satisfaisante.

• **Gros bovins maigres :** le commerce demeure très dynamique, soutenu par une demande active dans toutes les catégories. Les cours sont globalement reconduits, avec des hausses notables dans certaines régions, notamment pour les animaux de qualité. Le déséquilibre entre l'offre et la demande favorise une fluidité commerciale et une valorisation soutenue des animaux.

• **Boucherie :** les ventes affichent cette semaine encore une tendance fermement orientée à la hausse, portée par une demande soutenue dans toutes les catégories, notamment pour les vaches mixtes, laitières et lourdes. La rareté de l'offre devient un facteur central, contribuant à la fermeté des prix et à la rapidité des transactions. Dans la plupart des marchés actifs, les cours sont reconduits voire haussiers, avec une activité commerciale dynamique.

• **Veaux :** l'ambiance commerciale est toujours bien orientée, marquée par une demande soutenue dans la plupart des régions. L'offre demeure insuffisante dans de nombreux centres, ce qui favorise la fluidité du commerce et soutient les cours, souvent reconduits ou légèrement haussiers selon la qualité des veaux présentés. Dans les régions à plus faible apport, les ventes sont rapides, et la tension sur les bons veaux est palpable.

• **Ovins :** en agneaux, les prix sont globalement fermes, avec une demande dynamique mais sélective, surtout à l'approche de l'Aïd. Le déséquilibre entre l'offre et la demande, notamment sur les agneaux mâles, devrait soutenir les cours dans les jours à venir, sauf dans quelques zones où l'activité est plus calme. En brebis, les effectifs sont en légère baisse, ce qui favorise une fermeté des cours, généralement reconduits voire orientés à la hausse. Dans certains cas, la vente s'effectue rapidement, signe d'un intérêt acheteur constant.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends CS95 pro 2008, 100 cv avec ou sans fourche BR bon état.
✆ 06 89 82 04 72

38 - Vends tracteur Mac Cormick IH 137 en BE ; 4 pneus CG.
✆ 06 56 73 63 46

71 - Vends tracteur occasion Renault 110/14, BE, 1988, 13000 h, 8000 €.(2007)
✆ 06 88 36 83 55

73 - Vends tracteur IH 353 an 1969, 7445 heures. Prix 4500 euros en état marche.
✆ 06 12 37 43 75

89 - Agriculteur recherche tracteur d'occasion Case IH 1455 XL et Ford 8630 ou 8830, TW35, MF 2725, 2720. (2006)
✆ 06 83 12 32 64

Travail du sol

69 - Vends pour maraicher cultirateau Simon 1.40 m. 1978 P. 1000 € et Chisel 3 dents avec rouleau à barres réglable.
✆ 06 07 06 77 50

Récolte

21 - Vends surélévateur bottes rondes, marque Bugnot. (2002)
✆ 06 46 10 52 91

43 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 302 très bon état.
✆ 06 17 01 42 24

73 - Vends round baller Claas Rollant 46 an. 91. Bon état de fonct. filet, ficelle.
✆ 06 50 39 01 57

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06.98.38.19.62

Distribution

26 - Vends 375 caisses plastique et 640 caisses de ramassage plastique.
✆ 06 13 79 89 90

Divers

03 - Vends presse Claas Rollant 340 7000 BR filet TBE foin BR120/120 ratelier BR - cuve GNR. Retraité
✆ 06 63 81 77 45



21 - Vends presse balle ronde McHale v660, ameneur rotatif 15 couteaux, TBE. Charrue Huard master 120 NSH 4+1, TBE. Pince enrubannage. (2004)
✆ 07 89 41 63 53

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2001)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1807)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Epandeur engrais Amazone divers matériel agricole cause retraite, laisser message.
✆ 06 87 88 13 20

38 - Vends Class Markant 40 sem Nodet 13 rg cabine complet Zetor cuve en bois palan élec 380 v tête chaîne fumier+ mot.
✆ 06 95 19 50 83

38 - Vends contre batteur maïs état neuf pour moissonneuse batteuse New Holland ; cherche charrue Knerveland.
✆ 06 15 35 36 58

38 - Vends remorque 1 essieu avec roue de secours, dimension fourche 70 cm, longueur sans fourche 1m60, largeur avec roue 1m60, bon état, roulement neuf : 300 euros.
✆ 06 95 66 11 20

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

38 - Vends herse alternative Amazone 3m, rouleau packer, tonne à eau 6500l avec abreuvoir, scie à ruban et charrue HBO grand dégagement.
✆ 06 81 62 15 57

57 - Achète andaineur Claas Liner 470 S porte.
✆ 06 83 28 38 00

69 - A vendre cause retraite andaineur GA4121 GM Khun - Pirouette 6 toupies Khun (6F5801 - 3000 € l'unité.
✆ 06 26 24 72 41

69 - Vends atomiseur vigne trainé 800 l idéal avec bras hydroliques - Pineuse à maïs carré équipé de laison engrais 600 kg - Le tout très bon état, prix à débattre.
✆ 06 78 44 94 58

69 - Retraité vend pulvérisateur Berthoud 1150 l. trainé, 14 jets - Semoir Sulky 13 rangs - Brouette pneumatique ou sur 3 points - Tuyaux PVC noir diam 40 + arroseurs 2 m + divers.
✆ 06 52 36 66 99

69 - Vends serre longueur 37 m., largeur 8 m.
✆ 06 71 89 59 33 HR

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Véhicule

Utilitaire

21 - Vente Nissan DCI 160, 2021, attelage, bac benne plastique, Hardtop Highline Hous. 36 000 €, 19100 kilomètres. (1902)
✆ vincent@domaine-rapet.com

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends orge pour ensilage ou enrubannage.
✆ 0608017230

38 - Vends luzerne sur pied nord-Isère 7 hectares faire offre
✆ 06 25 31 32 26

39 - Vends bon foin à faire grandes parcelles, région Lons 39570 + foin correct 2024.
✆ 06 84 21 69 15

69 - Vends paille botte ronde 300 kg 120 euros la tonne plus blé et orge.
✆ 06 75 94 25 72

74 - Vends foin petites bottes mai 2023 et 120 70 rebottelées. Pirouette Kuhn 10 m 2008.
✆ 06 60 29 24 08

89 - 45 bottes foin de pré 120x240x90, 25 € la botte, cause cessation. (2003)
✆ 06 71 91 11 70

Plants, pépinière

58 - Achète noyers, cèdre, frêne, tilleul, châtaigniers, chêne sur pied ou abattus. (1803)
✆ 03 86 24 06 60
07 50 95 96 53

Fourrage

39 - Vends Montmorot, 100 bottes regain très bonne qualité 120x135 de 260 kg, 30 euros/botte ; 200 bottes foin de 240 kg, 15 euros/botte ; 300 bottes enrubannage environ 400 kg, 25 euros/botte ou 60 euros/tonne.
✆ 07 89 57 34 84

58 - A vendre herbe sur pied ou à faire pâturer, 70 ha, à Chevenon. (1903)
✆ 06 62 11 09 65

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES
fourragères ensilées
en enrubanné (900kg) :
Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille.
Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

71 - Vends foin, 7 ha sur pied, Cluny.
✆ 06 04 00 19 77

Propriété

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

42 - Vends exploitation maraîchère, 5 ha dont 3000 m2 tunnel Richel + 1500 m2 de serres chapelle chauffées, début des Monts du Lyonnais, avec bât. d'exploitation et habitation située à 800 m des commerces + Vente de matériels. Peut intéresser les pépiniéristes. Libre fin 2026. Ecrire au journal Paysans de la Loire, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.
✆ Réf. n° 401

Emploi

Offre

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à **SAS MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

39 - Élevage 280 truies naisseur engraisseur, recrute une personne pour s'occuper principalement des truies avec une autre personne, permanence 1 week end sur 3.
✆ 06 78 08 54 76

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

01 - Vends taureau Charolais 4 ans taureau Jersiaise 3 ans vaches et génisses.
✆ 04 74 51 42 39 HR

01 - Recherche toute l'année femelle Abondance Tarine 1 à 2 mois, CL père connu.
✆ 06 17 79 82 75

18 - EARL Breton vend un très bon taureau charolais HBC de 4 ans, docile, homozygote F94L très belle production.
✆ 06 82 25 17 13

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)
✆ 06 31 23 56 01

PLUS D'INFOS SUR

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends génisses 66, terme fin mai/juin, génotypées, doses sexées.
✆ 06 25 04 20 29

42 - Vends taureaux Charolais 16-17 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

43 - Vends 2 très bons veaux Limousins pour faire taureau, sages 8 mois, bonne origine, prix correcte.
✆ 06 81 33 35 57

58 - Vends taureaux 24 mois et veaux 12-15 mois. Florentin, La Charité sur Loire. (1901)
✆ 06 06 71 54 30

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François BOUCHE Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée Gaec Langlet 58140 Gacogne. (1105)
✆ 06 37 90 51 67

69 - Elevage Limousin inscrit vends mâles limousins avec ou sans cornes et un taureau adulte 3 ans.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends bonnes génisses aubracs, garanties pleines, à terme à partir du 01/09/2025, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ Gaec Cadoux
06 89 18 05 87
06 79 50 15 71

Ovin

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. (2005)
✆ 06 50 47 47 75

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - A retenir 1 chiot mâle Fox Terrier poil dur né le 2/04/2025 mère 250269606893381 non LOF.
✆ 06 33 87 00 48

38 - Vends chiots Braque Allemand 5 femelles 2 mâles nés le 07/04/2025 LOF vaccinés pucés mère 250268600321 024.
✆ 07 81 36 84 96

38 - Vends cause santé chien à sanglier 3 ans, refus chevreuil n°250269610263713.
✆ 06 30 70 89 17

Equin

38 - Centre de loisirs achète cher comptant tous chevaux de selle, double poneys de 3 à 10 ans.
✆ 06 85 50 94 90

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram



Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SARL FRANÇOIS LUDI
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
porté à 150 000 euros
siège social : Rue de la Mare aux Boeufs
21140 GENAY
533 722 864 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 01 avril 2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'augmenter son capital social de 148 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 2 000 euros ; Nouvelle mention : Capital social : 150 000 euros
- de transférer le siège social du Rue de la Mare aux Boeufs, 21140 GENAY au 7 Chaume au Menelot 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.
La Gérance

AL25018581

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHARMA RECHERCHE
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 21, rue de Montchapet
21000 DIJON
Immat 800 089 344 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 07/04/2025, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée PHARMA RECHERCHE a décidé de transférer le siège social du 21, rue de Montchapet, 21000 DIJON au 12 rue de la Fontaine 21110 FAUVERNEY à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS.
La Présidente.

AL25018618

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JB IMMO PRO
SCI au capital de 1 500 €
Ayant son siège social :
5 rue de la Planche
21460 CORROMBLES
Immatriculée 912 794 757 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Planche, 21460 CORROMBLES au 5 ter Route de Charentois, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis.
La Gérance.

AL25018726

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L3J
SCI au capital de 1 500 €
Ayant son siège social
5 rue de la Planche
21460 CORROMBLES
Immatriculée 879 417 285 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17/04/2025 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Planche, 21460 CORROMBLES au 5 ter Route de Charentois, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis.
La Gérance

AL25018728

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative
de Banque Populaire à capital variable.
Siège social :
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2025, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 9 739 131 parts sociales soit l'équivalent de 189 913 054,50 euros de capital sur un total de 755 991 658,50 euros de capital, soit un quorum de 25,12 %. Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire pouvait valablement délibérer.
L'Assemblée générale ordinaire :
- a nommé Julia CATTIN, née le 19 octobre 1988 à PARIS (75), domiciliée 1 boulevard Marceau - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, en qualité d'administratrice pour une durée de 6 ans. En conséquence, l'Assemblée générale ordinaire constaté la démission d'office du mandat de censeur de Julia CATTIN
- n'a pas renouvelé le mandat de censeur de Patrick JACQUIER conformément à sa demande.
Le Conseil d'Administration

AL25018788

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCEA DE BELLE CHAUME
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 7 500 €
Siège social : 32 Grande Rue Maison Dieu
21330 LAIGNES
480 030 469 RCS DIJON
Par une assemblée générale extraordinaire en date du 1er mai 2025, la collectivité extraordinaire des associés a
- autorisé Monsieur Mickaël PENTLAS à démissionner de ses fonctions de gérant,
- nommé Monsieur Benjamin PHILIPS, demeurant 7 rue du 11 novembre, 21330 LAIGNES, gérant de la société pour une durée illimitée,
- décidé de transférer le siège social au 2 chemin du Thillot, 21330 LAIGNES.
Pour avis, La gérance.

AL25018794

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI IMMO CIBLE
Au capital de 107 220€
Siège social
4 Avenue de la 1ère Armée Française
21000 DIJON
344 884 291 RCS DIJON

Décisions unanimes des associés du 29/04/25 augmentation du capital social de 1 293 788 euros par l'incorporation directe des comptes courants d'associés et réduction du capital social immédiatement de 1 401 008 euros à 228 736 euros pour absorber les pertes par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : 107 220 €.
Nouvelle mention : 228 736€.
Pour avis.
La Gérance

AL25018797

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 12/05/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Meursault : Loué – Objectif : Maintien du fermier, Vigne AOC VOLNAY-SANTENOTS, agriculture biologique - Urbanisme : Zone Avp du PLU 26 a 06 ca 'LES PLURES' : AN-0111
Meursault : Loué – Objectif : maintien du fermier, vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR, MEURSAULT, MEURSAULT 1er CRU – Urbanisme : Zone A du PLU 26 a 25 ca 'LES HERBEUX' : AS-0186 - 'LES CHARMES DESSUS': BE-0184 - 'LES CASSE TETES' : BP-0133
Remilly-sur-Tille : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU -Libre après la récolte 2025 2 ha 66 a 70 ca 'DERRIERE LES MEIX' : C-0288
Dossier Recey-sur-Ource : Vente de la Pleine propriété de parts de S.C.I par substitution SAFER
La société dont les parts sociales font l'objet de la cession est propriétaire de biens ruraux, terres, prés et divers bois-taillis et futaies.
L'ensemble est loué par divers baux ruraux au profit de plusieurs preneurs. La propriété non-bâtie de la S.C.I. est composée de 41 parcelles situées sur différentes communes dont les documents d'urbanisme mentionnent : RECEY-SUR-OURCE et MOUX-EN-MORVAN (58), parcelles soumises au R.N.U, VILLAPOURCON (58), parcelles en zone N du PLUi Sud Morvan.
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Villy-en-Auxois : Libre - prés - Urbanisme : RNU 44 ha 65 a 34 ca 'BAS DE CHAPPE': E-0146—0156 - 'NOYER DE CHAMPRENAULT' : E-0165 - 'SOUS PRE BARRET' : ZL-0060—0061—0062—0065—0066
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Orgeux : Terres - Urbanisme : Zone non constructible de la carte communale 10 ha 66 a 00 ca 'LE GROS CHENE' : ZA-0033—0034—0035
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **03/06/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018809

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 24 janvier 2022, Madame Agnès, Françoise GUILLAUMOT, née à GENLIS (21110) le 13 juin 1959, en son vivant Secrétaire, veuve en secondes noces et non remarié de Monsieur Patrick Georges VAUFREY, demeurant à SAVIGNY-LE-SEC (21380), 26 Route d'Is-sur-Tille, décédée à DIJON (21000) le 11 février 2024,
a instituée deux légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 17 mars 2025, dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal Judiciaire de Dijon le 26 mars 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL, 31 Bis Rue François Mitterrand, BP 44 – 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL25018782

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUDIT CONSEIL FRANCE FORMATION A.C.2.F.
SAS en liquidation
Au capital de 2 000 €
Siège social : 18 Rue des Rentes
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
799 060 025 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 5 janvier 2024, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sandie DRUETTE de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur

AL25018733

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

DISSOLUTION ANTICIPEE

MOREAU FINANCES
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Route Nationale 5
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
Siège de liquidation :
Route National 5
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
820 404 267 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur David MOREAU, demeurant 3 Impasse du Moulin, 21130 PONCEY LES ATHEE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Route National 5, 21110 LONGEAULT-PLUVAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018795

Société coopérative agricole
à capital variable
CUMA DU PRIOLET
Siège social Mairie de Painblanc
21360 BLIGNY SUR OUCHE
N° d'agrément 21.462
N° d'immatriculation au RCS de Dijon 328 741 384

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AG ordinaire en date du 16/04/2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL25018803

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 mai 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : LE GUIDE DU MARIAGE
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIÈGE : 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE
OBJET : La conception, la création, la réalisation, la diffusion et la gestion de campagnes publicitaires sur tous supports, tant imprimés que numériques, pour le compte de clients publics ou privés, ainsi que l'accompagnement dans la mise en œuvre de leurs stratégies de communication.La vente, l'achat, la location, la gestion et la commercialisation d'espaces publicitaires sur tous supports, y compris par voie électronique, ainsi que la négociation et la conclusion de tous contrats relatifs à ces activités.L'édition, la conception, la production, la distribution et la diffusion de tous supports publicitaires, y compris brochures, catalogues, magazines, dépliants, affiches, bannières, supports audiovisuels et multimédias.Toutes prestations de communication visuelle, promotionnelle, événementielle et marketing?: création graphique, identité visuelle, branding, stratégie de marque, gestion de réseaux sociaux, relations publiques, organisation d'événements, promotion commerciale, études de marché et conseil en communication.La création, la gestion et l'exploitation d'une boutique en ligne, incluant l'édition et la vente de magazines, ainsi que la commercialisation de tout produit ou service lié à la communication, à la publicité ou à tout autre secteur d'activité autorisé par la loi.Toute activité de conseil, d'assistance, de formation, d'accompagnement et de prestations de services dans les domaines de la communication, du marketing, de la publicité et du commerce électronique.La réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et le développement.
La société peut prendre des participations, créer, acquérir, gérer, céder ou exploiter toutes sociétés ayant un objet similaire ou connexe, en France comme à l'étranger.
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGRÉMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRÉSIDENT : La HOLDING FOXAEP FRANCHISE dont le siège social se situe au 2 Place de la Réunion 21110 ROUVRES EN PLAINE représentée par Monsieur Ayoub RAHALI.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis

AL25018811

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DELAFI
Forme : SAS
Capital social : 200 000 euros
Siège social : 25 bis rue Jacques Duclos
58640 VARENNES-VAUZELLES
RCS NEVERS 921 816 757

Aux termes d'une AGO du 30/04/2025, les associés ont pris acte de la démission de Madame Stéphanie DELALANDE de ses fonctions de directrice générale à compter du même jour et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Mention sera portée au RCS de NEVERS.

AL25018722

AQUADIS
SAS au capital de 7 622.45 €
Ancien siège social : 2, Chemin de la Rivière
58700 SICHAMPS
Nouveau siège social: 13, rue des Docks
58000 NEVERS
410 441 307 RCS NEVERS

MODIFICATIONS DIVERSES

Aux termes de ses décisions du 30/04/2025, l'Associée Unique a décidé à compter du 05/05/2025 :
- de transférer le siège social de SICHAMPS (58) – 2, Chemin de la Rivière à NEVERS (58) – 13, rue des Docks et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
- d'étendre l'objet social aux activités suivantes : développement et animation d'un réseau de campings indépendants, exploités sous la marque «TERRACAMPS» et au travers de partenariats en franchise, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25018742

SELARL JOUMIER-ROUSTIC
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DE NANTON
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 394 000,00 EUROS
Siège social à ST-SULPICE (58270),
Nanton
Immatriculée au RCS de NEVERS
819314055

Suivant délibération des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 1er mai 2025 il a été constaté la démission de Madame Chantal Françoise Anne COMPOT née GUERIN de ses fonctions de gérante.
Par suite Monsieur Benoit COMPOT se trouve désormais seul gérant.
Pour avis.

AL25018744

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SCI D.F.J
Société Civile Immobilière
Au capital de 4 600,00 €
Siège social : 53 rue de l'Hâte
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS
438 844 516 RCS NEVERS

Suivant décision collective des associés en date du 31 mars 2025 :
L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de Monsieur Didier DARNAY :
Madame Françoise DARNAY demeurant 53 rue de l'Hâte 58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS, pour une durée indéterminée à compter du 14 janvier 2025.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL25018745

COGEP AVOCATS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SNC LASSAUNIERE BAILLY
Société en nom collectif
au capital de 20 000 euros
Siège social : 26 rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
943 492 306 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 05/05/2025, l'Assemblée des associés a décidé de nommer en qualité de co-gérant M. Stéphane BAILLY, cela à compter de l'immatriculation de la société, et de procéder par conséquent à la modification des statuts constitutifs.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL25018748

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI VITICOLE DES COTES DE TANNAY VIN DU LOUP
Société civile au capital de 43.000,00€
Siège social à TANNAY (58190)
Immatriculée au RCS de NEVERS
N° 482 029 816

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, en date du 21 novembre 2024, Monsieur Gérald DEMUTH demeurant ASNOIS (58190), Gare d'Asnois - Les Tremblas a été nommé gérant en remplacement de Madame Florence MATHIEU démissionnaire, lesdites nomination et démission prenant effet ledit jour.
Pour avis.

AL25018777

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

TRANSFORMATION

MIROITERIE VERANDA NIVERNAISE
513 611 095 RCS NEVERS
Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 185 000 euros
Siège social : 15 rue du Champ de Foire
58000 NEVERS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 12 mars 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 185 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Manuel MARTINS. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Manuel MARTINS.
Demeurant 23 rue des Sablons 58000 NEVERS
Pour avis - La Gérance.

AL25018784

CUMA DU PETIT LAC
N° d'agrément : 580208
RCS de Nevers : 318 165 966 00017

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA «DU PETIT LAC » à Montigny en Morvan, réuni le 04 Avril 2025, a décidé de transférer son siège social de Mairie de Montigny en Morvan – 58120 CHATEAU CHINON VILLE à Velle – 58120 MONTIGNY EN MORVAN.
Le Président de la CUMA

AL25018807

// DIVERS

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 5 mai 2025, contenant aménagement de régime matrimonial portant suppression de la clause d'attribution intégrale de la communauté, sans autre changement par :
Monsieur André Raymond SERRE, né à NEVERS, le 27 octobre 1940 et Madame Josette Andrée BLUZAT, née à CLAMECY (58500), le 18 février 1945, demeurant àVARENNES-VAUZELLES (58640), 9 bis rue Louise Michel, mariés à CLAMECY (58500), le 3 août 1968 sans contrat de mariage préalable, et ayant opté pour la Communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître ROBERT, Notaire, le 7décembre 2016.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25018750

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL DU MOULIN MAUGUIN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 15 600 euros
Siège social : 5 route de Limanton Ursier
58290 MAUX
913 224 317 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Christelle BONNOT, demeurant 25 route de Veynon, Le Corbier, 58110 SAINT PEREUSE, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 5 route de Limanton Ursier, 58290 MAUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25018650

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUDIT ECO RENO
SAS au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 50 boulevard de la république 58000, Nevers
Siège de la liquidation : 50 boulevard de la république 58000, Nevers
RCS Nevers 920 772 316
Par décisions unanimes en date du 19.04.2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de Nevers. Pour avis.

AL25018787

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte du 05/05/2025 signé en la forme électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : NID.VERT.NET SERVICE.
Siège : 794 route d'Eugnes, 58320 PARIGNY LES VAUX.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : Paysagiste, entretien et création paysagers, destruction de nuisible, nettoyage de bâtiment.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Frédéric CARIO, demeurant 794 route d'Eugnes, 58320 PARIGNY LES VAUX.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25018752

ABPM AVOCATS
Hélioparc 4 - Rue Bellune Villard
Parc Tertiaire
de La Croix St Ouen - BP 70507
60205 COMPIEGNE CEDEX
Tél : 03 44 23 00 11
abpm.compiegne@abpm.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 3 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme: **SARLU**,
Dénomination : **COGERIO**,
Siège : 11 Impasse des Lumières, 58180 MARZY,
Objet : L'acquisition, la cession, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ,
Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS,
Capital : 1 000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Clauses relatives aux cessions de parts : en cas de pluralité d'associés, dispense d'agrément en cas de cession entre associés.
Agrément des associés représentant plus des 3/4 des parts sociales.
Gérance : Mme. Géraldine CORDENOD, demeurant 11 Impasse des Lumières, 58180 MARZY.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25018793

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHATILLON EN BAZOIS du 18 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : IMPERIUM 1650
Siège : 28 Rue du Docteur Duret, 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Durée : quatre-dix-neuf ans à compter de son

ANNONCES LÉGALES

immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : L'exploitation d'un hôtel restaurant
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Damien BALES, demeurant 15 B Rue de la Folie, 7911 ŒUDEGHIEN
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25018796

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

S.E.P.T.
SAS au capital de 2 400 €
Siège social : 1 Grande Rue
89140 VILLEPERROT
977 518 976 RCS SENS

Aux termes d'une AGE en date du 31/03/2025, il résulte que : Mme Tatiana HAUTECOEUR demeurant 1 Grande Rue 89140 VILLEPERROT a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Stéphane ROBIN, démissionnaire. Aux termes de la même AGE, le Président a pris acte de la démission de Mme Tatiana HAUTECOEUR de ses fonctions de Directrice Générale et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Stéphane ROBIN a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Mme Tatiana HAUTECOEUR.
POUR AVIS
Le Président

AL25018607

MODIFICATION DU CAPITAL

AVENIR +
SARL au capital de 7 625 euros
Ramené à 7 125 euros
Siège social : 36 Grande Rue
89260 VOISINES
449 693 928 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 04/03/2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 28/04/2025, le capital social a été réduit d'une somme de 500 euros, pour être ramené de 7 625 euros à 7 125 euros par rachat et annulation de 20 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à 7 625 euros.»
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à 7 125 euros.»
Pour avis
La Gérance

AL25018657

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30.4.2025, l'associé unique de EURL QUILLIN DIMITRI, SARL au capital 10000 €, siège social à AUXERRE (89000) 83, av. Yver, 533 464 202 RCS AUXERRE, a décidé de transférer son siège social compter du même jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES :
SIÈGE SOCIAL : AUXERRE (89000) 83, av. Yver
NOUVELLES MENTIONS :
SIÈGE SOCIAL : GY-L'EVEQUE (89580) 6, rue du Vigneau.

AL25018720

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE BOUDERNAULT
EARL au capital de 107 400 €
Siège social : Boudernault
89210 CHAMPLOST
338 314 867 RCS SENS

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître MILLARD, notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), le 2 mai 2025, la collectivité des associés a unanimement décidé de :
- Transformer la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 31 octobre 2024, dénommé « GAEC DE BOUDERNAULT ».
- Nommer M. Cédric BENNETON, demeurant à CHAMPLOST (89210), Boudernault, 3 rue du Lavoir, aux fonctions de cogérant.
- Proroger la durée de la société de 76 ans, soit jusqu'au 23 juillet 2122.
- Compléter l'adresse du siège social fixé à CHAMPLOST (89210), Boudernault, 1 rue du Lavoir.
Pour avis, la gérance.

AL25018729

MODIFICATIONS MULTIPLES

Le 06.05.2025, l'associé unique de la SAS LE FREMIER au capital de 1000€, siège social à MONTIGNY LA RESLE (89230) 7, voie Romaine, 808 403 281 RCS AUXERRE après avoir constaté que LE FREMIER a toujours détenu, depuis la date de dépôt au greffe du projet de fusion, la totalité des parts sociales représentant le capital de la SARL AU 87 au capital de 7500€, siège social à AUXERRE (89000) 87, rue du Pont, 452 344 856 RCS AUXERRE,
A décidé que la fusion intervenant selon les conditions des articles L. 236-3 et 236-11 du Code de commerce d'AU 87 par le FREMIER est devenue définitive et a constaté corrélativement la dissolution d'AU 87, cette dernière se trouvant dissoute de plein droit sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.
La propriété de l'ensemble des actifs d'AU 87 est transmise à LE FREMIER. Celle-ci en a la jouissance rétroactivement à compter du 01.01.2025. Le même jour l'associé unique a décidé de modifier l'objet social, d'augmenter le capital d'une somme de 9.000€ prélevée sur les réserves et de transférer le siège social à compter dudit jour.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIÉES : objet social : la constitution de toutes sociétés, entreprises et groupements ; la prise de toutes participations ; le management et la gestion ; la formation ; toutes activités de conseils et toutes prestations de services auprès de ces entreprises ; l'octroi aux filiales ou participations des avances ou des prêts ; capital ; 1000€ ; Siège social ; MONTIGNY LA RESLE (89230) 7, voie Romaine.
NOUVELLES MENTIONS : objet social : l'exploitation de débit de boissons, de café, de bar et de restaurant ; prise de participation dans toute société ou entreprise, quels qu'en soient la forme et dont l'objet se rapporte à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, ainsi que la gestion de ses participations, y compris le cas échéant en qualité de dirigeant, de toute société dans laquelle la Société détient une participation ; capital ; 10000€ ; Siège social ; AUXERRE (89000) 87, rue du Pont.

AL25018736

CESSION D'ACTIONS

ROUSSEAU PERE ET FILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 8 route de Tonnerre
89200 ETAULE
513 968 552 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte authentique, en date à L'ISLE-SUR-SEREIN (89) du 20 janvier 2025, Monsieur Philippe ROUSSEAU, demeurant 37 Rue Saint-Martin, 89200 LUCY LE BOIS a fait donation à Monsieur Cyril ROUSSEAU, demeurant 6 rue des Séjours, 89200 LUCY LE BOIS, de DEUX CENTS (200) actions, soit la totalité des actions qu'il détenait dans la société ci-dessus désignée.
Pour avis
La Gérance

AL25018779

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

VERT-TIGE ELAGAGE
Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : route de Genève
89390 NUITS
900 618 612 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 16 avril 2025, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social à l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations dans toutes sociétés ainsi que l'animation de groupes de sociétés, à la participation active à la conduite politique de son groupe et au contrôle de ses filiales, à la fourniture à ces sociétés de services de direction, administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, et ce grâce à des moyens propres et spécifiques et à la réalisation de toutes opérations de trésorerie avec les sociétés du groupe, et notamment l'octroi de prêts, d'avances en comptes courants, de garanties, etc…le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de sociétés en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement.
Pour avis
Le Président

AL25018780

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Dénomination : L'ART DU PORTAIL.
Forme : SAS au capital de 4000 euros.
Siège social : 4 Rue des Brémonts, 89100 SAINT MARTIN-DU-TERTRE.
929056182 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 avril 2025, les actionnaires ont décidé à compter du 29 avril 2025 de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination RENOV'PORTAIL 89.
Mention sera portée au RCS de SENS

AL25018786

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS GROUPE EMPIRE ELASS
au capital de 304 000 euros
Siège social : 37, rue de Laborde-Egriselles
89290 VENOY
892 717 687 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 mai 2025, l'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social pour adjoindre ces nouvelles activités : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'administration, la gestion, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, la construction, la promotion, la location, la prise à bail, la vente en totalité ou par lots, l'échange de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, ainsi que de parts ou actions de sociétés immobilières, en vue de leur revente ou de leur exploitation, pour son propre compte ; L'activité de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers, terrains, immeubles, fonds de commerce, parts ou actions de sociétés immobilières, en vue de leur revente, en l'état ou après travaux ;L'activité de promotion immobilière, comprenant la réalisation d'opérations de construction, de rénovation, d'aménagement, de lotissement, de vente de biens immobiliers, ainsi que toutes opérations accessoires ou connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ; Le conseil en immobilier, incluant l'accompagnement, l'assistance, l'audit, l'expertise et la réalisation de toutes prestations de conseil auprès de particuliers ou de professionnels dans le domaine immobilier.
Pour avis

AL25018798

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NTD
Forme : SAS
Capital social : 5 000 euros
Siège social : 9 Avenue Georges Pompidou
89100 SENS
819402892 RCS de SENS

Aux termes de l'AGE en date du 30 avril 2025, les actionnaires ont décidé, à compter du 30 avril 2025, de transférer le siège social à 88 Boulevard du Midi Louise Moreau, 06400 CANNES.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS de Cannes.

AL25018804

// VENTE AUX ENCHÈRES

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Conformément aux dispositions de l'article L. 331-19 du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après désignés
Sur la commune de CHABLIS (89800), LES PETITS VAUROUX, dont l'assiette foncière est constituée de la ou des parcelle(s) suivante(s) :
Section C, Numéro 841, Lieudit LES PETITS VAUROUX, ha 0, a 34, ca 00
Section C, Numéro 842, Lieudit LES PETITS VAUROUX, ha 0, a 02, ca 89
Section D, Numéro 1330, Lieudit LA GRANDE VALLEE, ha 0, a 14, ca 20
Moyennant le prix de **QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 €)**
Payable comptant à la signature, outre les frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie de CHABLIS et de PREHY, soit à compter du **29 avril 2025** en ce qui concerne tant la mairie de CHABLIS que la commune de PREHY, pour faire connaître à Maître Jean-David FONTENEAU notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence, aux prix et conditions résultant du présent avis, dans les conditions de l'article précité, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé.
Pour avis et mention
Le notaire

AL25018741

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANNAY SUR SEREIN - terre, prés, bois taillis et landes – fonds occupé – recherche d'un apporteur de capitaux afin de maintenir le fermier en place - 45 ha 97 a 51 ca - 'LES MEROTS' : A - 0299 - 'LES CORVEES' : A – 0578 - 0580 - 'CHAMPS DE L ETANG' : A - 0638 - 'PRESECHE' : AB – 0385 – 0386 – 0387 – 0391 – 0392 - 0393 - 'SOUS LE BOIS PATEAU' : B - 0268 - 'PUITS MERDEUX' : C – 0994 – 1006 - 1007 - 'LES LAPINIERES' : C - 1105 - 'LES PLAINEVAUX' : C - 1214 - 'VAUBLINET' : C – 0541 - 0546 - 'BERTINAL' : E - 0381 - 'GUE ROIDE' : E - 1100 - 'LES VIGNES DE GEAYE' : E – 0261 – 0262 - 0267 - 'VAULOUOT' : F - 0286 - 'LES GRANDES VIGNES' : G – 0238 – 0239 – 0240 – 0242 – 0243 – 0244 - 0245 - 'LES CHAMPS DU CROUX' : H – 0394 - 0395 - 'ENTRE LES DEUX CHEMINS' : H – 0212 - 0213 - 'LES OBUS' : H – 0344 – 0347 – 0350 – 0353 - 0356 - 'LA CHAUME GAUDOT' : ZC – 0080 – 0081 – 0082 - 0083 - 'CHAMPS DE L ORME' : ZC – 0072 – 0073 – 0074 - 0075 - 'SUR COIGNERT' : ZC - 0050 - 'CHAMPS DE LA REMISE' : ZD - 0162 - 'LES FORETS' : ZE – 0039 – 0042 – ZI – 0002 - 0011 - 'LE GRAND COTAS' : ZE – 0070 – 0071 - 0072 - 'BASSES VERONNES' : ZL – 0049 - 0050 - 'LA VOIE BLANCHE' : ZM - 0051 - 'L ADROIT DE VOUE' : ZM – 0072 – zonage : RNU.
CHARBUY - bois (futaie résineuse) - 11 ha 60 a 60 ca - 'LES HAUTS BOIS' : AO – 0215 – zonage : zone N du PLU.
DRUYES LES BELLES FONTAINES – bois-taillis - 3 ha 71 a 29 ca - 'LE PATOUILLAT' : A - 0457 – zonage : zone N du PLU.
MERRY LA VALLEE – terre et bois-taillis - 4 ha 82 a 53 ca - 'LES HINGLES' : A - 1626 - 'LES NOUES' : ZC – 0136 - 0137 - 'LA PETUE' : ZD - 0098 - 'LES GAINS' : ZD - 0229 – zonage : zones A et N du PLU.
MOLAY – terre et lande - 3 ha 52 a 22 ca - 'CHEM AUX VACHES' : ZB - 0062 - 'CHENEVIERES DE L ETANG' : ZC – 0064 - 0068 - 'LE VAU DE MOLAY' : ZC – 0084 – 0085 – zonage : RNU.
PERRIGNY – bois (futaie résineuse) - 8 ha 51 a 00 ca - 'LES BOIS CLAIRS' : AV – 0047 – 0048 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 02/06/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018805

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique OMNISTRAIN 49 Bd Vivier Merle 69003 LYON (Formation, expertise, coaching.). RCS Lyon 912358082. CIP 4899. Date de cessation des paiements : 05/11/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018754

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS FEG bat service 3 Rue des Promenades 89740 Cruzy-le-Châtel (montage de menuiseries). RCS Auxerre 911099075. CIP 4898. Date de cessation des paiements : 05/11/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018755

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Patrick Marcel NOL – Entrepreneur individuel - 16 route de Lucy le Bois 89440 Sainte-Colombe (transport routier). RCS Auxerre 377714647. CIP 4900. Date de cessation des paiements : 05/11/2023. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018756

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'EARL BENOIST 18 rue Cornu 89160 Sennevoy-le-Haut (exploitation agricole). RCS Auxerre 314696451. CIP 4902. Date de cessation des paiements : 07/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018757

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique OUANNE AGRI 22 rue des Vignes 89560 Ouanne (vente et réparation de matériel agricole). RCS Auxerre 421324468. CIP 4903. Date de cessation des paiements : 18/04/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018758

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl SARL LCPN 3 square Laperrine 89000 Auxerre (commerce de détail). RCS Auxerre 914039276. CIP 4901. Date de cessation des paiements : 01/06/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018759

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique THE BEAUTY HOUSE 42 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon (coiffure). RCS Auxerre 908885205. CIP 4905. Date de cessation des paiements : 01/01/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018760

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl O COU D'PAT 2 rue de Londres 89470 Monéteau (commerce d'aliments et d'articles pour animaux). RCS Auxerre 519726699. CIP 4906. Date de cessation des paiements : 01/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018761

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique LES CUISINES DU CHATEAU les Moulins Neufs 89170 Lavau (restauration). RCS Auxerre 899274989. CIP 4907. Date de cessation des paiements : 01/01/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25018762

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de Monsieur Cyrille ANDRÉ – Entrepreneur individuel - 26 Rue Jean Michel Dosnon 89000 Auxerre (travaux de menuiserie bois PVC). SIREN 849485743. CIP 4908. Date de cessation des paiements : 05/11/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018763

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la résolution du plan de sauvegarde et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl SIRIUS 9 ter rue des Lions 89170 Saint Fargeau (prise de participations). RCS Auxerre 379874241. CIP 4904. Date de cessation des paiements : 01/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL25018764

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Selarl à associé unique SELARL PHARMACIE DELPEY 10 grande rue Aristide Briand 89200 Avallon (pharmacie). RCS Auxerre 908377781. CIP 4760. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL25018765

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LA CAILLE 10 Rue de la Gare 89600 Vergigny. RCS Auxerre 849738752. CIP 4840.

AL25018766

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl TRUST BARBER SHOP 4 Quai de la République, 89000 Auxerre. RCS Auxerre 877618199. CIP 4842.

AL25018767

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS LA BONNE ETOILE Centre Commercial Auchan, 25 rue du Général Leclerc 89200 Avallon. RCS Auxerre 828713669. CIP 4843.

AL25018768

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS CATIP 26 rue Louis Bro 89800 Chablis. RCS Auxerre 922248885. CIP 4844.

AL25018769

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 05/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique ZOHRA. RESTAURANT BOLLYWOOD 3 rue Faillot 89000 Auxerre. RCS Auxerre 882974553. CIP 4845.

AL25018770

Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 02/05/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la SAS Nanodev 30B avenue Saint Quentin 89470 Monéteau. RCS EVRY 899.313.514.

AL25018771

AVIS

Suite à la parution du 11/04/2025 n°AL25018416 concernant la cession de fonds de commerce reçue par Me ARCANGELI-ZERR le 01/04/2025 entre la SAS NTD et la SAS NTS, les oppositions seront reçues en l'Etude de Maître Roxane BARDE-DEHENRY, notaire à SENS (89100), 1 Place des Héros et non en l'Etude de Maître Julie CHANDELIER.
Pour insertion.
Maître Nadia ARCANGELI-ZERR

AL25018800

COOPERATIVE GERMINAL
Société Anonyme Coopérative
de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour **le 5 JUIN 2025 à 14 heures**, au siège social, 22 Rue de Preuilly 89000 AUXERRE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
ORDRE DU JOUR
- Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise établis par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport de révision coopérative,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement et remplacement de mandats d'administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Les actionnaires ont le droit d'assister aux Assemblées Générales sur simple justification de leur identité dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à leur nom au plus tard le jour de la convocation de l'Assemblée Générale.Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.
Les actionnaires qui désirent voter par correspondance peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote et ses annexes.
La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.
Elle doit parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée.
Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL25018751

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 mai 2018,
Monsieur Claude Georges Emile THOINOT, en son vivant retraité, demeurant à APPOIGNY (89380) 26 rue du Professeur Mocquot.
Né à AUXERRE (89000), le 4 février 1944.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
Décédé à ESCUROLLES (03110) (FRANCE) , le 10 avril 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaireassocié », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 5 mai 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY (Yonne), référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25018810

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC DE LA VALLÉE D'ENFER
GAEC en liquidation
Au capital de 112 385,42 €
Siège social : la Borde
89320 CERISIERS
327 775 078 RCS SENS
Liquidateurs : M. Philippe AUBRY
Demeurant à CERISIERS (89320)
Les Chapelles, 14 rue des Mesanges
Et M. Serge AUBRY
Demeurant à CERISIERS (89320)
La Borde, 3 route des Basses Loges

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus à la liquidatrice et l'ont déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL25018739

DISSOLUTION ANTICIPÉE

C.S.Z GOUBIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 45 000 euros
Siège social : 37 Route de Cheroy
89150 DOMATS
Siège de liquidation : 37 Route de Cheroy
89150 DOMATS
538 490 525 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Franck GOUBIER, demeurant 37 route de Chéroy 89150 DOMATS, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

Le siège de la liquidation est fixé 37 Route de Cheroy 89150 DOMATS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018743

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL LA CHARNYCOISE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30 520 €
Siège social : 57 Route de Saint Martin
89120 Charny oree de puisaye
Rcs Sens 491 269 114

Aux termes d'une décision en date du 2 mai 2025, la société Ambulance du serein, Société par actions simplifiée, au capital de 2 489 370,00 euros, dont le siège social est situé 6 Rue du Colonel Rozanoff - 89000 AUXERRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, sous le numéro 531 025 419, a, en sa qualité d'associée unique de la SARL LA CHARNYCOISE, décidé de la dissolution anticipée de ladite société à effet au 31 mai 2025.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la Sarl la charnycoise peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution mettra fin aux fonctions de Messieurs Olivier BORDAS et Romain RENARD, en qualité de co-gérants.

AL25018775

NON DISSOLUTION

LA CAVE ICAUNAISE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 55 avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
982 337 479 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 23 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL25018778

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL ID FROID

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 200 000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieudit «Derrière Les Près»,
89200 AVALLON
403 759 012 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Françoise PEREIRA demeurant 46 rue du Général Leclerc 89200 AVALLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018781

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DE LA BENOITIERE

Société civile en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : La Zibetterie
89220 ST PRIVE
Siège de liquidation : La Zibetterie
89220 ST PRIVE
832 176 069 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier DERVILLE, demeurant La Zibetterie 89220 ST PRIVE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à ST PRIVE (89220) La Zibetterie. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018783

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCI ALIDA

Société civile immobilière
Siège : 12 chemin du Tartre
89550 HERY
441 898 962 RCS AUXERRE

Par assemblée en date du 28 avril 2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Bernard RAMEAU, gérant de la société, demeurant à HERY (89550), 12 chemin du Tartre, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation dans les conditions fixées aux statuts. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, Le liquidateur.

AL25018792

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SAS EMPIRE TRANSACTIONS RÉNOVATION

au capital de 1 500 euros
Siège social : 37, rue de Laborde-Egriselles
89290 VENOY
847 811 197 RCS AUXERRE

Par décision du 09 mai 2025, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de Société au 9 mai 2025.
La SAS GROUPE EMPIRE ELASS au capital de 304 000 euros, sise 37, rue de Laborde-Egriselles 89290 VENOY, immatriculée 892 717 687 RCS AUXERRE a été nommée Liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé au 37, rue de Laborde-Egriselles 89290 VENOY.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS

AL25018799

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NOE du 15/04/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : MOTORBIKE HOME.
Siège social : 10 Rue des Romains, 89320 NOE.
Objet social : Entretien et réparation de motocycles en itinérant. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 5 000 €.
Gérance : Monsieur Thibault MERVILLE, demeurant 10 Rue des Romains 89320 NOE.
Immatriculation de la Société au RCS de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL25018625

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à QUARRE LES TOMBES du 1er mars 2025,
Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : EARL DES TALLES ;
- Siège : QUARRE LES TOMBES (89630), Velars le Comte ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime ;
- Capital : 317 000, constitué à concurrence de 317.000,00 euros au moyen d'apport en nature ;
- Gérance : Monsieur Térence ROBERT, demeurant 30 Rue du Plessis 89200 MAGNY. en sa qualité d'associé unique exerce seul la gérance sans limitation de durée ;
- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
POUR AVIS
La gérance

AL25018675

VERITECH BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social :
6 B RUE ST MARTIN LES SAINT MARIENS,
89000 AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 5 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : VERITECH BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Siège : 6 B RUE ST MARTIN LES SAINT MARIENS, 89000 AUXERRE
Durée : quatre vingt dix neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : Toutes opérations de classification, contrôles, expertises, évaluation, mesures ou analyses concernant la fonction, la qualité, la conformité, la sécurité, la valeur de tous produits équipements, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ainsi que la réalisation de tous services, méthodes et programmes dans les domaines de l'industrie et du commerce, La réalisation de toutes prestations de formation ou de conseil liées aux activités susmentionnées, Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet susvisé ou à des objets similaires ou connexes ou susceptibles de favoriser la réalisation de cet objet à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : VERITECH, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 102 ALLEE JEAN-JACQUES ROUSSEAU ZA DU VERNAY, 38300 NIVOLAS VERMELLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 415 202 423 RCS VIENNE, représentée par son gérant Monsieur Serge LEFORT, dûment habilité aux fins des présentes.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25018737

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 05/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DES LUMIERES
Siège social : 1 Allée des Frères Lumières, 89000 AUXERRE
Objet social : - L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Pour la réalisation de cet objet, la société peut recourir à tous actes ou opérations notamment l'emprunt de fonds nécessaires ou la constitution de garantie dès lors que ces actes et opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Thierry ROUGET, demeurant 2, impasse des Eaux Bues, 89360 DYE et M. Tom ROUGET, demeurant 30 rue de Courgis - 89290 VENOY
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas - agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS de AUXERRE.
Pour avis la Gérance.

AL25018738

Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON, en date du 6 mai 2025, à AVALLON.
Dénomination : SCI 50 RUE DE LYON.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : La société a pour objet :
- L'acquisition, la gestion, et plus généralement, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous ou biens ou droits immobiliers, y compris la mise à disposition à titre gratuit desdits biens et droits au profit de ses associés ; exceptionnellement la vente des immeubles appartenant à la société,
- La prise de participation dans toutes les sociétés immobilières,
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts ou facilités de caisses, avec ou sans garanties hypothécaires, destinées au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres, à faire dans les immeubles de la société,
- Eventuellement, le cautionnement au profit de ses associés,
- Et, généralement, toutes les opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Siège social : 50 rue de Lyon, 89200 AVALLON.
Gérants : Monsieur Hatim BOUTELLAKA, demeurant 6 impasse Jacques Prévert, 21560 COUTERNON, et Monsieur Vincent CLEMENT, demeurant 20 route de Paris, 89200 AVALLON.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
La Notaire.

AL25018785

AVIS DE CONSTITUTION

Par actes sous sein privé du 09/05/2025, il a été constitué une SAS, présentant les caractéristiques suivantes : Constructeur National
Forme Juridique : Société par Actions Simplifiée S.A.S
Au Siège Social : La Petite Montagne, 89000 Perrigny
Au capital de 100€
Objet : Travaux de maçonnerie, construction, gros œuvre, crépissage, démolition,construction d'extension d'habitant et de piscines, rénovation (carrelage, ravalement, pose de plaques de plâtre), conseils techniques ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance, de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usine, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques ; L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; La participation direct ou indirecte de la société dans toutes opération financières, immobilières ou mobilière et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : Monsieur Stephan Nicolas, La Petite Montagne, 89000 Perrigny
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre
POUR AVIS
Le Président.

AL25018791

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

CHRONIQUES JURIDIQUES

ARCE : la nouveauté depuis le 1er avril 2025

L'aide à la reprise et à la création d'entreprise (Arce) est une aide financière versée par France Travail aux créateurs ou repreneurs d'entreprise. Elle permet de recevoir une partie de ses allocations chômage sous la forme d'un capital.
Pour en bénéficier, il convient de se trouver dans l'une des situations suivantes :
• Soit être demandeur d'emploi bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi au moment de la reprise ou la création d'entreprise
• Soit être un salarié privé d'emploi : il convient de créer ou reprendre une entreprise après la fin de son contrat de travail et de s'inscrire comme demandeur d'emploi.
Le montant de l'Arce est égal à 60 % du capital restant des droits à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).
Aussi, le versement s'effectue en deux versements :
• Le premier versement, correspondant à la moitié de l'aide, est effectué lorsque l'activité débute.
• Le second versement intervient 6 mois après la date du premier paiement.
Toutefois, à compter du 1er avril 2025, une nouvelle condition sera exigée pour recevoir le second versement : il sera nécessaire de prouver que l'activité non salariée est toujours en cours et également que le bénéficiaire n'occupe pas un emploi en CDI à temps plein.
L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'Arce ne sont pas cumulables.
Enfin, il est possible de demander une reprise de droit à l'ARE pour bénéficier des 40 % des droits au chômage restant, après avoir bénéficié du double versement au titre de l'Arce.

Camille Le Corre

Mai et ses jours fériés : éclairage sur leur gestion, enjeux et perspectives

Le mois de mai revient, avec ses promesses de beaux jours… et ses traditionnels jours fériés. Cette année encore, les questions juridiques liées au travail pendant ces journées particulières agitent les employeurs, en particulier autour du 1er mai.
Le 1er mai bénéficie d'un statut très particulier : il est par principe obligatoirement chômé et payé.
Par exception, il est possible de travailler le 1er mai dans les établissements et les services qui ne peuvent interrompre le travail en raison de la nature de leur activité. Les services hospitaliers, d'hôtellerie, de transport, les activités de soins aux animaux semblent logiquement concernés mais il n'existe aucune liste de ces établissements, ce qui pose de réelles difficultés d'organisation aux employeurs, d'autant que le travail non autorisé est pénalement sanctionnable.
En réponse, plusieurs parlementaires ont déposé des propositions de loi visant à clarifier le régime du 1er mai, et le gouvernement a exprimé sa volonté d'accompagner cette évolution.
Lorsqu'il est travaillé, le 1er mai est rémunéré normalement et une indemnité supplémentaire est versée, équivalente au montant du salaire correspondant aux heures travaillées, soit une majoration de 100 % du salaire habituel.
Les autres jours fériés peuvent être travaillés ou chômés en fonction des besoins de l'activité.
Il convient toutefois de se référer aux dispositions conventionnelles qui peuvent prévoir le chômage de tout ou partie de ces jours fériés.
Comment sont rémunérés les autres jours fériés chômés ?
Lorsque le jour férié chômé correspond à un jour de repos habituel dans l'entreprise : il n'a aucune incidence sur la rémunération (aucune indemnité ou repos supplémentaire n'est dû).
Lorsque le jour férié chômé correspond à un jour qui aurait dû être travaillé : le salaire habituel est maintenu si le salarié totalise au moins 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.
Attention : Certains accords collectifs peuvent prévoir des dispositions plus favorables.
Comment sont rémunérés les autres jours fériés lorsqu'ils sont travaillés ?
Lorsque le jour férié est travaillé, le salarié perçoit sa rémunération habituelle. Toutefois, de nombreuses conventions collectives prévoient des dispositions plus favorables telles que des majorations de salaire ou du repos supplémentaire.
De plus, le travail des salariés de moins de 18 ans est interdit les jours fériés, sauf lorsqu'il est prévu par accord collectif dans les secteurs précisés par décret et pour lesquels les caractéristiques particulières de l'activité le justifient (hôtellerie, restauration, boulangerie, fleuristerie, jardinerie, spectacle…)

Magali Ravon-Soulard

// ANNIVERSAIRE

Un an et toutes leurs dents !

Le 3 mai, la boutique des Petites Bottes Nivernaises (Baye) soufflait sa première bougie d'anniversaire ; un événement festif et peut-être pas le dernier…



De gauche à droite : Benoît, Louis et Justine Mathé, Noémi Volasoa et Rémi Duval.



Les discussions sont allées bon train entre les visiteurs et les organisateurs.



Les visiteurs ont pu déambuler dans la boutique des Petites Bottes Nivernaises tout au long de la journée.

Pour fêter le premier anniversaire de la création de la boutique des Petites Bottes Nivernaises (Domaine du Champ Tournet, Baye), Benoît et Louis Mathé (associées) ainsi que Noémi Volasoa et Rémi Duval (salariés) avaient concocté un programme tout particulier, avec les portes ouvertes de la boutique, la vente de produits locaux (légumes du Jardin du Gué-Girault), des dégustations de desserts de Soizic Bodiou, une performance musicale de Florence Pariot, un barbecue le midi ainsi que l'exposition de la voiture ayant participé au 4L Trophy de cette année. Même s'ils avaient un peu oublié la traditionnelle bougie à souffler pour célébrer l'événement, Benoît Mathé se réjouit : *« Nous espérons que tout le monde passe un bon moment et découvre la boutique »*.

Plus en détails, il revient sur l'année écoulée : *« Notre clientèle est composée majoritairement de particuliers. Depuis le début nous axons les produits sur la demande. De ce fait, nous improvisons un peu tout le temps, le tout avec des tarifs raisonnables. Le chiffre d'affaires est très prometteur pour cette première année, et nous souhaitons poursuivre sur cette dynamique »*. Il nuance : *« Quelque part, heureusement que cela fonctionne bien, car cela permet d'équilibrer les comptes de la ferme (EARL de Baye) et les cours du blé n'annoncent rien de bon »*. Pour lui, la réussite du lancement de la boutique tient également dans l'investissement de chacun pour réaliser la communication, notamment sur les réseaux sociaux : *« Nous essayons que cela soit régulier et il n'y a que comme cela que l'on peut faire découvrir les nouvelles références et donner envie aux gens de venir »*. Sur ce dernier volet, il détaille : *« nous avons mis des panneaux d'indication sur les bords des routes durant l'hiver et depuis environ 15 jours, nous avons beaucoup de passages de personnes venant d'autres départements. Nous espérons que cela se maintienne durant toute la saison estivale, car les mois d'hiver sont beaucoup plus calmes »*.

Interaction sociale

Avec une année de recul sur la création, il s'autorise à prodiguer un petit conseil à ceux qui souhaiteraient se lancer dans une telle aventure : *« il faut que cela reste une double activité afin de garantir la viabilité du projet, d'autant plus si la société est dans un lieu isolé, avec moins de passage de clients au débotté »*. Malgré ce point et le *« chemin de croix administratif »* pour monter la structure, il s'enthousiasme : *« Avoir une boutique ouverte au public est vraiment sympa, car comme exploitant agricole nous ne voyons pas grand monde, et cela permet de rencontrer et discuter avec beaucoup de personnes d'horizons divers. Cela donne un véritable souffle nouveau à notre motivation car nous avons le retour des gens en direct. D'ailleurs, nous mettons un point d'honneur à avoir une vraie interaction sociale et à leur faciliter l'achat (livraison, aide pour mettre les sacs dans les coffres, etc.), et c'est un élément très apprécié car il est rare de nos jours. Dans tous les cas, nous ne voyons pas les choses autrement qu'en aidant notre clientèle, car en tant que consommateurs, nous sommes tous maltraités et déshumanisés dans les GMS ou autres. Je pense qu'il y a un besoin criant de revenir à des échanges humains et la journée d'anniversaire de la boutique s'inscrit dans notre volonté d'apporter notre pierre pour combler ledit besoin »*. Pour l'avenir, les Petites Bottes Nivernaises ne s'interdisent rien, comme le développe Benoît Mathé : *« Nous avons pensé à faire un petit rendez-vous festif hebdomadaire à la boutique, mais pour le moment rien n'est défini… »* et conclut dans un large sourire : *« Nous continuerons d'improviser car cela à l'air de fonctionner »*.

En chiffres

La boutique des Petites Bottes Nivernaises comptabilise pour une année 1 500 factures et 1 200 règlements par cartes bancaires. Depuis 2020, la structure compte 2 200 clients ayant fait un achat. En ce qui concerne les produits, l'établissement regroupe 230 références environ comme de l'aliment pour chevaux ou poules, des produits locaux (miel, confiture, etc.) et Malgaches (alcool, vanille, artisanat, etc.).

Chloé Monget



Noémi accueillait les clients pour le règlement.



Louis Mathé (à droite) et Rémi Duval (à gauche) arboraient fièrement les casquettes floquées aux couleurs de la boutique.



Les maraîchers du Jardin du Gué-Girault étaient présents pour proposer leurs légumes et fruits.



Benoît Mathé détaillant les produits proposés à la boutique.



Rémi Duval fut chef-cuisinier le temps d'une journée – et relayé par ses collègues bien sûr !

LOISIRS

// À DÉCOUVRIR

21 Street Art et hospices de Beaune : le choc des cultures !

À Villars-Fontaine, en Côte-d'Or, La Karrière, ancien site d'extraction de pierres, est un espace culturel et artistique créé en 2016. L'association Vill'Art en a fait un lieu d'expression de street art aujourd'hui reconnu. En 2025, une rencontre inédite entre ces artistes de rue et le patrimoine constitué par les Hospices de Beaune est proposée.



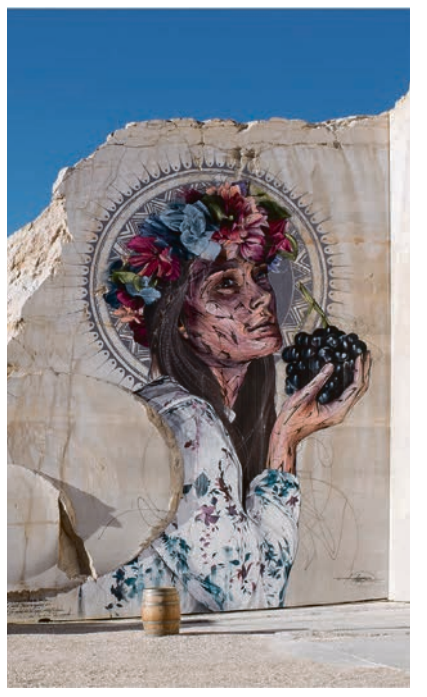
Le site de La Karrière, où jadis, on extrayait de la pierre de taille, est un lieu d'expression pour les artistes de street art depuis près de 10 ans.

Fin avril, les fenêtres d'un des bâtiments constituant les hospices de Beaune ont été recouvertes de peintures assez inattendues en un tel lieu. Plusieurs artistes reconnus dans l'univers du street art ont proposé des créations qui s'inscrivent dans un cadre plus large : la confrontation entre deux époques, deux expressions artistiques picturales, qui pourra paraître iconoclaste à certains mais, finalement, Rogier van der Weyden, artiste du XV^e^ siècle et auteur de la peinture Le Jugement dernier, exposée aux hospices de Beaune, n'était pas si différent, dans son travail que les artistes actuels Jace, Delta ou Eron mobilisés pour l'occasion… C'est en fait à un véritable dialogue que les initiateurs du projet convient le public. Profitant de l'écho médiatique donné par le dixième anniversaire du classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, l'association Vill'Art a décidé de créer cet événement, en partenariat avec les hospices de Beaune.

Les Climats, c'est aussi de la pierre

Pour comprendre la philosophie dans laquelle il s'inscrit, il faut revenir presque dix ans en arrière au moment où a été créée La Karrière, un ancien site d'extraction de pierres, situé à Villars-Fontaine, près de Nuits-Saint-Georges et transformé en lieu d'expression pour le street art. Pour Dominique Bruillot, président de l'association Vill'Art, l'objectif est de permettre aux talents artistiques qui, depuis plusieurs années, se succèdent à La Karrière, d'en sortir et de montrer leurs capacités créatives hors les murs. *« Le but,* poursuit-il, *est aussi de faire le lien avec les dix ans du classement des Climats de Bourgogne, en soulignant que cela ne concerne pas que l'univers viticole, mais aussi celui de la pierre, composante essentielle de la culture et de l'histoire de ces lieux, notamment avec la pierre de Comblanchien qu'on retrouve partout dans le monde. »* Forts de ce postulat, les organisateurs ont élaboré un programme d'évènements qui vont s'étaler jusqu'à la fin novembre. Plusieurs temps forts le jalonneront : les créations exposées aux Hospices depuis fin avril, mais aussi un week-end de festivités, les 14 et 15 juin, porté par la Communauté de communes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges. Là, le site de La Karrière sera aux premières loges mais, dès la fin mai, la halle située sur ce site sera animée tous les week-ends. Une bonne occasion de découvrir le travail des différents artistes impliqués. La fin du printemps et l'été s'annoncent bien à La Karrière qui recherche également des bénévoles prêts à s'engager dans l'organisation et le fonctionnement de ces événements.

Berty Robert



Le street art trouve à Villars-Fontaine, mais aussi à Beaune, un formidable moyen d'expression, mis en valeur à l'occasion des festivités des dix ans du classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 17 mai

// Porte-ouvertes au Champ des Sourires à Longvic

Le Champ des Sourires, production et vente de fleurs locales et de saison en insertion professionnelle, organise une journée portes ouvertes sur sa ferme florale au 51b route de Dijon à Longvic. Des visites de la ferme par ses salariés sont organisées ainsi qu'un petit marché de producteurs et artisans locaux. La date de la fête des mères est proche donc cela pourrait être l'occasion de donner des idées de cadeaux.

• Dimanche 18 mai

// S'initier à la sylviculture à Val-Suzon

Une sortie découverte sur la gestion forestière est proposée de 10 heures à midi. Il s'agit d'une sortie « Initiation à la sylviculture et à la reconnaissance des arbres » au cours d'une balade avec un forestier. Marche facile en forêt, chaussures de marche à prévoir. Le lieu de rendez-vous est à la Maison forestière du Roy Jeannot, à Étaules.

Inscription obligatoire : https://my.weezevent.com/sortie-gestion-forestiere-dans-le-val-suzon

• Dimanche 18 mai

// Fête des plantes de Barbirey-sur-Ouche

La 4^e^ édition de la fête des plantes va se tenir dans la cour du château et sur la place de la mairie, de 10 h à 18 h. Plus de 50 exposants, pépiniéristes, horticulteurs, artisans, tous de Bourgogne-Franche-Comté, tous engagés dans une démarche de préservation de la nature, de la biodiversité et respectueux de l'environnement, seront présents. Que vous cherchiez des plantes, fleurs, plants de légumes ou de l'artisanat en lien avec la nature, vous les trouverez là. Bonne humeur et convivialité garanties. Les exposants seront disponibles pour échanger avec les visiteurs et leur donner des conseils adaptés à leurs besoins. Buvette et petite restauration. Chiens admis, tenus en laisse

Entrée gratuite.

• Samedi 24 mai

// Fête des asperges à Varois-et-Chaignot

La 3^e^ édition de la fête des asperges aura lieu à la Ferme Dubois, de 10 h à 19 h. Ouverture du marché à 10 h, magicien de 11 h à midi, restauration via La Venelle qui cuisinera les asperges et barbecue 100 % local pour les gourmands. Toute la journée animations pour les grands et les petits : La bulle à bulle du duo artistique « les Castors », jeu de piste au fort de Varois-et-Chaignot, balade en calèche. À 19 h : apéritif et restauration barbecue et, à 19 h 30 : concert de Christian Mansour en trio « Acoustic Jam ».

Nièvre

• jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées, dont la projection du film La rentrée des classes de 1956, suivie de débat à l'Éden Cinéma le 16 mai à 14 h, 16 h et 20 h 30. Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• Jeudi 22 mai

// France 3 Bourgogne à Saint-Brisson

La rédaction de France 3 Bourgogne se délocalise le 22 mai à Saint Brisson. Au travers de deux éditions spéciales présentées en direct par Arnaud Lefèvre et Elsa Bezin, toutes les facettes du territoire seront explorés via des reportages.

• Samedi 24 mai

// Ferme ouverte

La ferme du Rompé à La Fermeté ouvre ses portes le 24 mai à partir de 10 h 30, avec au programme visites guidées du fournil, expositions photos, restauration sur place, table ronde autour de l'argiculture biologique, et projection d'un film en fin d'après midi. Le soir, concerts et restauration sur place (BBQ carné et végétarien). Des stands seront présents toute la journée : GABNi, AMAP, CNAD, Librairie Les Audacieuses, Librairie Le Cyprès.

Renseignements : 06 66 81 06 18, lafermedurompe@gmail.com

• à partir du 7 juin

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

Yonne

• 30 mai et 27 juin

// Marché de producteurs

EARL La Maiterie (6 rue des Valots, 89110 Villiers-sur-Tholon), spécialisée dans l'élevage de volaille, organise un marché de producteurs.

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

LOISIRS

// JEUX INTER JA

58 Un rendez-vous unique

Le 10 mai, les JA de Moulins-Engilbert organisaient leurs jeux Inter-JA pour la première fois à Saint-Honoré-les-Bains ; un moment convivial mais pas seulement.



Les équipes ont fait la traditionnelle photo de groupe avant le départ pour les épreuves.



Certains JA ont tout donné lors des épreuves.



Malgré quelques chutes la bonne humeur était au rendez-vous.



La camaraderie fut au coeur des jeux Inter-JA à Saint-Honoré-les-Bains.



La course de bottes faisait partie des épreuves de jeux Inter-JA.

C'est sous le soleil (exactement) que les jeux inter JA se sont déroulés le 10 mai à Saint-Honoré-les-Bains. Orchestré par les JA de Moulins-Engilbert, l'événement rassembla les jeunes agriculteurs mais pas uniquement. En effet, le public était au rendez-vous durant la journée mais aussi le soir pour le repas clôturant la rencontre. Pour rappel, les jeux Inter-JA se tiennent tous les ans dans un canton différent et permettent aux adhérents de participer à un moment de cohésion en jouant à de multiples épreuves : courses en sac, tir à la corde ou encore parcours du combattant.

Pour Jordan Bondoux, président des JA de Moulins-Engilbert, il faut être : *« un peu casse-cou pour participer… notamment pour sauter dans la piscine du haut du perchoir situé à 3,50 m de haut… »*. Outre ce courage ou la dextérité dont les jeunes ont dû faire preuve pour se départager, Jordan souligne leur *« engagement toujours intact pour participer dans une bonne ambiance »*. Pour mémoire neuf équipes étaient au rendez-vous (Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, deux équipes de Decize, une équipe mixte Saint-Benin-d'Azy et Tannay, Luzy, Saint-Saulge et Guérigny-Pougues). En plus des qualités de ces participants, Jordan Bondoux rappelle la haute motivation du groupe organisateur : *« nous sommes ravis et fiers d'accueillir tout le monde même si nous sommes un peu stressés car cela est un grand événement pour nous »*.

Multiples facettes

Outre l'aspect festif des jeux, ils ont pour Jordan une autre dimension : *« cela permet de rassembler les acteurs du territoire et de leur donner de la visibilité, et aussi de faire découvrir nos missions. En parallèle c'est un excellent moyen de mettre en avant une ville spécifique, car tous les jeunes ne connaissent pas l'ensemble des bourgs nivernais »*. Sorte de tourisme ludique, le rendez-vous n'est pas seulement cela. Jordan Bondoux pointe aussi l'engagement des partenaires : *« nous sommes dans l'échange : ils nous rendent service et nous faisons de même. L'intelligence et le bon sens transpirent clairement dans ce type de rassemblement, ce qui résume assez bien l'esprit des JA et du monde agricole de manière générale »*. Il conclut : *« J'espère que tous les participants auront passé un agréable moment et qu'ils ont pu faire connaissance avec des jeunes d'autres cantons. Pour les visiteurs, j'espère que le spectacle leur a plu ! »*. Une chose est certaine, les JA ont fait preuve d'esprit d'équipe pour parvenir à faire de cette édition un instant unique.



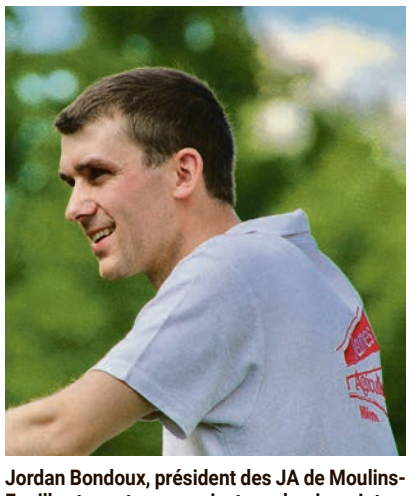
Des «pauses buvettes» avaient lieu entre quelques épreuves.



La recherche de pommes dans l'eau n'a pas été simple pour certains.



Malgré des épreuves physiques les candidats arboraient de larges sourires.



Jordan Bondoux, président des JA de Moulins-Engilbert, canton organisateur des jeux Inter-JA.

Classement final

Suite aux épreuves des jeux Inter-JA, voici le classement des équipes : 1. Château-Chinon ; 2. Luzy ; 3. Châtillon-en-Bazois ; 4. Moulins-Engilbert ; 5. Decize (équipe Beaunichon) ; 6. Tannay / Saint-Benin-d'Azy ; 7. Decize (équipe Grosnichons) ; 8. Guérigny-Pougues ; 9. Saint-Saulge.

Chloé Monget